

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques



Edith Garrud (s. d.). [Illustration]. Monde diplomatique. www.monde-diplomatique.fr

La violence comme outil de lutte militant : le cas de l'auto-défense féministe

Victoria Molina Fernández

Mémoire de Master en Sciences Sociales

Session d'automne 2022

Directrice : Gaële Goastellec

Experte : Lucile Quéré

Résumé

À travers une analyse générale concernant les discours autour des mouvements politiques portés par ou intégrant des femmes ainsi qu'autour des enjeux qu'implique une violence militante, il s'agira de comprendre les intérêts et les motivations liées à la pratique de l'auto-défense féministe. La revue de littérature portant sur ces questions sera complétée par un travail de terrain. Ce dernier comporte les résultats de cinq entretiens ethnographiques avec des femmes ayant participé à des stages d'auto-défense en Suisse romande, ainsi que du matériau obtenu lors d'une observation participante sur deux jours prenant place lors d'un de ces stages.

À l'intersection entre l'injonction à la non-violence issue de la socialisation des femmes et le dogme pacifiste présent au sein des milieux révolutionnaires, la violence politique des femmes peut être comprise comme étant doublement transgressive.

Remarques préalables

Dans ce travail, les catégories des « femmes » et des « hommes » sont entendues en tant que constructions socio-historiques.

Afin de contourner la règle « du masculin l'emporte », j'emploierai le point médian, le pronom « iel », ou la règle de proximité voulant que les accords se fassent en fonction du sujet se trouvant le plus proche de l'adjectif ou verbe à accorder (Baudino,2018).

Remerciements

Mes remerciements vont à ma directrice de mémoire, Gaële Goastellec, d'avoir accepté de me suivre dans ce travail et d'avoir respecté mon rythme et mes changements de direction tout en étant disponible lors de mes moments de doutes.

Merci également à Lucile Quéré d'avoir accepté de se joindre à nous en tant qu'experte.

Je remercie du fond du cœur toutes les femmes qui m'ont fait confiance et ont accepté de participer aux entretiens. Elles m'ont confié leurs expériences, leurs histoires et leurs vécus parfois douloureux pour me livrer des témoignages aussi touchants qu'essentiels à ce travail qui me tenait tant à cœur.

Merci à celles qui étaient présentes lors du stage d'auto-défense auquel j'ai participé et qui ont été incroyablement bienveillantes durant l'entier du week-end.

Je remercie également mes relecteur·ice·s Anélia Prépont et Julien Norberg pour leurs critiques constructives et pertinentes.

Enfin, je remercie mes colocataires et toutes mes proches qui m'ont soutenue et encouragée durant les moments difficiles.

Table des matières

1. Problématiser les réflexions sur les violences féministes	1
2. Le genre de la violence et des émotions	4
2.1 Une socialisation différenciée	4
2.2 La source du mâle	5
3. Représentations et mises en récit de la violence des femmes	7
3.1 Le traitement médiatique : entre virilisation et dépolitisation	7
3.2 Historicité des violences féminines : entre réalité et fiction	9
3.3 Un féminin perfide : du bûcher à l'asile	15
3.4 Des sanctions inégales	17
4. Les enjeux d'un militantisme violent	19
4.1 Le statut de victime, une stratégie transitoire	19
4.2 La violence, des déclinaisons multiples	20
4.2.1 Violence ordinaire versus violence structurelle	20
4.2.2 La violence dans les textes fondateurs	22
4.3 Les limites de la non-violence	25
4.4 Vers une diversité des tactiques	31
4.5 Les suffragettes : un exemple de radicalité féministe	32
5. L'auto-défense comme pratique féministe	34
5.1 Prise de contact et récolte de données	36
5.1.1 Choix du matériau	36
5.1.2 Entretiens : présentation des enquêtées	38
5.1.3 Situer le discours des interviewées	39
5.1.4 Observation participante : le stage d'auto-défense	41
5.1.5 Choix des méthodes ethnographiques et posture de raisonnement	42
6. Résultats et discussion	43
6.1 Un espace à soi : la question de la mixité choisie	43
6.2 Diversité des profils pour une expérience au pluri-elles	48
6.3 Lutter contre le sentiment d'impuissance	52
6.4 La riposte comme preuve d'amour envers soi-même	54
6.5 Le privé est politique : préjugés et coût social d'une posture féministe	56
6.6 L'auto-défense féministe : une introduction à la violence militante	61
Conclusion générale	65
Références bibliographiques	70

Chapitre 1 : Problématiser les réflexions sur les violences féministes

À l'heure de la forte médiatisation du procès Johnny Depp – Amber Heard¹, et du lynchage médiatique visant l'actrice, il semble d'autant plus pertinent de réfléchir sur la manière dont s'articulent les discours médiatiques et l'opinion publique autour de la figure de la femme violente « monstrueuse » (Bugnon, 2009), d'examiner qui est légitime à se défendre ou à faire usage de la violence et les influences qu'a le genre sur ces questions.

De manière générale, les mouvements féministes semblent depuis toujours soumis à une expertise régulière afin de rester conforme aux attentes sociales de ce qu'un mouvement convenable devrait être, sans débordements ni exagérations (Bard, Blais & Dupuis-Déri, 2019). En comparaison avec d'autres mouvements, ils apparaissent particulièrement soumis à cette logique de réévaluation constante de la part de l'opinion publique ou des mouvements réactionnaires. Pour ne citer qu'un exemple, en mars 2020, prémices de la pandémie de Coronavirus, le magazine Valeurs Actuelles consacre sa une à un article intitulé « Comment les féministes sont devenues folles »². Dans cet article, il est reproché aux féministes d'insulter la police mais aussi de casser « l'ambiance en soirée »³. Elles y sont décrites comme violentes et délirantes.

Si l'article est un exemple extrême, les critiques qui y sont faites sont bien connues des mouvements féministes et il semble intéressant d'interroger ce phénomène à travers le prisme du genre. Afin de comprendre pleinement ce qui motive ces critiques qui agissent comme des mécanismes visant à faire taire les revendications de ces luttes, il ne faut pas ignorer que les mouvements féministes se composent essentiellement de femmes. Leurs revendications, et le fait même qu'elles émettent, viennent se placer en opposition de la hiérarchie sexuelle instaurée par le patriarcat.

En réponse aux accusations de violence faites à ces luttes, les féministes reprennent la célèbre phrase de Benoîte Groult à savoir « le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours ». Ce slogan vise à pointer du doigt les violences machistes et ainsi replacer les discours sur ce qu'est réellement une action violente. Cependant pour Irene (2021), le slogan renforce l'idée selon laquelle les mouvements féministes – et par extension, les femmes – sont incapables d'utiliser la violence et participe à son tour à l'invisibilisation d'une violence au féminin.

Pour Cardi & Pruvost (2012, p.13), « [p]enser la violence des femmes, c'est se heurter au cumul de deux obstacles épistémologiques : celui de la définition de la violence, d'une part, et celui de la sexualisation implicite du phénomène, d'autre part ». Dans l'introduction générale de l'ouvrage collectif sous leur direction (*idem.*), les

¹ Article de Rose Lamy « Amber Heard et le remake du mythe de la Méduse » : <https://blogs.mediapart.fr/preparez-vous-pour-la-bagarre/blog/250522/amber-heard-et-le-remake-du-mythe-de-la-meduse> (Dernière consultation le 07.06.2022).

² Site officiel de Valeurs Actuelles : <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/en-couverture-comment-les-feministes-sont-devenues-folles> (Dernière consultation le 09.05.2022).

³ *Idem.*

autrices soulignent que la violence est pensée comme étant le monopole du masculin.

En été 2019 à Mexico, des milliers de manifestant-e-s féministes s'insurgeaient dans la rue contre l'impunité des viols et des féminicides extrêmement fréquents dans le pays, et parfois perpétrés par la police censée les protéger (Irene, 2021). En réponse tant à l'inaction des pouvoirs juridiques qu'aux violences policières, les manifestant-e-s prônaient une « auto-défense féministe contre la violence machiste » (*ibid.*, p. 104).

Si l'on situe la naissance de la pratique de l'auto-défense féministe au XXe siècle (Blézat, 2022), elle apparaît ici comme une nouvelle méthode à adopter, méthode qui permet de se soustraire au bon vouloir des autorités en place, considérées comme inaptes à protéger les femmes et les minorités.

À travers une recherche portant sur l'auto-défense pour femmes⁴, il s'agira dans ce mémoire de comprendre comment cette pratique nourrit les réflexions relatives aux prises de positions violentes des mouvements militants féministes. Cette question a d'intéressant qu'elle se situe à l'intersection de deux injonctions au pacifisme ; celle des mouvements de gauche qui idéalisent la posture non-violente (Gelderloos, 2018) et celles des femmes qui sont socialisées de manière à considérer les comportements violents comme indésirables (Cardi & Pruvost, 2012). De plus, ces questions nous permettront d'examiner à la fois la réinterprétation actuelle du concept de violence légitime de Max Weber par les instances étatiques (Colliot-Thélène, 2021) et la manière dont les violences commises par des femmes sont mises en récit (Cardi, & Pruvost, 2015).

Cette thématique met donc en lumière la dimension multifactorielle des mécanismes de domination à la fois patriarcaux et étatiques. Ils s'articulent aussi bien à travers une socialisation genrée (par ex. : Millepied, 2017), une occultation historique du rôle des femmes en contexte de guerre et de conflits armés (par ex. : Cardi & Pruvost, 2012) et une invisibilisation de l'existence même de certains mouvements féministes violents (par ex. : Irene, 2021). D'autre part, lorsque la violence des femmes n'est pas niée ou niable, il semble pertinent d'analyser la manière dont elle est racontée pour malgré tout correspondre aux attentes vis-à-vis des normes de genre (Bugnon, 2009).

J'interpréterai dans ce travail la pratique de l'auto-défense féministe comme amorçant une prise en compte de la violence en tant qu'outil militant légitime dans une perspective féministe, et une mise à distance face à la double-injonction à la non-violence. En plus de leur donner le droit d'employer la violence pour se défendre, l'auto-défense féministe enseigne aux femmes et aux personnes sexisées⁵ comment réagir en cas d'agressions. Aussi, elle leur permet de s'affranchir des peurs et des interdits inculqués à travers une éducation patriarcale tout en leur présentant des outils concrets pour ce faire. La pratique sera ici appréhendée en

⁴ Également appelé « auto-défense féministe ». Il faut comprendre « femmes » comme toutes celles qui s'identifient en tant que telle. Nous aborderons lors de la partie analytique la question de l'inclusion d'autres minorités de genre et sexuelles dans la pratique de l'auto-défense.

⁵ Par analogie au terme « racisé-e » qui désigne toute personne subissant du racisme, le terme « sexisé-e » désigne toute personne qui subit la domination patriarcale, incluant donc les personnes transgenres, non-binaires, et les hommes homosexuels.

tant que matérialisation des idées et concepts approchés lors de mes lectures exploratoires. Raison pour laquelle il sera essentiel lors de l'analyse du matériau de comprendre en quoi la pratique s'inscrit dans une idéologie féministe et comment elle peut être utile à la mise à l'agenda politique des questions amenées par ces luttes. Aussi, il sera intéressant de constater quel rapport les participantes aux stages entretiennent avec le féminisme et la question des « violences politiques » (Bugnon, 2009) et comment leurs opinions font écho ou non au traitement médiatique de ces questions (*idem.*). Enfin, il s'agira de comprendre où les intervenantes situent leurs limites concernant ce qu'elles considèrent être une violence défensive et donc envisageable.

Lors de la revue de littérature, il s'agira d'apporter certaines définitions et concepts tirés des lectures sur les principales thématiques (violences et oppressions, tactiques militantes, genre, ...) permettant de mieux comprendre les mécanismes qui composent les réflexions sur la violence des femmes et des mouvements militants. Les cadrages théoriques de ce travail permettront d'analyser plus confortablement les résultats obtenus lors de mon terrain. Dans le but de rendre ma réflexion la plus claire possible, j'ai souhaité décomposer mon travail en plusieurs parties distinctes. Ainsi, certains chapitres seront consacrés aux concepts de socialisation, d'éducation genrée, et à la manière dont ils peuvent exercer une influence sur la propension d'un·e individu·e à envisager la violence ou l'expression de la colère.

D'autre part, certaines parties aborderont des réflexions plus globales et politiques et évoqueront les concepts de non-violence, de diversité des tactiques ou encore de violence légitime, afin de souligner les enjeux d'une prise de position dite violente de la part de mouvements militants progressistes. De manière transversale, il sera également question d'apporter quelques éléments permettant d'éclairer le concept même de violence dont la définition est constamment réévaluée (par ex. : Cardi & Pruvost, 2012).

Le contenu empirique de ce travail est le fruit de cinq entretiens ethnographiques avec des femmes ayant participé à des stages d'auto-défense féministes en Suisse romande (dont une en tant que formatrice) et d'une observation participante lors de l'un de ces stages. De manière globale, les personnes interrogé·e·s lient étroitement leurs réflexions à leurs propres vécus en tant que personnes sexisé·e·s, aspect qu'il sera important de garder en mémoire lors de l'interprétation des résultats. Toutefois, à travers leurs discours et les lectures utilisées, je tâcherai de faire dialoguer les récits et ressentis personnels avec des concepts d'ordre sociologique.

L'analyse des résultats se fera sous la forme d'une division thématique de ce qui est ressorti lors des entretiens et de mon observation participante. Aussi, les divers constats qui en découleront seront mis en dialogue avec les apports de l'ouvrage de Mathilde Blézat (2022) consacré à la pratique de l'auto-défense féministe ainsi que les autres lectures abordées dans ce travail. Il en ressort un certain nombre d'axes d'analyse tels que, la représentation des luttes féministes à travers les discours des intervenantes et de leurs proches, la question de leurs propres propensions à la violence ainsi que le coût que peut supposer une prise de position politique aussi bien pour les participantes que pour la pratique. Enfin, il sera

question de souligner les limites de la pratique en terre helvétique tout en proposant des pistes de réflexions pour y palier.

Chapitre 2 : Le genre de la violence et des émotions

2. 1 Une socialisation différenciée

À travers une vision rigide de ce que sont ou doivent être les catégories homme / femme, le patriarcat a produit et reproduit incessamment et à tous les niveaux du sexisme. En diffusant des croyances qui le renforceront ensuite, ce système de domination qui prend racine dans l'arbitraire, est perçu comme allant de soi. Les catégories qu'il produit sont non seulement considérées comme étant naturelles mais viennent justifier les inégalités économiques, sociales et politiques qu'elles engendrent. De plus, la familiarisation avec ces idées se fait dès le plus jeune âge à travers l'éducation.

Si les punitions officielles s'adressent le plus souvent aux garçons, les contrôles moraux – qui fonctionnent tout autant – vont se concentrer plus longuement sur les techniques du corps⁶ des filles (démarche, posture, ...) (Cardi & Pruvost, 2012). Concernant les bagarres et les conflits, la tolérance des adultes de référence sera également variable selon le sexe de l'enfant, la transgression des normes de genre étant une circonstance aggravante. En effet, selon Masclat (2009), la violence entre filles est tolérée si elles respectent ces normes et restent dans le cadre du « crêpage de chignon ». Les filles qui se battent pour un garçon seront par exemple moins réprimandées que celles qui adoptent des comportements considérés plus virils et allant à l'encontre des représentations sociales de la féminité (*idem.*).

Si les garçons ne sont pas directement encouragés à se battre, les figures d'identification qui leurs sont imposées (aventuriers, super-héros, sportifs, etc.) feront un usage différent de leur corps. Les activités vers lesquelles ils seront dirigés seront également des activités prenant plus souvent place en extérieur, mobilisant les performances physiques (vitesse, force, etc.) et tournées vers une logique de conquête ou de construction (Blanc, 2018). Selon Aurélia Blanc (*idem.*), à travers les jouets et les activités, les enfants apprennent ce qu'ils ont le droit de faire ou non. Les garçons occuperont donc plus d'espace, seront plus bruyants, rationnels et régleront les conflits à travers l'affrontement voire la violence. Ils valoriseront la performance mais également la compétitivité. *A contrario*, en jouant à la maman ou en habillant leurs poupées, les filles sont dirigées vers des notions d'esthétique, de soin aux autres et d'empathie. Durant l'enfance comme durant l'âge adulte, les personnes transgressant le rôle qui leur est attribué s'exposent à des répercussions sociales se traduisant par l'ostracisme, la moquerie ou encore la violence.

⁶ Au sens de Marcel Mauss (1936).

En plus d'exercer un contrôle sur les comportements et les intérêts des garçons et des filles, la socialisation genrée exerce également un contrôle sur la manière de gérer ou montrer leurs émotions. Ainsi, la virilité à laquelle les garçons, puis les hommes doivent tendre, implique le rejet de toute forme de vulnérabilité (Gazalé, 2012). Les émotions sont censurées et maîtrisées à l'exception de la colère (Blanc, 2018) ce qui provoque une difficulté chez les garçons à nommer ce qu'ils ressentent et rend ainsi plus difficile la gestion de ces ressentis. Aussi, le risque est qu'ils choisissent plus volontiers la violence (envers les autres ou eux-mêmes) comme moyen d'expression (*idem.*) Enfin, la socialisation différentielle impacte également leurs relations aux autres, notamment lorsqu'il s'agit de relations romantiques (Diter, 2015).

Cette influence se retrouve à l'âge adulte, les femmes ou les personnes socialisées comme telles auront plus de peine à occuper l'espace ou à poser leurs limites (Blézat, 2022). Si elles tentent malgré tout de hausser le ton afin de se faire entendre, elles prennent le risque d'être moquées ou rappelées à l'ordre (Molinier, 2015).

2.2 La source du mâle

Dans son livre « le mythe de la virilité », Olivia Gazalé (2017) retrace les débuts de ce qu'elle appelle « le piège de la virilité » (*ibid.*, p.17) Elle y postule que « la crise de la masculinité » – que les mouvements masculinistes ont tendance à attribuer aux effets des mouvements féministes – résulterait en réalité d'un « piège que l'homme s'est tendu à lui-même » (*ibid.*, p. 18). Pour Gazalé (*idem.*) les hommes sont eux-mêmes et depuis toujours victimes de ce mythe inaccessible de la virilité à travers lequel ils s'auto-émasculent.

L'importance du constat de Gazalé (2017) réside dans le fait qu'il déresponsabilise les mouvements féministes quant au malaise dont sont victimes les hommes car ils précèdent ces derniers. Pour l'autrice le malaise (bien réel précise-t-elle) que rencontrent les hommes ne correspondant pas aux archétypes de la virilité a toujours existé et « chaque génération regrette le temps où les hommes étaient *de vrais hommes* » (*ibid.*, p.19).

L'autrice (Gazalé, 2017) situe le début du récit de la supériorité virile au temps de la Rome antique. À travers le temps et les récits mythologiques, religieux ou encore la science, ce mythe de la virilité se serait consolidé (*idem.*). Ainsi, l'idée que la nature humaine se divise en deux pôles diamétralement opposés qui auraient une relation dominante/ dominé sera renforcée progressivement (*idem.*). Cette logique implique que « la femme » (le singulier symbolisant son hétérogénéité et l'effacement de la diversité au sein de ce groupe) serait naturellement dirigée vers la maternité, la douceur, le don de soi et serait tributaire de ses émotions. En opposition se trouve l'homme, qui se doit d'être fort, dominant, rationnel et motivé par un désir d'expansion (*idem.*).

La vision d'une nature divisée en deux groupes fixes et opposés entraîne ainsi la hiérarchie sexuelle et justifie à travers les siècles la domination des hommes sur les

femmes mais aussi sur les hommes ne correspondant pas aux critères de virilité hégémonique (Gazalé, 2017). Cette logique a – entre autres – pour conséquence une éducation différenciée en fonction du sexe et une socialisation genrée dont les influences sont toujours largement visibles à l’heure actuelle.

Pour Gazalé (2017), c’est à travers la figure de l’andria – soit l’archétype de la virilité idéale, que ces attentes ont vu le jour. Ce modèle né en Grèce puis affiné dans la Rome antique est selon l’auteur (*idem.*), à l’origine de la construction des modèles de virilité actuels. D’abord modèle de perfection physique, ces canons vont ensuite s’étendre à la morale avec la philosophie stoïcienne (*idem.*). L’homme ne devait plus seulement être beau et fort mais également courageux et dans l’auto-contrôle. Si les critères regroupent à la fois des aspects physiques et moraux, c’est toujours dans une logique de puissance et de maîtrise (de soi, mais aussi des autres) par opposition à la femme réputée faible, impulsive et colérique (*idem.*).

Gazalé (2017) souligne que la figure de l’andria ne représente pas seulement la version la plus parfaite de l’homme, elle est l’image de la perfection humaine (*idem.*). Le fait qu’elle soit construite en opposition totale avec toute ce qui est associé à la féminité n’est donc pas anodin.

En somme, l’homme viril doit supporter la douleur, réprimer ses sentiments et désirer la mort (Gazalé, 2017). Les romains se couvraient d’une toge pour cacher à la fois leurs corps et leurs émotions. De plus, ils devaient retenir tout signe pouvant traduire de la faiblesse – et donc de l’effémination – ce qui allait de l’éternuement au bâillement (*idem.*).

Ce rejet excessif de la féminité (synonyme pour eux de passivité) (Gazalé, 2017) pouvait justifier de nombreuses formes de violences pouvant aller jusqu’aux abus sexuels. Le système pédérastique en Grèce antique en est l’illustration.

En effet, il existait à Athènes un rite de passage obligatoire qui consistait à associer chaque jeune homme à un protecteur plus âgé (Gazalé, 2017). Il était alors d’usage qu’il y ait acte sexuel afin de guider le plus jeune vers l’âge adulte. Le sperme de l’ainé était supposé avoir des vertus virilisantes et l’aider à devenir un homme à son tour (*idem.*). Ce type de rites ont pour effet de normaliser les abus sexuels (sur mineurs) mais aussi toute autres formes de violences. Dans cette logique, la violence est synonyme d’endurcissement et l’homme doit les subir sans s’en plaindre (*idem.*).

Toujours dans cette logique, l’éducation à Rome se fait par la souffrance (les fouets) et c’est ce que Gazalé (2017) appelle le « dressage des corps masculins » (*ibid.*, p. 257). Cette logique a pour but de créer des futurs guerriers, le mythe guerrier étant à la base de cette forme de discipline (*idem.*). En parallèle, les hommes se « fabriquent » également à travers l’obéissance à toute épreuve (voire le fanatisme) qui est aussi une forme de dressage. Mourir en guerrier, sur le champ de bataille, est perçu comme un accomplissement (*idem.*).

Dans son œuvre, Gazalé (2017) souligne comment la violence guerrière des hommes peut être héroïsée et leurs guerres inspirer des monuments (*idem.*) Il sera question, dans la suite de ce travail, de comprendre de quelles manières la violence peut être perçue lorsqu'elle n'est pas entre les mains d'une classe dominante, voire qu'elle s'oppose à celle-ci.

Chapitre 3 : Représentations et mises en récit de la violence des femmes

Nous avons vu jusqu'ici comment – à travers la socialisation – les jeunes filles sont préparées à devenir des femmes empathiques, douces, dirigées vers les besoins des autres et éloignées de la violence. Avant d'observer les enjeux qu'implique le choix d'un militantisme dit violent (cf. Chapitre 4), il me semblait intéressant de comprendre comment se construisent les discours autour de la violence des femmes, et par quels processus elle est euphémisée voire effacée des récits historiques et/ ou médiatiques.

De manière générale la violence des femmes est pour la plupart des gens impensable (par ex. : Bugnon, 2009). Ce constat est à la fois une cause et un effet de son invisibilisation dans l'histoire (Chevalier, 2012 ; Dufournaud, 2012 ; Regina, 2011 ; ...) ainsi que de son euphémisation dans les médias (Bugnon, 2009). Revenir sur la manière dont la violence des femmes – en particulier lorsqu'elle est politique – est racontée ou occultée nous permettra de mieux comprendre les enjeux et les biais que nous rencontrons autour de ces questions encore aujourd'hui.

3.1 Le traitement médiatique : entre virilisation et dépolitisation

Pour Fanny Bugnon (2012) les médias « sont à la fois relais et producteurs de sens » (*ibid.*, p. 457). L'autrice (Bugnon, 2009) s'est intéressée aux discours médiatiques autour de l'assassinat de Georges Besse (PDG de la Régie Renault), commis en 1986. Les autrices de cet homicide, Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron, sont deux militantes du groupe communiste Action directe.

À travers ce cas particulier, Bugnon (2009) recense les différentes stratégies mises en place par les médias afin de minimiser ou dépolitiser les actions violentes et politiques de la part des femmes. Parmi ces stratégies, elle observe que l'engagement militant des femmes terroristes⁷ est régulièrement relativisé. Les actes de violence politique des femmes sont, par exemple, régulièrement expliqués par un amour passionnel que leurs autrices ressentiraient pour un homme du même groupe militant qui les aurait endoctrinées. Ainsi, la transgression des codes féminins par un acte violent s'explique à travers des caractéristiques bien féminines ; la naïveté, l'excès de sentiments et l'absence d'une réflexion politique

⁷ À noter que Bugnon (2012) met en garde contre le « caractère intrinsèquement dépréciatif » (*ibid.*, p.456) du terme « terroriste » qui peut biaiser l'analyse d'un acte de « violence politique » (*idem.*) (terme qu'elle privilégiera). Je l'utilise toutefois ici pour éviter la redondance.

propre. Pour Bugnon (*idem.*), cette « figure de l'amoureuse » vise à rassurer en rétablissant les rôles genrés, brouillés par une violence féminine.

En effet, cette logique permet de maintenir une mise à distance claire entre masculin et féminin qui elle s'opère également à travers la formulation des revendications des femmes terroristes (Bugnon, 2009). On soulignera alors sa « sensibilité à l'injustice » (*ibid.*, p. 7) plutôt qu'une réelle ambition révolutionnaire. Se poursuit alors le processus de dépolitisation des militantes impliquées. Si la violence des femmes est peu acceptée elle l'est encore moins lorsqu'elle est motivée par des convictions politiques (*idem.*). « Cette violence désarçonne : L'idéologie naturaliste enjoint à penser les femmes comme faites pour donner la vie, et non la mort. Les représentations médiatiques se font ainsi l'écho des stéréotypes féminins élémentaires » (*ibid.*, p. 8).

De ce fait, Bugnon (2009) souligne également une tendance à rappeler ce supposé contraste entre le sexe de l'autrice des crimes et la violence de ses actions à travers des formulations décrivant des traits angéliques ou rappelant qu'il leur arrivait de s'adonner à certaines tâches traditionnellement féminines tel que le jardinage (*idem.*). Aussi, comme le montre la citation précédente, ce mécanisme s'opère également par des allusions à la maternité.

L'autrice (Bugnon, 2009) observe – en plus des mécanismes d'euphémisation et de dépolitisation précédemment mentionnés – une tendance à considérer les autrices de ces actes comme étant « hors nomenclature » (*ibid.*, p.9). Ainsi, c'est pour l'autrice une manière de stigmatiser ces femmes ayant commis une « double transgression » (*idem.*) : de la féminité et des lois. À travers cela, l'autrice (*idem.*) suppose qu'accepter que ces femmes aient participé de manière totale et pleinement consciente à de tels actes de violence entrainerait certaines réflexions quant à leur participation historique.

Bugnon (2009) émet l'hypothèse intéressante que « la prise en compte de la présence féminine dans les organisations terroristes pourrait jouer sur l'acceptation des femmes en tant que combattantes armées, qu'elles se situent ou non dans la légalité » (*ibid.*, p.10). Ainsi, reconnaître une quelconque participation des femmes à la violence armée et/ou politique amènerait à repenser l'histoire tout entière en termes de genre et à questionner la manière dont elle est racontée afin d'évincer la présence des femmes. Ainsi, les guerres déterminantes du passé et la figure héroïsée des vétérans exclusivement masculins risquerait la remise en question. Or, rappelons que la guerre permet aux hommes de marquer qu'ils sont l'exact opposé des femmes (Bugnon, 2009 ; Gazalé, 2017).

Une autre manière de palier à la dissonance cognitive que semble induire le sujet de la violence des femmes se fait par leur masculinisation. Ainsi les journalistes n'hésitent pas à accorder au masculin les adjectifs se référant aux activistes violentes (Bugnon, 2009). Enfin, Bugnon (*idem.*) cite Burnet-Vigniel (1990) pour soulever l'idée que la réprobation sociale peut être plus lourde pour les femmes « comme si s'ajoutait [à leurs méfaits] un crime de dénaturation de la femme » (*ibid.*, p.15). Un autre mécanisme de réajustement des rôles de genre que Bugnon (2009) a pu relever lors de son examen des discours sur les femmes d'Action directe, est

le fait d'attribuer à ces femmes un certain sadisme et/ ou ressentiment à l'encontre des hommes qui les rendraient plus dangereuses que ces derniers.

En parallèle, Nathalie Ménigon avait – à l'époque de l'attentat – fait l'objet d'une méprise journalistique qui avait résulté en la parution d'un article dans *Le Monde* stipulant qu'elle nourrissait ses hamsters d'une serviette ayant appartenu à sa victime (Bugnon, 2009). Nous pouvons imaginer que cette information laisse entrevoir aux lecteur·ice·s – qui n'ont pas plus d'explications – l'idée que la militante a une personnalité vicieuse ou qu'elle ritualiserait ses méfaits. Si le journal s'est retracté en expliquant qu'il s'agissait d'un malentendu (*idem.*), l'anecdote est néanmoins révélatrice du sensationnalisme et de la facilité avec laquelle la violence des femmes est associée à la monstruosité et ou la perversité (*idem.*).

« N'oublions pas que la présence massive des femmes dans les organisations révolutionnaires clandestines coïncide avec des changements en profondeur dans les sociétés occidentales suite aux mobilisations féministes. Il n'en faudra pas davantage pour que la participation à un groupe terroriste révolutionnaire soit brandie comme preuve des ravages d'une ``émancipation excessive`` des femmes. » (Bugnon, 2009, p.13)

En somme, Bugnon (2009) souligne l'ambiguïté du traitement médiatique de la violence des femmes qui est tantôt euphémisée ou dépolitisée, tantôt comprise comme monstrueuse et excessive. Certains journaux allant jusqu'à associer féminisme et terrorisme ce qui pour Bugnon (*idem.*) relève du fantasme. Entre fascination et rejet, la violence des femmes fait donc l'objet d'un paradoxe certain. Bugnon (*idem.*) conclut en soulignant deux mécanismes de dépolitisation présents dans les articles qu'elle a pu analyser concernant les femmes d'Action directe. Elle constate que dans les cas où les autrices du crime sont acceptées comme étant des femmes, leurs actes seront relativisés. *A contrario*, si la violence des actes commis est pleinement admise, alors ce sont leurs autrices qui sont singularisées ou virilisées (*idem.*).

Enfin – contrairement à Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron, la plupart des femmes ayant eu recours à la violence sont promises à l'oubli pour que l'histoire continue de raconter comment les hommes sont les uniques détenteurs du monopole de la violence qui est « historiquement et visiblement exercée [par eux]. » (Bugnon, 2009, p.14)

3.2 Historicité des violences féminines : entre réalité et fiction

Si comme le veut la formule de Robert Brasillach (1944) « l'histoire est écrite par les vainqueurs » et que – comme nous le rappelle Claudie Baudino (2018) – le mot « vainqueur » ne possède pas de déclinaison féminine, il semble naturel que les récits historiques que nous connaissons invisibilisent toute présence féminine (par ex. : Collectif Georgette Sand, 2019). Ceci est d'autant plus vrai lorsque ces femmes ont fait usage de la violence (par ex. : Chevalier, 2012).

Plusieurs auteur·ice·s – notamment ceux adoptant une posture féministe (Chevalier, 2012 ; Godineau, 2012 ; Regina, 2011 ; ...) – soulignent donc

l'importance d'avoir un regard critique sur la manière dont l'histoire est racontée. En effet, l'histoire ayant été majoritairement écrite par des hommes blancs, l'objectivité supposée des récits historiques est remise en question. Si les femmes sont effacées des récits historiques, le traitement de leur violence politique est également largement biaisé (par ex. : Godineau, 2012).

Une violence politique

La notion de violence politique est pour Godineau (2012) un concept large qui regorge de questionnements. Sa définition est celle sur laquelle je m'appuierai tout au long de ce travail. Pour l'autrice (*idem.*), la violence politique « relie des cas de figure qui ont en commun de s'inscrire dans des mouvements et des conflits collectifs ayant pour théâtre l'espace public » (*ibid.*, p. 83).

La dimension politique de la violence exercée par les femmes est ce qui la rend problématique pour l'opinion publique (Godineau, 2012). Sans cet aspect, l'autrice (*idem.*) souligne que la violence des femmes peut être ignorée ou moquée, d'où l'importance de cette distinction.

Enfin, il est pour l'autrice (Godineau, 2012) essentiel d'appréhender les actes de violence des femmes en prenant en compte les différents contextes aussi bien politiques, historiques que sociaux dans lesquels ils prennent place afin de les aborder de manière adéquate selon ces facteurs. Elle estime qu'une telle analyse permettra ainsi de mettre en lumière les différences et les similitudes entre chacun de ces événements. De plus, ces derniers représentent selon elle une « double transgression » (*ibid.*, p. 84) car ils permettent aux femmes de s'immiscer à la fois dans l'espace politique et dans l'exercice de la violence, tous deux habituellement réservés aux hommes (*idem.*). Étant donné que la définition de Godineau comprend la notion d'espace public et que l'espace public est également un terrain de domination masculine (Lieber, 2002), alors nous pourrions même parler d'une triple transgression.

Analyser ses sources

Afin de neutraliser les biais auxquels sont sujets les récits d'histoire, Godineau (2012) propose une réflexion en trois étapes ;

Premièrement, l'autrice (Godineau, 2012) rappelle que les informations concernant la violence des femmes sont fournies par des hommes détenteurs d'autorité et souhaitant conserver un certain ordre social dont ils bénéficient. De ce fait, il faut comprendre ces informations comme pouvant être biaisées par leur propres interprétations et préoccupations et comme dépendant d'une vision particulière de la réalité. Ainsi, l'autrice (*idem.*) propose de prêter une attention particulière à ce qui n'est pas dit (ou minimisé) plutôt que de s'arrêter sur ce qui est directement mentionné (*idem.*). Aussi, elle précise que – comme nous l'avons vu au sujet des récits médiatiques (Bugnon, 2009) – les récits historiques peuvent également être teintés de fantasmes (Godineau, 2012) ou être psychologisants (*idem.*).

Deuxièmement, Godineau (2012) propose de s'intéresser spécifiquement aux autrices des violences. En effet, pour comprendre le degré de transgression que constituent leurs actes, il peut s'avérer pertinent de connaître le profil socio-

démographique des autrices et envers qui leurs violences sont dirigées. La mise en récit de l'histoire des violences féminines et les réactions qu'elles susciteront seront en partie impactées par ces facteurs (*idem.*).

La troisième logique de réflexion proposée par Godineau (2012) nous rappelle que les violences politiques commises par des femmes sont souvent expliquées dans les discours par l'incapacité d'action (symbolique ou réelle) des hommes. Ainsi, elles résultent humiliantes pour ces derniers considérés comme ayant failli à leur devoir viril (*idem.*). Par opposition, les femmes ayant participé à ces conflits armés seront – comme le veut le modèle proposé par Bugnon (2009) – virilisées dans les discours (Godineau, 2012).

En somme, les violences politiques des femmes peuvent être comprises de diverses manières selon qui en sont leurs autrices, comment elles se traduisent et envers qui elles se tournent. Pour illustrer cela, Godineau (2012) donne l'exemple des émeutières bénéficiant de l'indulgence des forces de l'ordre parce que leur violence était due au désespoir de voir leurs enfants être affamés (cf. « Les émeutières », p.13). *A contrario* et à la même époque d'autres femmes n'ayant eu pour « tort » que leur hostilité envers le pouvoir en place avait été incarcérées. La différence entre ces deux jugements repose sur le fait que les premières – motivées par leur rôle de mère – ne troublaient pas l'ordre sexué (*idem.*).

Aux armes citoyennes

Si les violences politiques ne se font pas forcément à l'aide d'armes, dans son analyse des discours sur les militantes d'Action directe, Bugnon (2009) constate que le fait que les autrices de l'assassinat en possèdent ajoute un autre niveau de transgression aux normes visant à maintenir une inégalité entre les sexes (par ex. : Bugnon, 2009 ; Dorlin, 2017 ; Tabet 1998 ; ...). Si le monopole de la violence est masculin, cela est d'autant plus vrai en ce qui concerne la violence armée. Le fait que des armes soient utilisées de sang-froid par des femmes augmente le sentiment d'effroi déjà largement perceptible dans les articles relatant un acte terroriste (Bugnon, 2009).

De plus, les armes sont le symbole fort d'une certaine identité socio-politique (Godineau, 2012). En plus d'être un objet attaché au masculin, pour Pruvost (2008) ou encore Dorlin (2017) se voir attribuer une arme (légalement) signifiait être accepté-e en tant que citoyen-ne à part entière.

En ce qui concernent les femmes intégrant une organisation militaire et se voyant octroyer des armes, elles le font, selon Godineau (2012) rarement pour des raisons d'émancipation collective mais plutôt car elles recherchent un sentiment personnel de valorisation. En effet, cette participation se fait la plupart du temps à travers l'adoption de codes considérés comme masculins et n'implique pas forcément une réflexion sur les rôles traditionnels de genre. Ces derniers se voyant parfois même réaffirmés par l'utilisation du masculin comme référence ultime de la violence (*idem.*).

Pour l'autrice (Godineau, 2012), les périodes de conflits politiques invitent néanmoins à la réflexion d'autres systèmes possibles et permettent aux femmes de se faire une place dans la scène politique et prendre part aux violences.

Un exemple du XVIe siècle

Dufournaud (2012) revient sur un exemple datant du XVIe siècle de femmes ayant pris les armes. À cette époque, certaines femmes ayant un statut féodal étaient autorisées à accéder à des fonctions militaires et les roturières (soit les femmes ne faisant pas partie de la noblesse) avaient parfois accès aux armes lorsque les hommes venaient à manquer. Ceci vient - selon l'autrice (*idem.*) – contredire le récit habituel qui est fait des XVIe et XVIIe siècles et où les femmes sont présentées soit « comme victimes, soit comme des sujets d'amusement ou de curiosités » (*ibid.*, p. 94). L'autrice (*idem.*) nous rappelle l'existence des preuses et autres guerrières (Jeanne de Flandres, Jeanne de Belleville, Marie d'Harcourt, etc.). À travers leurs histoires, Dufournaud (*idem.*) se questionne sur le regard que portaient sur elles leurs contemporains : Brantôme et le seigneur de Tavannes.

Si le premier semble admirateur de leur prise d'armes visant à défendre leurs territoires, il se montre moins enthousiaste face à leurs comportements ou accoutrements similaires à ceux des hommes. Aussi, il attribue leur courage à leur amour du pouvoir (Dufournaud, 2012) ce qui laisse entendre que leur motivation est selon lui égoïste.

Le second – quant à lui – n'apprécie ni leurs tenues guerrières, ni leur prise d'armes. Pour lui, ces événements ne sont tolérables qu'en cas de réelle nécessité et si elles doivent protéger un village en l'absence des hommes. Il précise que « dans tous les cas, leur combat doit être défensif et non conquérant » (Dufournaud, 2012, p. 97) ce qui semble traduire la crainte que les femmes ne prennent goût à l'expansion et à la domination comme l'ont fait avant elles les hommes.

Dans le cas où ces femmes prennent les armes, leur dessein est effectivement rarement porté sur la conquête mais se « limite » à défendre les terres (Dufournaud, 2012). Si ces femmes ont ainsi accès à des fonctions militaires c'est parce que, dans leur cas précis, leur statut social l'emporte sur leur sexe. Elles acquièrent alors les armes de leurs pères ou maris si ces derniers viennent à manquer (*idem.*). Pour désigner ce phénomène, Dufournaud emprunte à Sylvie Steinberg (2010) le concept de « substitution ». L'accès aux armes de ces femmes est ainsi admis car leur « sang noble leur permet de dépasser la faiblesse de leur sexe et leur donne les mêmes qualités viriles qu'aux Amazones » (Dufournaud, 2012, p.103). L'autrice précise que – contrairement à l'idée dominante – ces cas ne sont pas rares dans ces contextes guerriers (*idem.*). La substitution agit alors « comme un principe de survie et de pérennisation » (Steinberg, 2010). Ainsi, il semble important de souligner que lorsque les femmes prennent les armes c'est dans l'intérêt commun et/ou du pouvoir en place et en aucun cas pour soutenir quelque idée progressiste.

De ce fait, Dufournaud (2012) raconte comment les jeunes filles sont depuis toujours préparées à une éventuelle prise d'armes ou à d'autres responsabilités réservées traditionnellement aux hommes. Le haut taux de mortalité propre à l'époque implique qu'elles doivent être prêtes à se retrouver – du jour au lendemain – à la tête d'une armée ou d'une communauté à la suite du décès d'un ou plusieurs hommes de leur famille. Ainsi, elles sont éduquées à la chasse, au dressage de faucon ou encore à l'équitation (*idem.*).

Féminisation de la violence institutionnelle à travers la police

Dans le but d'observer la présence des femmes au sein de la violence institutionnelle (donc légale) à travers un exemple plus récent, arrêtons-nous sur la question de la féminisation de la police. Pour Geneviève Pruvost (2008), si l'entrée des femmes dans des organisations ayant recours à la violence dite légitime est un phénomène de plus en plus récurrent, il transgresse pourtant quatre interdits majeurs qui ont justifié l'exclusion des femmes des métiers d'armes et d'ordre (police, justice, ...) pendant 2 siècles.

Le premier interdit est l'accès aux armes et à leur usage. Le second est l'accès à une position d'autorité. Le troisième est lié aux circonstances qui ont donné aux femmes l'accès à ces métiers. (En effet, chacune des avancées allant dans le sens de la féminisation de la police s'est faite en temps de paix et ne découle pas d'une volonté d'armement des femmes en situation de crise. De ce fait, ces changements sont compris comme étant durables, contrairement au phénomène de substitution décrit par Dufournaud (2012)). Enfin, la quatrième transgression repose sur le fait que les policières ne sont pas reléguées à une section particulière et ont un statut professionnel indifférencié de celui de leur collègues masculins (Pruvost, 2008).

Pour Godineau (2012), la féminisation de la police et des armées pose des questions d'ordre intersectionnel. Le fait qu'il y ait maintenant davantage de femmes du côté de la violence étatique fait qu'il faudrait notamment prendre en compte les cas de violences policières / militaires par des femmes et envers des hommes appartenant à des minorités ethniques (*idem.*).

Le caractère légal ou illégal des violences peut également influencer la manière dont elles sont racontées et considérées. Si la violence des femmes de l'armée est admise (violence contre-révolutionnaire), c'est celle des révolutionnaires qui est vivement critiquée (Godineau, 2012).

Les émeutières

Concernant les violences d'ordres révolutionnaires (donc illégales), Clara Chevalier (2012) va s'intéresser à la question des émeutières de 1775 à Paris. Ces dernières se révoltent contre le prix du pain devenant un bien inaccessible. Les émeutières se placent ainsi en défenseuses du droit à l'existence et Chevalier (*idem.*) décrit ici une forme « populaire » (*ibid.*, p. 107) de la violence qui se traduit plus souvent par des dégâts matériels que physiques.

Ces émeutes déboucheront sur des arrestations qui produiront le matériau dont va se servir l'autrice (Chevalier, 2012). Ce matériau sera composé de divers documents tels que les interrogatoires des personnes impliquées, mais également des témoignages de passant·e·s. Chevalier (*idem.*) nous rappelant que les sources sur lesquelles elle s'appuie laissent peu apparaître la violence des femmes. Comme le veut le modèle proposé par Godineau (2012), Chevalier (2012) souhaite questionner cette absence à travers le prisme du genre et l'examen des discours auxquels elle a accès.

En observant les discours policiers – et donc dominants – sur les émeutes, Chevalier (2012) souligne qu'ils offrent un point de vue qui invisibilise à la fois les émeutières

et les violences populaires dans le but – ici encore – de nier la dimension politique de ces actions. L'autrice (*idem.*) distingue dans son corpus trois points de vue distincts : celui des policiers qui ont sous-enregistré la participation des femmes ; celui des personnes impliquées (à travers les interrogatoires) ; et celui des témoins des émeutes. Chevalier (*idem.*) démontre comment la manière dont sont produites les sources participe à l'invisibilisation d'un phénomène et notamment ici celui de la violence politique des femmes et des classes populaires.

Le premier type de source révèle les objectifs de la police à travers la logique employée lors des arrestations (très peu de femmes) et la manière dont sont menés les interrogatoires. Les sources récoltées par la police serviront ensuite à reconstituer les événements selon leur propre point de vue (qui légitimera donc la répression) (Chevalier, 2012).

Pour la police de l'Ancien Régime, la violence populaire ne peut avoir lieu sans la présence d'un meneur issu de la classe populaire. C'est dans cette logique que les interrogatoires vont s'articuler. À travers le choix de personnes qui seront arrêtées et des questions posées, la police trouve les coupables « là où ils ont été cherchés » (Chevalier, 2012, p.109). Dans cette perspective, le supposé instigateur de l'émeute est recherché parmi les hommes tandis que les femmes sont considérées comme irresponsables ce qui leur confère une certaine impunité (*idem.*).

Le deuxième type de source sont les procès-verbaux des interrogatoires, supposés retranscrire le discours des émeutier-e-s. Ces retranscriptions par la police ne sont pas fidèles aux discours des personnes impliquées car la police y ajoute librement des mots issus du lexique policier pour décrire les faits racontés (Chevalier, 2012). Pour Chevalier (*idem.*) le fait même de retranscrire un discours produit oralement par des personnes issues de la classe populaire, implique déjà en soit une relation de pouvoir. Si on ajoute à cela l'isolation des personnes suspectées et les autres techniques d'intimidation de la police, la posture de domination des forces de l'ordre n'en est que renforcée. De plus, en démantelant la collectivité qui leur donne sens, la police rend illégitimes les agissements des émeutier-e-s (*idem.*).

En parallèle, les personnes interrogées adoptent une stratégie de défense axée sur la négation de leur implication dans les émeutes et sur l'atténuation des violences commises. Leurs allégations les placent en témoins directs de la scène, tout en taisant leur participation. Cette stratégie suppose une mise à distance entre soi et le reste des émeutier-e-s, compris comme un « corps étranger » (Chevalier, 2012, p. 113) et une minimisation de l'action de manière générale (*idem.*). Les autres participant-e-s à l'action sont peu mentionné-e-s et jamais iels ne sont identifié-e-s avec précision. Le groupe est présenté de manière « neutre » (*ibid.*, p. 113) et donc au masculin. Ces discours ne peuvent donc pas être fidèles à la violence des femmes (*idem.*).

Enfin, les personnes présentes lors des émeutes et se déclarant en tant que victimes de pillages ou en tant que témoins souhaitant aider la police sont ici encore majoritairement de sexe masculin. Et, là aussi, leurs discours participent à l'invisibilisation de la présence de femmes (Chevalier, 2012). Or, en analysant les archives à la loupe, Chevalier (*idem.*) constate qu'un tiers des meneur-euse-s sont en réalité des femmes. Si les témoins connaissent souvent de vue les femmes

qu'iels mentionnent, ces dernier-e-s savent rarement leurs noms et vont les identifier en fonction du lieu où elles ont l'habitude d'aller ou encore en relation avec leur maris ou d'autres hommes de leur entourage plus ou moins proche. Le manque de précision quant à leurs identités participe au fait qu'elles sont rarement inquiétées par la police (*idem.*).

De plus, cette dernière va privilégier les pistes menant aux personnes qu'elle pense à la tête de l'émeute, or les discours des témoins ne laissent pas transparaître qu'il puisse s'agir de femmes (Chevalier, 2012). Encore une fois, les groupes de la révolte sont décrits par les témoins de manière neutre et sont donc compris comme masculins, ce qui conforte la police dans sa croyance initiale (*idem.*). Cependant, lorsque la mixité du groupe est admise, les témoins vont tout de même présenter les hommes comme majoritaires, ce qui laisse entendre que les femmes sont présentes en tant qu'« attributs des hommes » (*ibid.*, p.116) ou que la mention de leur présence n'est qu'un « renseignement supplémentaire sur les hommes vus » (*idem.*). En les rendant accessoires, elles sont à nouveau déresponsabilisées (*idem.*). D'un autre côté, le fait qu'elles soient mentionnées de manière anecdotique révèle également que leur présence ne surprend pas leurs contemporain-e-s (*idem.*).

3.3 Un féminin perfide : du bûcher à l'asile

Quand elles ne sont pas virilisées, c'est le champ lexical de la monstruosité ou de la folie qui entre en compte pour décrire les femmes violentes (Bugnon, 2009 ; Godineau, 2012 ; Regina ; 2011 ; ...). Ainsi, elles sont expulsées de la rationalité et amputées de leur capacité à se positionner politiquement aussi bien historiquement que dans le présent (Bugnon, 2009).

Nous verrons comment les femmes violentes sont associées à certaines figures archétypiques (tricoteuses, pétroleuses, etc.) ou mythiques (sorcières, amazones, etc.). Mais de manière générale, des traits monstrueux et malveillants supposément propres à une nature féminine vicieuse sont un fait récurrent dans les discours sur la violence des femmes (Lagorgette, 2012).

Dominique Lagorgette (2012) s'intéresse aux diverses représentations de femmes violentes mises en scène dans les textes fondateurs occidentaux, de la mythologie aux récits bibliques. Pour l'autrice (*idem.*), la figure de la femme violente est pensée par opposition à celle de la femme « normée » (*ibid.*, p.472). Toutefois, les deux proviennent généralement de l'imaginaire des hommes (*idem.*) et sont de ce fait révélatrices des croyances et des interprétations de leur créateurs. Elles sont en quelque sorte, la matérialisation des craintes et des attentes de l'époque en termes de rôles genrés et la mobilisation de ces figures dans les discours contemporains révèle la persistance des stéréotypes sexistes (*idem.*).

Pour l'autrice (Lagorgette, 2012) les noms donnés à ces figures (vitrioleuses, sorcières, pétroleuses, etc.) possèdent une connotation péjorative dont leur déclinaison masculine (si elle existe) ne pâtit pas. Toutes ces figures existent pour désigner des femmes qui se révoltent (*idem.*). Ainsi, Lagorgette explique comment certains mots voient apparaître leur déclinaison féminine afin de qualifier les révolutionnaires dans un contexte politico-historique précis (*idem.*). Pour ne citer

que deux exemples, le terme de « vitrioleuses » désigne des révolutionnaires défigurant leurs opposants à l'acide et les « pétroleuses » celles incendiant des bâtiments à l'aide de pétrole.

Ces figures fondamentalement misogynes renforcent l'idée d'une certaine cruauté prétendument inhérente à la nature féminine et font tous leur (ré)apparition dans des contextes de crises violentes (Lagorgette, 2012 ; Cardi & Pruvost, 2012). L'utilisation de ces termes peut se faire bien après le contexte historique dans le but d'injurier certaines femmes. Les militantes d'Action directe ont elles-mêmes été comparées dans les médias aux pétroleuses (*idem.*). Il arrive également que certains détails soient mis en avant alors qu'ils ne sont pas pertinents dans le but de « rabaisser l'action à l'anecdote » (*ibid.*, p.483) et à nouveau la dépolitiser. L'anecdote des hamsters de Nathalie Ménigon (Bugnon, 2009) mentionné précédemment illustre parfaitement ce mécanisme (cf. 3.1).

Une des autres figures à laquelle les médias ont comparé les militantes d'Action directe est celle des amazones (« les amazones de la terreur ») (Bugnon, 2009 et 2015). Pour Bugnon (2009), cette analogie révèle encore une fois la crainte que les identités sexuées ne soient plus aussi strictement délimitées. Ainsi, l'autrice souligne que dans l'imaginaire collectif, les amazones sont des guerrières qui se seraient amputé un sein pour mieux utiliser leurs arcs, sacrifiant ainsi un précieux attribut féminin. Cette figure guerrière n'est donc « pas vraiment [une] femme » (*ibid.*, p.12) sauf lorsqu'il s'agit de l'érotiser. Regina (2011) quant à lui, estime que la figure de l'amazone est utilisée pour singulariser l'existence de femmes violentes.

De plus, l'organisation chez les amazones est perçue comme matriarcale et le mythe matérialise donc également la crainte d'une prise de pouvoir des femmes sur les hommes et donc une inversion du système de domination actuel (Cardi & Pruvost, 2012). Or, il n'existe pas de sociétés s'apparentant à une logique de matriarcat et les craintes associées à la mention des amazones sont donc peu fondées (*idem.*). Notons tout de même que les récits veulent que les amazones aient été vaincues par les Grecs (Bard, 2014) à qui nous devons les canons de masculinité (Gazalé, 2017).

Il n'est pas question ici de faire une description exhaustive de toutes les figures utilisées de manière péjorative (sorcières, tricoteuses, etc.) mais de souligner comment celles-ci sont utilisées dans les discours dominants et à des fins misogynes voire antiféministes. Pour Lagorgette (2012), la manière dont ses figures sont racontées vise à réduire toute volonté politique à l'hystérie et elle rappelle que « le plus souvent, les témoignages sur la violence des femmes sont avant tout une affaire d'hommes » (*ibid.*, p. 483).

La figure de la femme hystérique est largement répandue encore aujourd'hui. Elle prend racine dans les discours biologisants c'est-à-dire ceux associant la colère ou la violence des femmes à des attributs physiologiques (menstruations, puberté, etc.) et sa connotation actuelle rejoint une logique psychologisante (Cardi & Pruvost, 2012). Elle désigne les femmes dont le caractère supposément imprévisible et excessif vient troubler l'ordre social (*idem.*). La logique psychologisante pèse également sur les discours et participe à l'isolation des actes de violences chez les femmes, tout en les définissant justement par le sexe des leurs

autrices renforçant une nouvelle fois l'idée de différenciation entre les sexes (Cardi & Pruvost, 2012).

Toujours dans une logique de dépolitisation, les interprétations psychiatriques rendent les femmes malades et leurs paroles et actions (surtout si elles sont jugées transgressives) sont ainsi forcément perçues comme étant dépourvues de sens (Cardi & Pruvost, 2012). La psychologisation des criminelles a pour effet que ces dernières soient plus souvent que leurs homologues masculins dirigées vers des traitements psychiatriques et / ou médicamenteux. Les hommes sont quant à eux soumis plus facilement aux peines carcérales (Cardi & Pruvost, 2012 ; Chaperon, Le Pennec & Pons, 2017).

3.4 Des sanctions inégales

Nous avons vu comment le genre pouvait avoir une influence sur la sévérité des rappels à l'ordre (cf. 2.1) ou des peines encourues (par ex. : Cardi & Pruvost, 2012 ; Chevalier, 2012). Voyons maintenant plus en détails comment les institutions judiciaires contemporaines sont influencées par les présupposés liés au genre.

Cette influence sur les institutions judiciaires et / ou psychiatriques peut être retracée à travers les siècles. Si la réalité d'une inégalité de traitement en fonction du genre reste constante, ses formes varient selon les époques et les mentalités (Chaperon, Le Pennec & Pons, 2017). Par exemple, d'un siècle à l'autre, la figure maternelle de la femme peut prédominer sur l'idée de sa nature supposément perfide et ainsi rendre plus indulgentes les structures décisionnelles (*idem.*).

L'exemple des émeutier·e·s (Chevalier, 2012) a démontré par quels mécanismes les femmes pouvaient échapper à une quelconque sanction ou inculpation de la part des instances judiciaires. Les stéréotypes liés au genre peuvent donc être lourds de conséquences. C'est pourquoi une analyse des discours qui les diffusent et le perpétuent (en particulier lorsqu'ils s'articulent autour des violences) semble essentielle.

Notons toutefois que mon approche, et que celles des travaux présentés ici se basent principalement sur une analyse des discours autour des femmes blanches, occidentales, issues de classe moyenne et perçues comme hétérosexuelles (par ex. : Gazalé, 2017). Cette précision a d'important que la provenance socio-économique, les origines ethniques ou encore l'orientation sexuelle des femmes peuvent exercer une influence sur la manière dont leur violence est perçue. Par exemple, les stéréotypes racistes, homophobes ou classistes feront qu'une femme noire, lesbienne ou venant d'un milieu défavorisé sera plus facilement imaginée comme violente qu'une femme ne faisant partie d'aucune de ces minorités. Par conséquent, cela influencera aussi la manière dont la justice et ses représentant·e·s les traiteront (Dupuis-Déri, 2017 ; Watremez, 2012). Concernant la violence en elle-même, les textes que j'ai mentionnés se basent principalement sur l'histoire des conflits armés en France, mais il reste intéressant d'élargir ces questions à d'autres contextes socio-politiques (par ex. : Baraduc, 2012 ; Boutron, 2012 ; Dayan-Herzbrun, 2012) ou à d'autres types de violences (pédocriminalité féminine, infanticides, violences conjugales, ...) (voir : Bourge, 2012 ; Watremez,

2012). Colette Parent (2012), souligne d'ailleurs que les recherches des années 1980 à 1990 négligent « les rapports sociaux de race, de classe et sur le fait que les femmes, malgré les rapports de pouvoir qui marquent leurs expériences de vie, n'en sont pas moins des sujets capables d'action et d'autonomie » (*ibid.*, p.354).

De manière générale, les recherches ont souligné que les femmes sont souvent lors du traitement juridique de leurs violences – en partie ou entièrement – déresponsabilisées, voire présentées comme victimes des circonstances qui les ont poussées à l'acte (Parent, 2012). Il arrive alors que même pour les accusations les plus graves, les femmes n'écopent pas de prison ferme mais se voient dirigées – comme nous l'avons vu – vers des suivis médicaux et sociaux (*idem.*). Concernant les dossiers administratifs, ceux sur les hommes sont très factuels tandis que ceux sur les femmes contiennent plus de description sur leurs états mental ou état d'âme (*idem.*).

Le syndrome de la femme battue est un concept qui a vu le jour en 1990 et qui a été reconnu en France pour la première fois lors de l'affaire Valérie Bacot. Cette dernière, après des années de violences physiques et d'abus sexuels de la part de son mari, a fini par le tuer.⁸ La reconnaissance d'un tel syndrome vise à prendre en compte les traumatismes qui ont mené à l'acte violent, ce dernier est alors compris comme un acte de survie. Toutefois, s'il apparaît comme un progrès vis-à-vis des procédures légales, il implique selon Parent (2012) une incapacité de discernement chez l'accusée et traduit encore une fois l'incapacité générale à considérer les femmes comme consciemment capables de violence. Or, les recherches soulignent que les femmes ont recouru à la violence pour des motifs variés et qui peuvent ressembler à ceux des hommes (*idem.*).

Sans légitime défense apparente, les violences commises par des femmes viendront disqualifier leurs rôles de bonnes mères ou épouses, voire mobiliseront des caractéristiques liées à la monstruosité. Si une femme tue son agresseur sans qu'il n'existe de preuve qu'elle était en danger, elle sera perçue comme un monstre ou une mauvaise épouse (Parent, 2012). Or, il est également intéressant de noter que certaines femmes préméditent le meurtre de leurs maris de peur que leur plan échoue et que leurs maris ne les tue à leur tour. Dans ces cas-là, la préméditation qui est pour l'auteur du crime une manière de ne prendre aucun risque, sera une circonstance aggravante aux yeux de la loi (Chaperon, Le Pennec & Pons, 2017). La logique de la légitime défense différée (cf. 6.6) pourrait être une piste de solution à ce problème.

Enfin, Parent (2012) nous met en garde contre une tendance « à la polarisation des scénarios » : ceux présentant la femme comme victime *versus* ceux fantasmant une femme monstrueuse ou mauvaise. Dans tous les cas, cette vision dichotomique empêche de penser l'*agency* (ou capacité d'agir) des femmes, indépendamment de si leurs choix sont moraux ou immoraux (*idem.*). Si Parent (*idem.*) entrevoit des progrès concernant les biais liés aux traitements des cas des violences de femmes, Kaluszynski (2012) nous rappelle que « la criminologie a pensé la femme criminelle,

⁸ Article sur site Midi Libre : <https://www.midilibre.fr/2021/11/05/quest-ce-que-le-syndrome-de-la-femme-battue-ce-concept-explique-par-valerie-bacot-au-senat-9910187.php> (Dernière consultation le 25.07.2022).

a construit cette représentation sociale que le droit [...] reprendra par la suite en validant juridiquement les catégories et les infractions. » (*Ibid.*, p. 299)

Nous avons vu comment tant dans le domaine de l'histoire, des médias, des figures mythiques ou encore de la justice, les représentations des femmes violentes sont soumises à divers biais dont les objectifs principaux sont la déresponsabilisation de ces dernières ainsi que la dépolitisation de leurs actions. La violence des femmes est tantôt tue et invisibilisée, tantôt exacerbée et associée aux vices naturels des femmes. Cependant, tous ces mécanismes servent à nourrir un objectif commun : la différenciation entre les sexes (Cardi & Pruvost, 2012).

Le contexte patriarcal fait qu'il ne peut y avoir de symétrie entre la violence des hommes et celles des femmes (Fassin, 2012). Le but serait cependant d'admettre l'*agency* des femmes dans l'emploi de la violence, cette dernière pouvant être utilisée comme un recours pour sortir d'une position de victime (Cardi & Pruvost, 2012). La capacité des femmes à être violentes leur est amputée dans les discours des dominants car ces derniers se fondent sur le fait qu'elles sont considérées comme le « sexe faible ». De ce fait, il peut être intéressant de voir si – comme le veut le postulat de ce travail – la pratique de l'auto-défense féministe peut constituer un pas vers la déconstruction de cette croyance.

Chapitre 4 : Les enjeux d'un militantisme violent

4.1 Le statut de victime, une stratégie transitoire

La stratégie des mouvements féministes des années 1970 était de prioriser l'acceptation du statut de victimes des femmes afin de souligner les problématiques concernant les violences sexuelles et de genre. Sans remettre en question la pertinence de cette stratégie, cette dernière joue selon Cardi & Pruvost (2012) un rôle important dans la difficulté d'intégrer la violence des femmes à l'imaginaire social. Pour les autrices, cette méthode – bien qu'importante à de nombreux égards – a également contribué à l'injonction des femmes à la non-violence (*idem.*).

En effet, pour les féministes de l'époque, il fallait présenter les femmes comme victimes de la domination masculine d'un point de vue légal. Dans cette optique, il paraissait secondaire de mettre en avant la diversité de ce groupe social. Cette stratégie visait également à anticiper les discours antiféministes qui ont pour principale plainte la présence d'une violence féminine supposément équivalente à celle des hommes (si ce n'est pire). Rappelons que les arguments masculinistes font totale abstraction du système de domination en place (Bard, Blais & Dupuis-Déri, 2019) et qui rend impossible une symétrie entre la violence des femmes – aussi extrême soit-elle – et celle du patriarcat (Fassin, 2012 ; Irene, 2021). Sans remettre en cause la dissymétrie entre une violence produite par un homme et une violence produite par une personne sexisée, il s'agira ici de prendre en compte le potentiel violent des femmes et de leurs mouvements révolutionnaires tout en tentant de jauger les enjeux d'une telle prise de position.

Pour Cardi & Pruvost (2012) les féministes du MLF (mouvement de libération des femmes⁹) admettent rarement leur participation ce qu'elle appelle « le mythe de la non-violence féminine » (2012, p.32). Pourtant, l'organisation considère la violence comme étant patriarcale en soit (*idem.*) ce qui coupe court à toute réflexion sur la possibilité d'y avoir recours à des fins féministes.

Nous verrons alors comment certain-e-s auteur-ice-s (Cardi & Pruvost, 2012 ; Gelderloos, 2018 ; Irene, 2012 ; ...) rejettent cette injonction au militantisme pacifiste dont sont sujets les mouvements écologistes et sociaux, et en particulier les mouvements féministes. Afin d'avoir les outils nécessaires à la compréhension de ces débats, il paraît pertinent de revenir d'abord à la manière dont les sciences sociales ont à travers des textes fondateurs, abordé les questions de violence jusqu'à présent.

4.2 La violence, des déclinaisons multiples

Si la violence est un terme polysémique et indéfinissable selon Cardi & Pruvost (2015), elle est un sujet transversal des sciences sociales au sein desquelles elle est déclinée en plusieurs concepts distincts et sur lesquels il paraît important de revenir.

4.2.1 Violence ordinaire versus violence structurelle

Pour Bouju & De Bruijn (2008), les sciences sociales ne se sont que trop peu intéressées à ce qu'ils appellent les violences ordinaires. Les auteur-ice-s (*idem.*) définissent ces dernières en opposition aux violences faites en contexte de conflits armés, économiques ou politiques. Ces violences ont un caractère routinier et banal et sont « tout autant que la solidarité, la rivalité ou la coopération, [structurantes des] interactions sociales quotidiennes » (*ibid.*, p.1), d'où l'importance de leur prise en compte.

Les auteur-ice-s (Bouju & De Bruijn, 2008) soulignent néanmoins la difficulté de documenter ces phénomènes quotidiens et le fait qu'ils ne soient abordés qu'à travers des discussions militantes et donc adoptant une posture victimisant le groupe dominé. Si Bouju & De Bruijn (*idem.*) prennent ici appui sur les questions liées aux diverses populations africaines, certains parallèles peuvent être rapidement fait avec d'autres structures de domination ou contextes sociaux.

Selon Bouju & De Bruijn (2008) l'acte violent est communément compris comme étant un acte intentionnel et conscient visant à provoquer des souffrances psychiques ou physiques à autrui contre sa volonté. Cependant pour les auteur-ice-s (*idem.*), cette définition ne permet pas d'appréhender toute la complexité des processus pouvant conduire à des actes violents. Ainsi, lorsque ces derniers sont commis par un mari violent, ils ne peuvent pas être considérés de manière identique à des coups portés par une victime dans le but de se défendre.

⁹ Le MLF voit le jour en 1970 et est le principal mouvement féministe français, il s'organise en mixité choisie.

De la même façon, la violence d'État n'est pas la même qu'une violence individuelle ayant pour but la survie.

Pour Bouju & De Bruijn (2008), c'est le concept de violence structurelle qui vient éclairer ces nuances. En effet, il permet de contextualiser l'acte violent et de comprendre de quoi il est symptomatique. Ainsi le concept « renvoie à la violence de la domination légale, c'est-à-dire la manière systématique dont l'autorité en place dans une structure ou une institution maintient son emprise sur une catégorie sociale (classe, groupe) en lui infligeant une souffrance psychique de sorte à entraver son émancipation » (*ibid.*, p. 4). Cet exercice de domination se base donc sur une légitimation sociale du caractère préventif ou punitif de la violence d'un acteur dominant. Le plus souvent cette domination prend la forme de la menace de violences physiques ou psychiques et a pour dessein de rétablir un certain ordre social.

Le concept de violence structurelle place donc la société globale en tant que complice de la violence des dominant·e·s car elle la justifie en invoquant des lois ou des concepts moins tangibles tels que l'honneur (Bouju & De Bruijn, 2008). La justification par l'honneur vient pour les auteur·ice·s (*idem.*) invisibiliser une certaine réalité peu reluisante qui est que les groupes sociaux dominants bénéficient de privilèges ou d'intérêts financiers qui sont inséparables de l'assujettissement de certains groupes sociaux. Pour les auteur·ice·s (*idem.*), les intérêts des classes dominantes sont incompatibles avec la mise en place de structures réellement égalitaires de la part des autorités en place, elles-mêmes bénéficiaires du maintien de ces injustices. La dimension structurelle de la violence désigne toutes « les formes d'exploitation et d'injustices perpétrées en vue du maintien d'une domination » (*ibid.*, p.5) et peut se baser entre autres sur des valeurs familiales ou religieuses, mais également sur le genre.

François Cusset (2018) ne distingue pas la violence structurelle de la violence systémique et les deux désignent selon lui les violences qui ne sont plus considérées comme telles et qui s'appliquent à travers des règles et contraintes. Ainsi, pour l'auteur (*idem.*) la violence s'est institutionnalisée de manière à devenir invisible. Afin d'illustrer ses propos, il revient sur la manière dont – à l'issue de la deuxième guerre mondiale – l'ensemble des acteurs sociaux se sont orientés de façon à ne pas reproduire une guerre et se sont donc « pacifiés ». La notion même de violence a alors été considérée comme immorale et les gouvernements et autres acteurs sociaux ont adopté une logique de désarmement (au propre, comme au figuré) et ont favorisé des méthodes qui priorisent la négociation, le vote, etc. Cette logique aboutira à l'interdiction et la sanction des actes violents (*idem.*).

Selon Cusset (2018) la violence est inséparable à la vie et est à l'origine des plus grand progrès politiques recensés. Pour l'auteur (*idem.*) les débats sur la violence sont souvent biaisés par des jugements moraux et l'idée que la société contemporaine serait moins violente que les siècles précédents est discutable. Il rappelle qu'une diminution de la délinquance peut en réalité traduire une augmentation de la répression d'État et donc une augmentation de la violence

légitime (voir plus bas). De plus, il souligne les limites des données statistiques (*idem.*).

En effet, certaines violences ou émotions sont difficilement quantifiables et il s'agit pour l'auteur (Cusset, 2018) de comprendre comment les violences sont aujourd'hui exercées plutôt que d'en hiérarchiser la gravité à travers les époques. Il vise à souligner l'importante présence actuelle des violences exercées par les pouvoirs en place notamment à travers l'imposition de contraintes – par exemple économiques – qui ont été intériorisées par les individu-e-s.

Enfin, pour Cusset (2018) le concept même de violence est utilisé par les pouvoirs en place afin d'indifférencier les diverses formes et ainsi diviser les opinions. Lorsque la violence est de nature militante, l'auteur préfère parler de défense active (*idem.*).

4.2.2 La violence dans les textes fondateurs

Processus de civilisation d'Elias

À travers une mise en perspective historique prenant place en Europe et en s'appuyant sur des écrits de savoir-vivre, Elias (1973 ; 1975) conceptualise ce qu'il appelle le « processus de civilisation » qui deviendra un concept emblématique en sociologie. Ce processus désigne le passage des sociétés composées de diverses structures de pouvoir concurrentes et guerrières (seigneuries), à la formation d'États modernes absolutistes entraînant en parallèle l'intériorisation de nouvelles normes sociales.

En effet, Elias (1973) étudie l'évolution des sociétés en observant d'abord celles du Moyen-Âge. Ces dernières ne disposent pas d'un État centralisé et les pulsions de violence et de plaisir s'expriment librement. Seules les classes aristocratiques cherchent à se distinguer à travers la mise en place des bonnes manières. Pour l'auteur (*idem.*), c'est durant la Renaissance que l'Europe va accélérer sa pacification en même temps que va se mettre en place l'État moderne. Cette pacification se fera à travers l'inhibition des besoins primaires des individu-e-s ayant pour but de faciliter la cohabitation des groupes. Ce processus de civilisation que décrit Elias désigne donc cette évolution des mœurs qui aboutit justement à des sociétés dites civilisées. La diminution de la violence et de la criminalité est ainsi profitable au pouvoir en place. Les nouvelles contraintes sociales et interdits vont être intériorisés et augmentent les sentiments de pudeur, de gêne ou encore de dégoût. Enfin, les individu-e-s deviendront plus sensibles à la violence, autrefois banalisée.

En interdépendance avec la maîtrise de soi des individu-e-s se situe le monopole de la violence par l'État (Elias, 1973). Ce monopole lui octroie le droit unique d'user de la force dans un but de maintenir un certain ordre social à travers des dispositifs policiers et militaires. Toute violence indépendante de la volonté étatique est ainsi réprimandable. Aussi, les moyens financiers acquis grâce à l'imposition permettent

de financer les forces militaires qui serviront ensuite à protéger les richesses étatiques.

La théorie d'Elias (1973) rend indissociables des phénomènes prenant place aux niveaux micro et au niveau macro. L'intériorisation des nouvelles normes de gestion des pulsions par les individu·e·s bénéficiant le monopole de la violence par les pouvoirs en place.

La violence légitime de Weber

Le processus que décrit Elias (1973 ; 1975) est souvent assimilé au concept de violence légitime de Max Weber. La similitude entre leurs travaux réside à la fois dans leurs réflexions sur la violence étatique et dans la dimension socio-historique de leurs démarches.

Selon Weber (1971) l'État moderne (qu'il soit ou non considéré démocratique) vient remplacer les autres figures d'autorité pour devenir l'autorité suprême. Il est « cette communauté humaine qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé, revendique pour elle-même et parvient à imposer le monopole de la violence physique légitime » (*ibid.*, p. 326). Ici, la qualification « légitime » désigne le fait que la violence exercée par l'État est admise dans l'imaginaire social. Elle peut s'exercer à la fois à l'interne à travers la police, et à l'externe avec les dispositifs militaires.

Colliot-Thélène (2021) – philosophe experte de Max Weber, revient sur ce concept et souligne comment certain·e·s et politicien·ne·s actuel·le·s s'en sont emparé·e·s en le dénaturant afin de répondre aux accusations médiatiques et populaires concernant les violences étatiques. L'autrice (*idem.*) base son observation sur l'analyse des discours politiques autour des violences policières lors des manifestations ayant eu lieu en France entre 2016 et 2020. Elle dénonce l'inaction des pouvoirs politiques et l'inadaptation du système face aux problèmes rencontrés par les groupes sociaux minoritaires et /ou victimes d'inégalités. Pour elle, les personnes appartenant à ces groupes n'ont pas d'autre choix que d'investir les rues et l'encadrement de ces manifestations par les forces de l'ordre s'inscrit avant tout dans une logique de répression et non pas dans le but de créer un espace de libertés pour les manifestantes (*idem.*).

Pour Colliot-Thélène (2021), l'utilisation du concept de Weber par les pouvoirs en place se fait de manière erronée et uniquement dans le but de faire taire les réprobations vis-à-vis des méthodes policières brutales et les accusations de bavures. Pour l'autrice (*idem.*), ces violences sont avant tout issues de décisions politiques prises en amont, c'est pourquoi il faut prendre en compte leur dimension politique (*idem.*). « Les violences policières ne sont qu'un aspect – le plus voyant, il est vrai – du développement d'un mode de gouvernement de plus en plus autoritaire, au détriment de l'État de droit ». (*Ibid.*, p.32)

En somme, Colliot-Thélène (2021) revient sur la définition du concept de Weber pour souligner qu'il effectue un constat sans chercher à justifier les violences exercées par l'État. L'éclairage de l'autrice (*idem.*) vient donc mettre en opposition

la définition originelle du concept wébérien et ce qu'en font les politicien-ne-s qui le mobilisent pour justifier l'usage de la force par les policier-e-s (*idem.*).

La violence symbolique

La violence symbolique est un concept sociologique développé par Bourdieu dans son ouvrage *La reproduction* où le sociologue observe le fonctionnement du système scolaire. La violence symbolique désigne un rapport de force entre groupes sociaux qui est d'abord établi de manière arbitraire avant d'être légitimé par ses acteur-ice-s. Les groupes dominants imposent ainsi des règles (tacites ou concrètes) et une façon de voir le monde à un groupe dominé dont les membres vont intérioriser la domination jusqu'à la percevoir comme naturelle. Cette violence dépend donc du consentement des groupes dominés.

Dans son exemple sur l'école, Bourdieu explique que certaines compétences vont y être plus valorisées que d'autres, le choix de ces compétences se fera de manière arbitraire et elles coïncideront avec les compétences plus facilement accessibles pour les élèves issu-e-s des classes dominantes. Ainsi, ces dernier-e-s seront avantagé-e-s par les connaissances acquises préalablement lors de leurs activités extra-scolaires ou leurs voyages et activités en famille, tandis que les enfants de milieux plus modestes se verront découragé-e-s par le programme enseigné et se tourneront vers des choix de carrière moins valorisés socialement.

La domination masculine

Au regard de l'objet de ce mémoire, un autre concept bourdieusien semble également pertinent ; celui de la domination masculine (Bourdieu, 1998). Étroitement en lien avec le concept de violence symbolique, la notion de domination masculine fournit une analyse à travers le prisme du genre. En effet, la domination patriarcale et les règles qui en découlent étant devenues naturelles tant pour les personnes qui en bénéficient comme pour les autres, elles sont d'autant plus difficiles à démanteler et donc à combattre. Dans cette optique, transgresser les injonctions liées au genre s'apparente à transgresser les lois de la nature elle-même.

La vision du monde patriarcale impose une division entre les hommes et les femmes justifiée par des attributs biologiques. Cette vision attribue aux deux groupes des systèmes de valeurs propres et présentés comme allant de soi. En parallèle, domination masculine implique que les valeurs considérées masculines sont perçues comme étant supérieures aux valeurs dites féminines.

Nous pouvons constater à travers ces divers concepts, la récurrence quant à la légitimation de la violence par les acteurs dominants qui l'emploient (État, hommes, classes sociales supérieures, ...), mais aussi par les groupes sur lesquels elle est exercée. Cette dimension renvoie directement aux aspects de socialisation et de construction de normes de genre observées lors du chapitre sur la socialisation (cf. Chapitre 2).

4.3 Les limites de la non-violence

L'emprise du pacifisme

Dans *Comment la non-violence protège l'État : essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux*, Peter Gelderloos (2018) adopte une posture empirique pour partager ses réflexions sur ce qu'il appelle le « dogme » de la non-violence (*ibid.*, p. 42). En s'appuyant sur son expérience des milieux militants de gauche, il a pu observer comment la pratique de la non-violence y est selon lui présentée comme un principe indiscutable. Il estime que les militant-e-s qui soutiennent les pratiques considérées violentes (destructions de biens, violences physiques, etc.) sont mis-e-s à l'écart et leur exclusion sera présentée comme étant le fruit d'un auto-isollement de leur part (*idem.*). Or, le postulat de Gelderloos (2018) est clair : les mouvements non-violents sont inefficaces voire contre-productifs et illustre ses propos à travers divers exemples.

Pour Gelderloos (2018), les pacifistes¹⁰ (comme il appelle les personnes prônant exclusivement les tactiques non-violentes), basent leur argumentaire sur la réinterprétation d'événements historiques pour attribuer ainsi à tort, certaines avancées sociales aux mouvements non-violents. Ces falsifications des récits répondent ainsi davantage aux besoins étatiques qu'aux besoins réels des mouvements de luttes populaires (*idem.*). En démystifiant ces récits et donc l'efficacité du pacifisme, l'auteur espère défaire les mouvements sociaux de son emprise et encourager les milieux militants à envisager des méthodes plus directes. Cependant, il est essentiel de préciser qu'en aucun cas Gelderloos (*idem.*) ne prône la violence à tout prix. Son but est de plaider pour une « diversité des tactiques » (*ibid.*, p. 23) afin que les méthodes plus violentes ne soient pas exclues d'entrée si elles se révèlent nécessaires.

Ainsi, Gelderloos (2018) souligne que la notion de violence est trop souvent appréhendée comme un concept diamétralement opposé à celui de la non-violence, ce qui rend difficile le fait d'argumenter en faveur de l'emploi de tactiques plus frontales. Il est selon lui question de nuancer ces débats en amenant une définition plus spectrale de la violence qui permettrait alors d'envisager des tactiques se situant dans cet entre-deux. Ainsi, la destruction de biens pourrait par exemple trouver plus de soutien parmi les militant-e-s. De plus, il précise que l'utilisation de la violence n'implique aucunement de renoncer aux méthodes non-violentes lorsque qu'elles semblent plus pertinentes.

¹⁰« Lorsque je parle des pacifistes et des partisans de la non-violence, je fais référence à ceux qui tentent d'imposer leur idéologie au mouvement tout entier, et de dissuader d'autres activistes de s'impliquer de manière plus militante (y compris à l'aide de la violence), ou qui refusent de soutenir d'autres activistes en raison de leur forme de militantisme. » (Gelderloos, 2018, p.43)

Quand la pensée dominante s'invite dans le lexique militant

En plus d'une stigmatisation de la notion de militantisme violent, Gelderloos (2018) souligne la connotation négative des termes faisant partie du champ lexical révolutionnaire :

Par exemple, il souligne que terme « radical » pouvant être attribué péjorativement au militantisme plus direct, traduit en réalité le fait de remonter à la racine d'un problème sans se satisfaire des solutions superficielles proposées notamment par les pouvoirs dominants (Gelderloos, 2018).

Ensuite, il rappelle qu'« un anarchiste n'est pas un adepte du chaos mais quelqu'un qui milite pour l'abolition du capitalisme, du gouvernement, et de toutes les formes d'autorité illégitimes et oppressives, dans l'optique de les remplacer par d'autres arrangements sociaux ayant déjà existé ou à créer » (Gelderloos, 2018, p.42).

Enfin, pour lui la « révolution » ne signifie pas remplacer un groupe dirigeant par un autre mais désigne « un soulèvement aux effets transformateurs étendus » (Gelderloos, 2018, p.42). Ce qui n'est selon lui par possible en adoptant des méthodes pacifistes (*idem.*). Il précise à nouveau que « l'activiste révolutionnaire idéal ne se concentre pas obstinément sur l'affrontement de la police ou les actes de sabotage clandestin, mais les envisage et les encourage quand ils sont appropriés [...] » (p.43)

La non-violence : une histoire revisitée et une efficacité contestée

Afin de démontrer l'inefficacité d'une posture non-violente, Gelderloos (2018) revient sur quatre succès qui sont communément et à tort attribués aux mouvements non-violents. Ces succès sont l'indépendance indienne, le ralentissement global des armes nucléaires, les progrès liés au mouvement des droits civiques aux États-Unis et la fin de la guerre du Vietnam.

Premièrement, en ce qui concerne l'Inde, Gelderloos (2018) souligne qu'il est difficile de parler d'indépendance totale étant donnée l'emprise économique toujours actuelle que les Britanniques ont sur ce pays. Il s'agit pour l'auteur (*idem.*) plutôt de parler d'une transition entre une mainmise coloniale et une influence néocoloniale. De plus, si les troupes anglaises se sont retirées, c'est principalement car elles avaient été affaiblies par les deux guerres mondiales.

Parallèlement, le fait que la presse britannique ait accordé énormément d'attention à Gandhi et à son discours pacifiste n'est pas lié au hasard mais constitutif d'une stratégie visant à convaincre l'opinion publique que la non-violence peut se révéler efficace et ainsi éviter les révoltes (Gelderloos, 2018). C'est pour Gelderloos, (*idem.*) un exemple démontrant parfaitement comment l'histoire est écrite par les vainqueurs. Selon l'auteur (*idem.*), ce type de récits sert « les intérêts des États impérialistes tenant de la suprématie blanche, ayant colonisé les pays du sud. » (*Ibid.*, p.47)

En ce qui concerne les conflits sur le nucléaire, il est également difficile de parler de l'efficacité des mouvements pacifistes car les traités de non-prolifération n'ont eux-mêmes pas été aussi efficaces qu'escompté (Gelderloos, 2018). De plus, les mouvements de protestations n'étaient pas exclusivement non-violents (*idem.*).

Il en va de même pour le mouvement des droits civiques aux USA qui a vu naître des mouvements tels que le *Black Panther Party* et dont les revendications sont – encore aujourd'hui – loin d'être atteintes (Gelderloos, 2018). La preuve étant l'existence même du mouvement *Black lives matter* qui doit encore aujourd'hui se mobiliser contre les abus racistes des policier·e·s américain·e·s. En effet, il faut non seulement remettre en question l'idée que les objectifs des militant·e·s de l'époque aient été atteints, mais également l'idée selon laquelle ces militant·e·s étaient toutes favorables aux méthodes non-violentes (*idem.*).

Enfin, concernant la guerre du Vietnam, ce sont également ces deux idées que Gelderloos (2018) conteste. Il réfute l'idée selon laquelle les manifestations non-violentes pour la paix ayant eu lieu aux États-Unis seraient la raison pour laquelle les troupes américaines se sont retirées. Ce raisonnement implique selon lui l'idée que l'armée et les citoyen·ne·s vietnamien·ne·s seraient resté·e·s passif·ve·s lorsque l'armée américaine est arrivée sur leurs terres. Cette logique invisibilise le rôle joué par les vietnamien·ne·s sur le front et attribue le fruit de leur résistance à des militant·e·s hors d'atteinte. Enfin, Gelderloos (*idem.*) ajoute que même si les États-Unis ont été vaincus militairement, il est difficile de dire que le Vietnam est ressorti victorieux de la guerre au vu des conséquences qui en ont découlé.

En somme, attribuer ces « victoires » aux mouvements non-violents signifie occulter que pour chacun de ces événements des actes de résistance armée ont eu lieu, parallèlement aux manifestations et aux discours pacifistes (Gelderloos, 2018). Ainsi, la résistance armée indienne, les guérillas ou autres actes de sabotage en oppositions aux armes nucléaires, les émeutier·e·s ou militant·e·s racisé·e·s¹¹ des États-Unis, ou encore les forces résistantes vietnamiennes qui se sont battu pour défendre leurs pays sont ainsi évincées de l'histoire afin d'attribuer ces victoire tantôt à des manifestants blancs de classe moyenne à des kilomètres des conflits en question, tantôt à des figures pacifistes (ou pacifiées par les discours occidentaux) (*idem.*).

Somme toute, pour Gelderloos (2018) « pour changer un système basé sur la coercition et la violence, un mouvement doit constituer une menace, sans quoi il n'y parviendra jamais » (*ibid.*, p.63). Pour lui, les entreprises et gouvernements actuels détiennent « le monopole du pouvoir, dont la violence est l'une des principales formes » (*idem.*). Il rappelle que la structure actuelle de pouvoir est capable de s'auto-reproduire et de se défaire de ses opposant·e·s, et qu'elle ne

¹¹ Le terme racisé désigne toute personne subissant des discriminations liées au système de domination raciste. Ce terme vise à souligner que les divisions créées par ce système sont socialement construites. Elles prennent généralement appui sur des différenciation physiques (couleur de peau, traits du visage, type de cheveux, ...) en favorisant les personnes perçues comme étant blanches.

craint pas les actes non-violents. Il insiste sur le fait que ces derniers doivent être accompagnés de méthodes plus directes afin d'être efficaces (*idem.*).

Les récits racontant les victoires de la non-violence sont pour Gelderloos (2018) dans l'intérêt des États car ils perpétuent l'idée selon laquelle ces derniers sont capables de se remettre en question. C'est une manière de calmer les éventuelles pulsions révolutionnaires des peuples subordonnés (*idem.*).

À travers l'exercice d'une violence légitime interne et externe, l'État est lui-même adepte des stratégies violentes. Pour Francis Dupuis-Déri (dans Gelderloos, 2018, p.15), il est même « le système le plus meurtrier de l'histoire humaine » de par notamment les génocides et guerres dont il est responsable, mais également des frontières qu'il érige et qui condamnent certaines populations à mort (*idem.*). La violence est donc pleinement présente dans les stratégies étatiques et dans l'histoire aboutissant à la création des nations telles que nous les connaissons aujourd'hui.

La non-violence alimente la logique dominante

Pour Gelderloos (2018) l'injonction à la non-violence est placée par ses adeptes moralement au-dessus des stratégies plus directes. Or, cette manière d'appréhender la question alimente selon l'auteur, de multiples mécanismes de domination (racisme, sexisme, etc.) et encourage la violence d'État.

Tout d'abord, la non-violence en tant que dogme est avant tout teintée de racisme (Gelderloos, 2018). En effet, pour l'auteur, la non-violence est une option qui n'est pas à la portée de tous. Les personnes se trouvant dans un contexte socio-politique où elles sont quotidiennement confrontées à la mort, la faim ou encore la maladie, n'ont pas le temps d'attendre que les revendications pacifistes soient entendues par les gouvernements (*idem.*). Pour lui, les pacifistes sont majoritairement des occidentaux de classe moyenne souhaitant imposer une certaine vision de ce que doivent être les luttes sociales à des populations subissant quotidiennement une violence d'État. Il estime prétentieux et colonialiste d'espérer que les populations dans des situations d'urgence puissent attendre que des groupes privilégiés décident de leur venir en aide avant de prendre eux-mêmes les armes et ainsi faire valoir leur « droit humain à l'auto-défense » (*ibid.*, p. 73). Il rappelle que la non-violence est un choix dont disposent les populations privilégiées et traduit une logique occidentale.

Comme pour Gandhi, la rhétorique pacifiste a fait de Martin Luther King une icône pacifiste alors qu'il n'a lui-même jamais explicitement exprimé son opposition à des méthodes dites violentes. Son discours *I had a dream* est devenu célèbre mais celui de Malcolm X qui a pourtant eu lieu le même jour n'a pas été retenu (Gelderloos, 2018). Cet exemple illustre pour Gelderloos (*idem.*) comment les blancs imposent un révisionnisme historique pour faire correspondre l'histoire à des valeurs qui leurs sont propres.

Pour l'auteur (Gelderloos, 2018) les pacifistes blanc·he·s seraient conscient·e·s de l'inefficacité de la non-violence et le fait qu'ils la prônent traduirait une crainte d'abolir réellement un système étatique qui les avantage. Or, l'État est source de discrimination et c'est ce principe même qu'il s'agirait d'abolir afin d'aboutir à des sociétés égalitaires car « [t]oute lutte contre l'oppression passe par un conflit avec l'État » (*ibid.*, p.91). Si la non-violence entrave toute pulsion révolutionnaire, c'est parce qu'elle prend racine dans les idéaux étatistes.

En effet, la logique pacifiste garantit le monopole de la violence légitime et soutien donc paradoxalement une violence d'État. Gelderloos (2018) désapprouve l'argument pacifiste selon lequel le recours aux actions directes serait une opportunité pour l'État de discréditer les mouvements sociaux, de leur refuser toute négociation ou d'user à son tour de la force. Il précise que l'État ne pousse à la violence que quand il est sûr de pouvoir la contenir. Selon lui (*idem.*), les mouvements insurrectionnels violents sont les premières cibles de la répression étatique (celle-ci allant parfois jusqu'au meurtre) ce qui prouve qu'ils sont craints et donc efficaces.

En plus de ne pas craindre les mouvement non-violents, l'État en bénéficie. Les manifestations pacifistes qu'il autorise sont selon Gelderloos (2018) l'occasion pour lui de se donner bonne image et de se montrer ouvert à la critique sans réellement courir de risques.

Enfin, l'État étant fondamentalement patriarcal (Gelderloos, 2018), la non-violence se rend également complice de violences sexiste et sexuelles. Ici encore, le choix de la non-violence constitue une posture de privilégié·e et suggère d'attendre patiemment quelconque changement et / ou prise en charge face aux féminicides, viols ou d'autres problématiques liées au genre. En parallèle, le patriarcat – comme mentionné lors des précédents chapitres – diffuse l'idée que l'emploi de la violence est réservé aux hommes (*idem.*).

L'asservissement des femmes profite à l'État et à de nombreuses entreprises capitalistes qui n'ont pas de réel intérêt à voir émerger une culture plus égalitaire (Gelderloos, 2018). Là encore, Gelderloos (*idem.*) rappelle que pour venir à bout du patriarcat la plupart des actions se feront de manière pacifiste, mais envisager l'emploi de la violence semble essentiel dans le but de se protéger, puis de se libérer. Le patriarcat et le pacifisme ont pour point commun de valoriser la passivité chez les personnes opprimées, cette passivité étant présentée comme une valeur digne. De plus, les deux suggèrent de s'en remettre à l'État ou à d'autres structures sociales sensées les protéger. Or, ces dernières sont axées sur la prise en charge post-agression et pratiquement rien n'est pensé de manière préventive.

La pratique de l'auto-défense fait selon Gelderloos (2018) figure d'exception auprès des pacifistes, du moins concernant la défense face à une agression directe et imminente. Cependant, la non-violence n'a pas de stratégie face à la violence systémique. L'auteur (*idem.*) suggère alors un élargissement de ce qui est considéré comme de l'auto-défense. Cette définition élargie pourrait ainsi intégrer des

actions à grande échelle contre des institutions ou entreprises dont les effets péjorent la vie des femmes (*idem.*). En somme, la logique non-violente tolère l'auto-défense mais la conditionne, excluant ainsi toute autre forme de résistance à grande échelle.

Gelderloos (2018) soulève également que l'apriori voulant que les mouvements révolutionnaires excluent les femmes est lui-même erroné et sexiste. Il ajoute que les falsifications historiques ont effacé le fait que les femmes étaient majoritaires dans certains partis révolutionnaires comme le *Black Panther Party*. D'autres organisations comme la *Rote Zora* (à l'origine de plusieurs attentats à la bombe) étaient quant à elles exclusivement féminines. Concernant les groupes mixtes, il rappelle que les mouvements révolutionnaires ne sont pas immunisés contre le sexisme et encourage la prise en compte des expériences des personnes sexisé·e·s. (Gelderloos, 2018)

Les stratégies non-violentes

Gelderloos (2018) divise les stratégies pacifistes en quatre catégories (l'appel à la morale, la démarche lobbyiste, la création d'alternatives et la désobéissance généralisée) pour ensuite en souligner les limites.

La première stratégie se base sur la diffusion d'informations et la propagande dans le but d'influencer l'opinion publique. S'il admet qu'elle peut obtenir quelques résultats, cette stratégie se confronte selon Gelderloos (2018) à diverses contraintes. En premier lieu, elle sous-estime la capacité de propagande du camp adverse (capitalisme ou autres institutions puissantes) qui bénéficie de meilleurs moyens de diffusion. Aussi, elle omet les déséquilibres quant à l'accès à l'éducation qui ont pour effet les inégalités d'accès aux informations ou à la manière dont celles-ci vont être traitées. Enfin, cette stratégie suppose que les personnes n'ayant pas rejoint la lutte ne sont pas informées et oublie que certain·e·s s'y opposent en connaissance de cause.

Le deuxième type de stratégie est la démarche lobbyiste. Elle est quant à elle tuée dans l'œuf par la réalité d'un terrain déjà largement gagné par les opposant·e·s à la révolution. De plus, « [l]a seule façon d'influencer l'État dans la poursuite d'intérêts qui lui sont diamétralement opposés est de menacer son existence même. » (Gelderloos, 2018, p. 148) Or, tenter de se faire entendre par les autorités représente une perte d'énergie. (*Idem.*)

La troisième logique stratégique se base sur l'idée de créer des alternatives. Si Gelderloos (2018) estime qu'elle est essentielle, il considère naïf de penser que le gouvernement en place ne fera rien pour entraver la création de nouveaux systèmes qui mettront la lumière sur ses propres limites. Pour illustrer ses propos, il mobilise divers exemples et notamment des cas où la police est intervenue pour dissoudre la mise en place de campements pour les sans-abris où étaient distribués des vêtements et de la nourriture. Ces dissolutions sont pour lui un exemple de la répression de l'État qui gagne à tout privatiser, ainsi qu'une preuve que la

construction de systèmes alternatifs ne peut se faire que parallèlement à la destruction des systèmes actuels.

Enfin, bien qu'il admette qu'elle soit plus permissive que les autres car elle autorise la destruction de bien et l'opposition physique symbolique, la stratégie de la désobéissance généralisée (grève, blocus, boycotts) n'est satisfaisante selon Gelderloos (2018). Si cette dernière a pour but de ralentir le système et son économie, l'auteur nous rappelle que ce sont les travailleur·euse·s du bas de l'échelle qui pâtiront les premier·e·s en cas de crise. Les élites auront quant à elles une mainmise sur les surplus et contrôleront toujours les forces armées face auxquelles les militant·e·s n'ont aucune chance. Cependant, leur intervention risquerait de compromettre « l'illusion de la démocratie » (*ibid.*, p.155) ce qui causerait du tort à l'économie à plus grande échelle (*idem.*). Si tout n'est pas à jeter dans cette stratégie, Gelderloos (*idem.*) estime que d'y agréer des méthodes plus directes la rendrait terriblement plus efficace car les dégâts occasionnés seront plus coûteux et durables.

En somme, les stratégies pacifistes font selon lui l'impasse sur le fonctionnement réel de l'État et font obstacle à des méthodes plus radicales (Gelderloos, 2018). Elles impliquent de trop se soumettre à une volonté étatique qui leur dicte les bonnes façons de lutter. Il ajoute que les pacifistes sympathisent trop avec la police et sont trop conciliant·e·s lors de leurs échanges avec les médias (*idem.*).

En effet, selon lui, lorsque les médias accordent du temps d'antenne au militant·e·s, ce dernier est gâché par des justifications. Souvent questionné·e·s sur les débordements (qui leur ont d'ailleurs permis d'avoir du temps d'antenne) les militant·e·s pacifistes passent du temps à s'en déresponsabiliser au lieu de présenter clairement leurs revendications. Par la même occasion, iels reconnaissent leur incapacité à s'organiser pour éviter tout acte de violence et paraissent désorganisé·e·s. Enfin, iels se désolidarisent et condamnent ceux qui luttent en employant d'autres méthodes que les leurs.

4.4 Vers une diversité des tactiques

Pour Gelderloos (2018) les populations privilégiées doivent commencer à admettre la gravité et l'urgence de la situation : les systèmes de domination mènent une guerre contre la nature et les populations minoritaires. Une fois cette réalité admise, les discussions sur les méthodes à employer pour lutter contre ces systèmes d'oppression prendront selon lui une autre tournure et il sera alors possible d'élaborer des stratégies de riposte sur le long terme (*idem.*).

Les gouvernements en place dépendent de l'opinion publique et gagnent à avoir un contrôle sur l'idéologie dominante afin de réprimer les mouvements révolutionnaires sans craindre de *backlash* (Gelderloos, 2018). L'influence sur la pensée dominante se fait – comme nous l'avons vu concernant la mise en récit des femmes violentes – aussi bien à travers la manipulation des données et récits historiques, qu'à travers la manière dont les médias diffusent l'information. Le mot

« terroriste » est par exemple fréquemment utilisé pour désigner ce que Gelderloos (*idem.*) préfère appeler « les combattant-e-s de la liberté ». (*Ibid.*, p.163)

Gelderloos (2018) rappelle que contrairement à ce que veut l'imaginaire collectif, les autorités ont souvent du mal à réellement appréhender les activistes faisant usage de la violence et les groupes non-violent ne bénéficient pas forcément de plus de longévité. Il soutient cependant que les groupes anarchistes violents ont l'avantage de faire réellement peur aux gouvernements en place (*idem.*).

La non-violence est donc paradoxalement un soutien envers la violence d'État selon Gelderloos (2018). Considérer la violence comme forcément liée à la domination est selon lui une erreur. Il précise néanmoins que son utilisation ne garantit pas la victoire bien qu'elle soit indispensable à la révolution. Elle n'est pas un choix de facilité et implique des sacrifices. Enfin, elle doit se faire parallèlement à des actions créatrices c'est-à-dire ayant pour but de proposer des alternatives pour remplacer les systèmes qu'elle abolit (*idem.*). Cette logique ne s'acquiert pas du jour au lendemain et la reconnaissance de l'existence d'alternatives doit se faire graduellement, sans tomber dans le recours systématique à la violence (*idem.*).

Tout au long de son ouvrage, Gelderloos (2018) insiste donc sur l'intérêt d'élargir le cadre d'action des mouvements militants en allant vers une logique de diversité des tactiques. Francis Dupuis-Déri (2019) rejoint Gelderloos pour soutenir qu'il vaut mieux pour les mouvements militants d'être plus largement couverts par les médias du fait de leur actions violentes, plutôt que de ne pas être – ou d'être moins – médiatisés. Un mouvement plus visible et radical (même s'il fait l'objet de violentes critiques) suscitera un plus grand intérêt de la part du public qui s'informerait davantage sur les causes défendues par les activistes (qui ne sont jamais explicitées par les médias) (Gelderloos, 2018). En somme, une importante médiatisation augmentera le nombre de sympathisant-e-s du mouvement (Gelderloos, 2018 ; Dupuis-Déri, 2019).

Enfin pour si pour l'auteur (Gelderloos, 2018), il faut à tout prix comprendre qu'une guerre contre les minorités est en cours, la violence physique découragerait selon lui les oppresseurs (*idem.*). La pratique de l'auto-défense s'inscrit dans cette logique et dans celle d'une diversité des tactiques (*idem.*). Nous approfondirons dans le chapitre suivant les détails de cette pratique développée au sein du mouvement des suffragettes et verrons si elle peut accroître l'acceptation des tactiques plus directes.

4.5 Les suffragettes : un exemple de radicalité féministe

Nous avons vu comment pour Gelderloos (2018) les mouvements pacifistes s'obstinent infatigablement à rassurer les élites sur leur non-violence afin d'obtenir la validation de ces dernières qui n'ont pourtant aucun intérêt à voir les mouvements militants atteindre leurs objectifs. Ce même phénomène est largement observable au sein des mouvements féministes dont la légitimité est régulièrement remise en question par l'opinion publique.

« Le féminisme n'a jamais tué personne » est ce que certaines féministes ont décidé de retorque lorsqu'on les accuse d'aller « trop loin », le prix à payer du militantisme (d'un point psychologique et social) étant particulièrement important pour les féministes (Bard, 2014). Cette information est non seulement incorrecte (Irene, 2021), elle a aussi pour but de rassurer les dominants qui profitent pourtant déjà largement d'un sentiment d'impunité (*idem.*).

En français, le terme suffragettes désigne les militantes en faveur de l'obtention du droit de vote par les femmes. Si en anglais il existe une distinction de sens entre les termes *suffragist* et *suffragette* (le premier désigne les militantes pacifistes tandis que le second désigne celles qui avaient recourt à la violence), cette distinction disparaît en français (Bijon & Delahaye, 2017).

Le suffixe -ette a d'abord été rajouté par la presse britannique puis repris par les opposant·e·s au mouvement dans le but de diminuer l'engagement politique des militantes (Bijon & Delahaye, 2017). Ces dernières dans une logique de réappropriation du terme ont par la suite revendiqué cette appellation qui finit par désigner les militantes faisant partie de la branche radicale du mouvement (*idem.*).

Les suffragettes pensaient que seules les tactiques de violence politiques seraient efficaces (Bijon & Delahaye, 2017). Grâce à leurs actions spectaculaires et illégales, les suffragettes anglaises se sont fait connaître à travers le monde, tandis que les militantes modérées ont été ignorées (Bard, 2014).

Les suffragettes sont un corps collectif qui bénéficie du large nombre de ses adeptes, elles portent une attention particulière à l'esthétique de leur luttes (*dress code*, banderoles, performances artistiques, code couleurs, ...) servant à traduire la cohésion du mouvement (Bard, 2014). Leur simple existence dans l'espace public constitue déjà une transgression qu'elles vont pleinement exploiter à travers la distribution de tracts et de journaux et qui leur vaudront des agressions de la part de leurs opposant·e·s.

Pour Bard (2014), la valorisation de la discipline au sein des mouvement militants provient d'une logique militaire et donc masculine. Or, les suffragettes ne correspondent pas à cette logique, elles s'enchaînent à des bâtiments parlementaires, causent des incendies, brisent des vitrines ou interrompent des réunions politiques. En somme, elles s'exposent volontairement aux arrestations et autres conflits avec la police et leur défense contre cette répression est également médiatisée.

Dès 1913 les suffragettes déclarent l'état de guerre (ce qui s'inscrit dans une logique révolutionnaire au sens où l'entend Gelderloos (2018)). Elles entament une guérilla urbaine à travers laquelle elles s'adonneront à des actions radicales et s'exposeront aux répressions brutales voire à la mort (Bard, 2014). Parmi ces dernières, la destruction d'œuvres d'art hors de prix et les incendies volontaires de la maison d'un parlementaire et d'une église. Bien qu'elles se soient assurées au préalable que personne ne se trouve à l'intérieur, leur violence divise les féministes. Leur violence est médiatisée, mais elles en sont également les victimes (grève de la

faim, arrestations musclées, sacrifices, ...). Pour Bard (2014) la véritable violence politique est à chercher du côté des femmes terroristes et / ou anarchistes comme celles d'Action directe, pourtant les suffragettes ont de particulier qu'elles sont un mouvement insurrectionnel dont les intérêts se tournent exclusivement vers ceux des femmes et qui assume pleinement son extrémisme (*idem.*).

Si les méthodes et la philosophie des suffragettes intègre pleinement une dimension de corporéité, il semble naturel que leur mouvement soit à l'origine de la pratique de l'auto-défense qui a pour but – entre autres – de faire du corps des femmes une arme.

Chapitre 5 : L'auto-défense comme pratique féministe

Si le concept d'auto-défense est souvent réapparu lors de mes recherches sur l'utilisation de la violence à des fins féministes, son existence en tant que pratique soulève diverses questions : Qu'est-ce qui fait que l'auto-défense est une forme tolérée de violence et jusqu'où peut-elle aller ? Quels en sont les objectifs et les limites ?

Mathilde Blézat (2022) décrit - à travers son vécu et les témoignages qu'elle a pu recueillir – ce qu'est la pratique de l'auto-défense féministe. Son ouvrage permet ainsi de comprendre la pratique comme étant « une arme pour lutter contre la domination patriarcale » (*ibid*, p.16) et non pas une discipline apolitique servant à se sortir de situations s'inscrivant comme des exceptions ou des événements ponctuels. Ainsi, l'auto-défense pour femmes¹² s'effectue à travers des stages en mixité choisie (ou non-mixtes)¹³ et permet une réflexion sur l'agentivité des femmes dans une société soumise à la domination masculine. Blézat (*idem.*) raconte l'histoire de ce qui fait pour elle partie d'un mouvement émancipateur pouvant prendre plusieurs formes mais dont les valeurs restent constantes.

L'autrice (Blézat, 2022) revient sur l'histoire de la pratique de l'auto-défense féministe, on apprend dans son ouvrage que la pratique apparaît à Londres au XXe siècle alors qu'Edith Garrud, une des premières instructrices d'arts martiaux et militante suffragiste lance les premiers cours d'auto-défense. Elle sera ensuite contactée par un groupe de militantes suffragistes (*Women's Social and Political Union*¹⁴) qui souhaitent apprendre la pratique afin de lutter contre les violences machistes et policières dont elles sont victimes lors de leurs actions militantes. C'est alors que la pratique intègre le milieu des suffragettes.

¹² La question de l'inclusion d'autres groupes sera abordée plus précisément lors de l'analyse des résultats.

¹³ Les espaces en mixité choisie ou non-mixtes sont des espaces temporaires créés afin de se retrouver entre personnes subissant des oppressions et sans la présence de personnes faisant partie du groupe dit dominant. Dans le cas de l'auto-défense féministe, il s'agit de se réunir sans la présence d'hommes cisgenre.

¹⁴ Littéralement « union sociale et politique des femmes ».

Prenant appui sur Zeilinger (2018) afin d'étoffer ses propos, Blézat (2022) explique que dès la fin du XIXe siècle aux États-Unis, un mouvement d'auto-défense pour femmes se développe. D'abord dans une perspective de développement personnel, le mouvement va adopter une posture militante en se focalisant sur les agressions sexuelles commises dans l'espace public.

Au début de la première guerre mondiale, les femmes commencent à s'intéresser aux sports de combat ce qui n'est pas du goût des conservateur-ice-s qui craignent une remise en question des normes de genre (Zeilinger, 2018). Le mouvement se dissout largement avec la guerre ainsi que la crise de 1929 mais son influence continue dans les milieux policiers ou militaires. En parallèle, certains mouvements suprémacistes se le réapproprient à des fins racistes en avançant vouloir préserver l'intégrité des femmes blanches prétendument mises en danger par les personnes racisées. (Blézat, 2022 ; Zeilinger, 2018)

Après une période d'oubli, c'est dans les années 1970 que l'auto-défense féministe ressurgira aux États-Unis avec les *Cell 16* de Boston (organisation féministe marxiste) (Blézat, 2022 ; Zeilinger, 2018). Les membres de ce groupe avaient commencé par pratiquer le taekwondo avant de créer leurs propres espaces non-mixtes pour ainsi échapper au paternalisme de leur instructeur (*idem.*). D'autres militantes ajoutent à la pratique leur connaissances d'autres disciplines à la fois martiales et verbales. C'est de ce *melting pot* que naîtra une pratique d'auto-défense adaptée aux vécus des femmes et aux oppressions qui y sont rattachées pour devenir « le symbole de la quête féministe pour la libération » (Zeilinger, 2018, p.8). Il existe aujourd'hui plusieurs méthodes d'auto-défense féministe ; le *wendo*, *fem do chi*, riposte, action ou encore *seito boei*.

Dans les années 1970, les mouvements féministes donnaient la priorité aux actions juridiques post-agression et la pratique de l'auto-défense demeura confidentielle jusqu'aux années 2000. C'est la méthode du *wendo* québécois qui s'est d'abord importée en Europe de manière « semi-clandestine » (Blézat, 2022, p.33). Les méthodes devaient rester secrètes afin que les hommes ne puissent s'en emparer ou se douter de leur existence. Ainsi, les stages se faisaient à travers le bouche-à-oreille et de manière horizontale. Cependant, seules les femmes côtoyant les milieux militants entendaient parler de stages ce qui compromettait la diversité des profils des participantes (Blézat,2022).

Selon Blézat (2022), c'est à partir des années 1980 que le mouvement adopte une posture plus intersectionnelle et tâche de prendre en compte les diverses formes d'oppressions qui peuvent s'ajouter au système de domination masculine (racisme, validisme, homophobie, transphobie, ...). Ainsi, les femmes faisant face à des doubles, voire triples niveaux de discriminations pouvaient également se voir proposer des outils adaptés à leur situation (en se servant par exemple d'un fauteuil roulant comme d'une arme) (Blézat, 2022). Aujourd'hui, certains stages sont également proposés pour les hommes transgenres ou homosexuels qui peuvent aussi être victimes du système de domination cis-hétéro-patriarcal. (Nous reviendrons plus longuement sur ce point lors de l'analyse des résultats).

Toujours dans les années 1980, le mouvement vit un déclin que Blézat (2022) attribue aux effets du *backlash* réactionnaire ainsi qu'à la fin de la deuxième vague féministe dont les thématiques étaient axées principalement sur les problématiques liées au corps (avortement, violences conjugales, viol). Aujourd'hui, nous assistons à un regain d'intérêt envers la pratique, dans lequel s'inscrit notamment la parution du livre de Mathilde Blézat (2022).

À l'heure actuelle en Suisse Romande, deux associations proposent des stages d'auto-défense à des prix adaptables au budget de chacune. ARAPA (association romande d'auto-défense et de prévention des agressions) qui enseigne la méthode riposte¹⁵ et Fem Do Chi qui – comme son nom l'indique – initie à la méthode fem do chi¹⁶.

5.1 Prise de contact et récolte de données

5.1.1. Choix du matériau

Dans un premier temps, ma réflexion pour ce travail portait sur les questions générales concernant la place de la colère et de la violence dans les discours féministes de Suisse romande. J'ai lancé un appel à entretiens auprès de plusieurs associations et groupes militants afin d'entrer en contact avec des militant·e·s féministes se considérant comme « radical·ux·les » et qui prônent une idéologie féministe dont les revendications peuvent être perçues comme extrêmes ou agressives par les personnes n'y adhérant pas. Ainsi, j'espérais comprendre les différents modes d'actions des militant·e·s romand·e·s afin de voir si la violence de la part des femmes (à travers le féminisme) était réelle ou – comme le suggèrent certaines auteur·ice·s (par ex. : Fassin, 2012) – principalement fantasmée.

Malgré mes nombreuses tentatives je n'ai été contactée que par une seule volontaire. Je n'ai pas d'explications claires sur les raisons de cette quasi-absence de réponses. Mais je peux cependant émettre deux suppositions. Dans un premier temps, je peux imaginer un sentiment de méfiance. En effet, si dans les discours dominants on reproche souvent aux féministes de se montrer trop vindicatives ou démesurées¹⁷, ces personnes sont peut-être trop souvent amenées à justifier leur position jugée trop radicales et peuvent éprouver un certain épuisement ou une certaine réticence. Une autre hypothèse – la plus plausible selon moi - serait que ce silence peut être révélateur du gouffre effectif susmentionné entre les fantasmes et la réalité en ce qui concerne les radicalités féministes (Fassin, 2012).

Quoiqu'il en soit, la difficulté de rencontrer des féministes se considérant « radicales » m'a fait repenser la direction que devait prendre mon travail et j'ai ainsi élargi ma perspective en ce qui concerne les personnes qui participeraient aux

¹⁵ Site officiel : www.riposte.ch.

¹⁶ Site officiel : www.femdochi.ch.

¹⁷ Le magazine « Valeurs actuelles » est notamment connu pour ses opinions extrêmement négatives sur les mouvements féministes. Leur couverture « Comment les féministes sont devenues folles » datant de mars 2020 (alors que la pandémie était la priorité de la plupart des autres journaux et magazines) a provoqué beaucoup de réactions sur la toile.

entretiens. Je me suis alors souvenue qu’au cours de mes recherches sur la question de la violence comme outil militant, une pratique revenait régulièrement sur la table (Cardi & Pruvost, 2015 ; Dorlin, 2017 ; Irene, 2021) : l’auto-défense féministe. Mais c’est réellement lorsque le livre *Pour l’auto-défense féministe* de Mathilde Blézat (2022) est paru – en parallèle à ma réflexion sur la direction que devrait prendre ce travail – que j’ai compris à quel point l’existence de cette pratique n’était pas simplement à mentionner de manière anecdotique mais devait occuper une place centrale dans mon écrit. Il était désormais question de m’entretenir avec des personnes ayant participé à des stages d’auto-défense féministes afin de comprendre comment cette pratique pouvait – selon mon hypothèse – constituer un premier pas dans la prise en compte de la violence comme outil militant légitime. J’ai alors contacté les associations proposant ces stages en Suisse romande afin de lancer un appel à participation. Cette fois-ci les réponses ont été nombreuses, rapides et enthousiastes.

J’ai ainsi pu mener des entretiens avec 5 femmes d’entre 31 et 53 ans ayant participé à des stages d’auto-défense en Suisse romande. Certaines ont étudié la méthode *fem do chi*, d’autres la méthode riposte et l’une d’elles est devenue formatrice à son tour. Les profils que j’ai pu regrouper lors de ces entretiens sont diversifiés aussi bien en termes d’âge, comme au niveau des origines socio-économiques. Si la diversité des profils présents est souvent un atout dans le cadre d’une recherche en sciences sociales, cela me semblait un aspect d’autant plus important à respecter pour ce travail sur l’auto-défense féministe, tant l’intersectionnalité fait partie intégrante de la philosophie de cette pratique (Blézat, 2022).

Les entretiens ont été menés de manière semi-directive avec une grille d’entretien commune à tous. Certaines des questions étaient volontairement larges, le but étant de laisser un maximum de liberté aux participantes afin de s’exprimer sur ce qui leur tenait à cœur. D’un autre côté, la grille commune me permettait de garder certains points de comparaison entre les réponses des diverses enquêtées et ainsi observer plus facilement les éventuelles récurrences ou divergences.

Afin de compléter mon matériau pour ce travail, j’ai tenu à mener une observation participante lors d’un stage *fem do chi* prenant place sur deux jours en région lausannoise. Les personnes qui y participaient ne coïncidant pas avec les personnes avec qui j’avais pu faire des entretiens, cela m’a également permis d’élargir les opinions sur la pratique. En variant le matériau, j’ai pu avoir à la fois des réactions immédiates (lors du stage), et des avis à froid (lors des entretiens) me permettant de voir quels aspects du stage leurs étaient marquants.

Comme nous le verrons lors de la partie analytique, la diversité des profils des personnes présentes au stage où j’ai pu faire une observation est limitée et limitante. Je tâcherais d’interpréter cela en m’appuyant sur mes lectures.

5.1.2 Entretiens : Présentation des enquêtées

La première enquêtée se prénomme Julia¹⁸, elle a 41 ans au moment de l'entretien et explique qu'elle a découvert les stages d'auto-défense à travers des amies. Au moment de participer à son premier stage, elle fréquentait les milieux militants depuis déjà plusieurs années. Fatiguée du rythme de vie qu'imposait son métier de costumière de théâtre et qui s'articulait mal à l'arrivée de son deuxième enfant, elle décide de se réorienter. Elle cherche alors à se former à la transmission de l'auto-défense. Or, les possibilités étant rares en Europe pour cette pratique encore peu développée et encouragée (par ex. : Blézat, 2022), elle décide de s'envoler pour le Canada afin d'obtenir son titre de formatrice. Julia nous dit venir d'une famille aisée ce qui ne l'a pas empêchée d'approcher les milieux militants et d'occupation. Son expérience en tant que formatrice nous permet de prendre de la hauteur sur la pratique tant le nombre des stages auxquels elle a pu participer est élevé. Aussi, elle peut partager son expérience vis-à-vis des interactions entre son association (ARAPA) et les institutions étatiques afin de nous donner une idée des dynamiques de négociations entre les deux.

Ensuite, il y a Isabel¹⁹, 44 ans, dont le parcours est atypique. D'origine équatorienne et venant d'une famille évangélique de classe moyenne supérieure, elle a vécu dans de nombreux pays. À la suite du divorce de ses parents lorsqu'elle a 18ans, elle doit jongler entre ses responsabilités familiales (s'occuper de ses frères et sœur, ainsi que de son père), ses études en ingénierie commerciale et sa participation aux activités sociales de son église. Après l'Équateur, la France, le Pérou ou encore le Canada où elle rencontre sa compagne, elle décide – il y a un an – de s'installer en Suisse avec celle qui partage sa vie. Elle évoque ses expériences en tant que femme lesbienne et racisée, des vécus à travers lesquels elle a pu construire une réflexion sur les questions d'auto-défense. Sa perspective est également influencée par son éducation religieuse dont elle s'est aujourd'hui distanciée, ainsi que par son expérience dans divers pays culturellement distincts. Pour elle, le féminisme est devenu une évidence et elle semble pleinement consciente des inégalités auxquelles elle fait face quotidiennement.

La troisième enquêtée se prénomme Lena, elle a 53 ans et est comédienne et cuisinière. En grandissant elle était impatiente de quitter son Valais natal. Elle a étudié l'histoire des religions et l'histoire de l'art à l'université et enseigne actuellement le théâtre dans un établissement public. Aujourd'hui mariée et mère de famille, elle est amenée – à travers l'enseignement et sa vie familiale – à observer comment les jeunes générations appréhendent les questions de genre. Durant sa jeunesse, elle a vécu divers abus qu'elle partage avec moi et qu'elle estime être à l'origine de son caractère indépendant.

¹⁸ Julia n'a pas spécialement tenu à ce que son prénom soit anonymisé, elle sera la seule dont le vrai prénom figurera dans ce travail.

¹⁹ Les autres enquêtés ont été anonymisés pour leur permettre de s'exprimer plus aisément à propos de leurs expériences et/ ou pouvoir aborder des thématiques plus personnelles sans craintes.

Ensuite, j'ai rencontré Morgane, âgée de 33 ans, c'est la plus jeune des participantes aux entretiens. Elle m'explique qu'elle ne s'est intéressée au féminisme que récemment et associe son « déclic »²⁰ à la naissance de sa fille il y a trois ans. Le féminisme lui a permis de mettre des mots sur les violences qu'elle avait vécues, notamment au sein de son couple qui a fait l'objet des diverses remises en question. Morgane vit dans une petite ville française située proche de la frontière avec la Suisse. En plus du stage d'auto-défense, elle a participé à diverses marches et conférences féministes et son intérêt qu'elle qualifie de récent du féminisme apporte un point de vue intéressant quant à sa manière de percevoir sa propre progression dans ce mouvement. Elle s'intéresse particulièrement à la notion d'éducation non-genrée et aux questions de violences sexistes et sexuelles.

Finalement, je me suis entretenue avec Sylvie 40 ans, qui s'est montrée particulièrement enthousiaste en répondant à mon appel à entretien. Elle a participé à un stage *fem do chi* en novembre 2021. Elle est animée par l'envie de faire bouger les choses, ce qui selon elle commence par le changement individuel. Tout au long de l'entretien elle n'hésite pas à faire résonner son propre vécu pour illustrer ses avis tout en laissant en tout temps une place à la remise en question. Elle me fait part avec sincérité de ses failles ainsi que de sa vision plutôt critique des mouvements féministes auxquels – contrairement aux autres participantes – elle ne s'identifie pas. Fidèle à elle-même elle admettra pourtant que les critiques qu'elle oppose aux féminismes puissent être le fruit d'aprioris bien ancrés. Son témoignage peut nous permettre d'avoir le point de vue d'une personne pouvant être directement concernée par les problématiques liées au genre, sans pour autant se sentir représentée par les mouvements féministes.

5.1.3 Situer le discours des interviewées

Il semble nécessaire de souligner que le récit des participantes s'inscrit dans un cadre particulier. En effet, toujours en période de pandémie, ainsi que pour des raisons pratiques et/ ou financières, les entretiens se sont déroulés sur Zoom, ce qui limite quelque peu l'analyse du non-verbal. Aussi, dans un tel contexte, lorsqu'un entretien prend fin, la coupure est plus nette ce qui ne permet pas de poursuivre une discussion moins formelle et hors enregistrement (autour d'un café par exemple). Or, ces moments sont souvent – de mon expérience – propices à des échanges d'anecdotes permettant de mieux comprendre la posture de l'enquêté-e qui ne filtre plus les informations qui lui semblent peu pertinentes à l'enquête. Enfin, la manière dont les programmes de visioconférence sont agencés implique un renvoi de notre propre image sur l'écran et donc une conscience particulière de notre manière de parler ou de nous mouvoir ce qui – nous pouvons l'imaginer – va avoir une influence quant à la présentation de soi.

La grille d'entretien utilisée dans le cadre de cette recherche était identique pour toutes les participantes. En fonction du déroulement de la discussion et du temps

²⁰ Expression utilisée par Morgane durant l'entretien.

à disposition, je me suis montrée plus ou moins souple quant à son suivi strict. Je tenais à ce que les personnes enquêtées me parlent de ce qui leur tenait à cœur et il s'avérait régulièrement qu'elles anticipaient sans le savoir plusieurs des questions que j'avais préparées. Je souhaitais leur donner au maximum l'impression d'une discussion ordinaire et informelle malgré les limites précédemment citées de la visioconférence. Aussi, je leur laissais le choix (sans directement poser la question) de l'utilisation ou non du tutoiement. Exceptée Sylvie, toutes m'ont très naturellement tutoyée.

J'ai veillé à ce que la grille d'entretien couvre une variété d'aspects (vie privée, positionnement politique, compréhension du féminisme, gestion des émotions, regard porté sur les violences, stage d'auto-défense) afin de permettre aux participantes de choisir comment elles souhaitent se présenter et se raconter tout en gardant une certaine pertinence vis-à-vis de ma question de recherche. Le but étant de permettre à la fois une liberté dans les récits ainsi qu'une comparabilité entre les actrices au moment de passer à l'analyse des résultats. Ainsi, la manière dont sont menés ces entretiens a été pensée comme semi-directive.

À la fin de l'entretien, je veillais à revenir sur les questions étant restées sans réponse. Enfin, lorsque toutes les thématiques prévues avaient été abordées, je leur laissais la possibilité d'ajouter un commentaire, ou une anecdote qui leur semblait intéressante. Cette dernière question me permettait ainsi de voir ce qu'elles trouvaient pertinent mais qu'elles n'avaient pas eu l'occasion de mentionner durant le reste de l'entretien. De plus, je pouvais ainsi neutraliser l'effet d'une coupure trop nette induit par le cadre artificiel de la visioconférence.

À travers divers choix opérés aussi bien en amont que durant les entretiens (explications sur l'objet de ma recherche, anonymisation des entretiens, etc.), j'ai tenté de contrebalancer au maximum les effets que suppose le cadre même d'un entretien ethnographique. Il est néanmoins nécessaire de garder en tête, tout au long de l'analyse des résultats, que les biais engendrés par un entretien et renforcés par l'outil de visioconférence ne sont jamais complètement supprimables. Aussi, bien que je m'appuie sur leurs expériences personnelles pour mieux comprendre leurs points de vue sur certains mouvements ou événements, aucun avis n'est complètement imperméable à l'influence des discours médiatiques ou des stéréotypes et ce, peu importe le recul que les personnes prennent sur ces dits événements.

Concernant l'observation participante, elle s'est déroulée après les entretiens (et avec des personnes totalement différentes). J'avais donc une idée plus ou moins précise de comment se déroulerait le stage d'auto-défense et quelles thématiques y seraient abordées. Ni la formatrice, ni les personnes participant au stage n'ont été prévenues de mon travail de recherche. Il m'était important qu'aucune des personnes présentes ne voit son expérience altérée par ma présence ou leur appréhension de mon travail. Étant donné que le fait de participer à un stage d'auto-défense faisait de toutes manières partie de mes projets dans un cadre

personnel, je n'ai pas eu à lutter contre un malaise déontologique (ce qui - je pense - aurait été le cas en infiltrant un groupe avec lequel je ne m'identifie pas). Aussi, je tenais à ce que les participantes se sentent à l'aise avec moi pour que nos échanges se fassent de manière naturelle et qu'elles ne me considèrent pas comme une sociologue adoptant une posture d'observation.

5.1.4. Observation participante : le stage d'auto-défense

L'observation participante est donc venue s'ajouter au matériau de ce travail, elle a eu lieu durant un week-end (de 9h30 à 16h sur les deux jours²¹) comme il est coutume pour cette discipline (Blézat, 2022). La méthode enseignée était celle du *fem do chi*. L'inscription se faisait en ligne et le paiement était flexible en cas de situation financière compliquée²². Cependant, le versement devait se faire en amont du stage.

Le stage auquel j'ai participé affichait complet et la date suivante pour le canton de Vaud était prévue pour le mois d'octobre soit 5 mois plus tard. Une semaine avant le stage, des informations complémentaires concernant le lieu dans lequel il se déroulerait nous ont été envoyées, ainsi que des précisions concernant l'accessibilité au lieu, les accessoires à prévoir (sac de couchage qui servira de *punchingball* et tenue confortable), un rappel pour les personnes n'ayant pas encore effectué le versement ainsi qu'un numéro de contact en cas de besoin.

Le jour du stage nous avons rendez-vous dans les locaux d'une association (Vogay) au centre de Lausanne. Sans compter la formatrice, le groupe était composé de douze femmes que j'ai estimées âgées entre 20 et 80 ans. Excepté pour l'âge, le groupe auquel j'ai participé ne semblait pas représentatif de la diversité visée par la pratique. En effet, toutes les femmes étaient blanches et dépourvues de handicaps visibles et étaient de langue maternelle française.

Nous avons été installées dans une salle de réunion où des chaises avaient été disposées en cercle. Lorsque nous avons pris place, la formatrice s'est présentée et a brièvement introduit la pratique ainsi que le programme du weekend. Nous allions aborder des aspects juridiques (dépôt de plainte, légitime défense, etc.), les techniques de défense verbales et physiques, l'identification de nos limites, la socialisation genrée ou encore les émotions. Le tout entrecoupé de moment de partage d'expériences. Divers procédés ont été pensés et mis en place afin de créer un lieu de confiance et de partage et mettre les participantes le plus à l'aise possible bien que les sujets abordés pussent parfois être lourds.

²¹ Le stage en question a eu lieu du 14 au 15 mai 2022.

²² Le tarif demandé variait entre 150 et 250 CHF selon une fourchette indicative du revenu mensuel. En cas de situation financière difficile, le stage peut également se faire gratuitement afin de n'exclure personne. Il était précisé sur le site qu'aucune vérification ne serait faite concernant le revenu et c'était simplement basé sur la confiance.

D'abord, le stage a débuté avec un exercice de respiration. Ensuite, la présentation des participantes s'est faite de manière aléatoire afin que personne n'appréhende son tour. Enfin, aucun exercice n'était obligatoire et la formatrice restait constamment attentive aux besoins de chacune. En contrepartie, il nous a été demandé d'adopter une attitude bienveillante vis-à-vis des autres participantes et de garder confidentiel ce qui était partagé ou enseigné lors du stage afin que les techniques restent peu connues, donc plus efficaces.

Lors de la phase des présentations, chaque participante nommait la raison de sa venue. Plusieurs d'entre elles étaient là sur conseil de leur psychothérapeute et dans la continuité d'une thérapie. Parmi elles, certaines avaient récemment vu ressurgir les traumatismes d'abus passés. D'autres avaient simplement pris connaissance du stage à travers des proches. De manière générale, lors des présentations beaucoup de femmes se disaient en colère ou exprimaient le besoin de sortir d'une certaine impuissance, que ce soit face à un abus précis ou de manière générale dans leur quotidien.

Durant tout le stage, la formatrice proposait diverses thématiques de discussion sans jamais forcer la participation, lors des récits d'abus ou des jeux de rôle, elle s'assurait régulièrement du bien-être de chacune et rappelait que nous pouvions quitter la salle si besoin. Lors d'une de ces discussions, la formatrice nous a demandé notre définition de ce qu'était pour nous une agression. Les définitions allaient du ton paternaliste aux actes plus brutaux tels que les agressions physiques ou sexuelles. Aucune des définitions n'a été rejetée et tous les ressentis ont été validés.

Les formations ou carrières des participantes au stage n'ayant été abordées que de manière accessoire lorsqu'elles-mêmes l'évoquaient, je n'ai donc eu que peu d'informations concernant leurs profils professionnels. J'ai pu néanmoins obtenir quelques informations lors des discussions sur les vécus. Ainsi, j'ai pu comprendre que parmi les personnes présentes il y avait ; trois étudiantes, une retraitée, une personne en arrêt maladie pour cause de burn-out, une psychothérapeute, une physiothérapeute et une assistante sociale.

5.1.5 Choix des méthodes ethnographiques et posture de raisonnement

Comme mentionné plus haut, j'ai tenu pour ce mémoire à varier les types de matériau de ma recherche et j'ai ainsi ajouté une observation participante aux informations recueillies lors des entretiens ethnographiques. Ainsi, j'avais la possibilité de tester à deux niveaux les informations recueillies lors de mes lectures exploratoires. Aussi, les participantes aux entretiens et celles présentes lors du stage auxquels j'ai participé n'étant pas les mêmes, j'ai donc pu élargir mon horizon d'enquête et évaluer les effets du stage à la fois sur le court et le long terme. En effet, avec l'observations participante, j'ai pu observer les réactions immédiates générées par les différents exercices et discussions. Les entretiens effectués parfois jusqu'à un an après leur participation au stage, me permettaient d'avoir un regard

sur les éléments qui les avaient marqués lors du stage et desquels elles se souvenaient. J'avais ainsi une vision « à froid » des effets de ce dernier que je n'aurais pas pu obtenir avec seulement le débriefing effectué à la fin du stage. (Lors du stage auquel j'ai participé, certaines avaient d'ailleurs verbalisé qu'elles avaient besoin de temps avant d'émettre leur avis sur cette expérience²³).

Enfin, la formatrice avec qui j'ai pu avoir un entretien pratiquait la méthode Riposte tandis que le stage que j'ai observé se basait sur la méthode *fem do chi* ce qui me permet d'avoir une vision d'ensemble de l'auto-défense sans me cantonner à une seule méthode. À noter cependant qu'il ne s'agit en aucun cas de faire une analyse comparative des deux méthodes.

Chapitre 6 : Résultats et discussion

6.1 Un espace à soi : la question de la mixité choisie

Comme nous l'avons vu, l'une des composantes incontournables des stages d'auto-défense féministe est qu'ils se déroulent en mixité choisie (ou non-mixité) (Blézat, 2022). Or, la mixité choisie est souvent mal perçue par les personnes ne faisant pas partie d'un groupe stigmatisé et se sentant (pour la première fois) mises à l'écart. La non-mixité leur apparaîtra ainsi infondée ou trop radicale. Pour autant, selon Talpin (2018) la non-mixité peut libérer la parole des groupes stigmatisés qui hésitent habituellement à occuper l'espace, tout en créant une forte solidarité entre les personnes qui en font partie. Il rappelle cependant que la non-mixité peut être détournée par des groupes conservateurs afin de justifier – par exemple – la séparation des sexes à l'école. À travers cet exemple, l'auteur souligne l'importance de son aspect temporaire et du fait qu'elle ne soit jamais envisagée par les militant·e·s féministes comme un mode de fonctionnement qui doive être permanent. (*Idem.*)

Avant d'aller plus loin, il est important d'éclaircir certaines terminologies. Tout d'abord, soulignons que les stages d'auto-défense féministes ont d'abord été réfléchis pour les femmes cisgenres²⁴ et il a été question plus tard d'y intégrer les personnes sexisées (Blézat, 2022) (voire les enfants en tant que victimes récurrentes de violences sexuelles et conjugales (*idem.*)). Seul les hommes cisgenres et hétérosexuels sont donc réellement exclus comme victimes potentielles des oppressions liées au genre. Ainsi, Blézat (*idem.*) explique qu'il y a eu en France certaines tentatives afin d'élargir le public des stages pour y intégrer - plus largement – toutes les personnes victimes de la domination patriarcale (*ibid.*, p.112). En Suisse par exemple, l'association ARAPA (méthode riposte) propose des stages (sur demande) pour les hommes transgenres et Dialogai à Genève a organisé

²³ Notes du journal de terrain.

²⁴ Une personne cisgenre est une personne dont le sexe assigné à la naissance correspond à l'identité de genre.

en avril 2022 « la self défense » pour les personnes lgbtiq+²⁵ ²⁶. Or, il a été constaté que les agressions subies par les hommes gays ou trans se faisaient souvent par des groupes et que leur nature était trop différente de celles subies par les femmes (cisgenres ou transgenres). Ainsi, les techniques d'auto-défense existantes résultaient aux mieux inutiles, au pire dangereuses pour eux (Blézat,2022).

En effet, j'ai pu constater lors de mon observation que les techniques apprises se focalisaient sur comment se sortir d'une étreinte ou d'une emprise et comment asséner des coups destinés à quelqu'un se trouvant proche de nous. La formatrice a alors souligné que lorsque les hommes se font agresser les coups arrivent plus vite et se font à plus grande distance (comme lors d'un combat de boxe)²⁷.

De manière plus générale, l'entre-soi peut aussi être envisagé comme un phénomène plus large et quotidien. Toustes choisissons un entourage qui nous ressemble, que ce soit en termes d'intérêts ou de valeurs.

« Finalement on a le réflexe de naviguer dans des milieux où on va rencontrer un peu des gens [...] qui nous ressemblent un peu. On ne va pas toujours aller se confronter à la difficulté. [...] J'me suis quand même arrangée pour être dans un contexte où je suis tous les jours en situation de devoir me déterminer politiquement, idéologiquement, physiquement et tout ça. »

Lena

« Avec le temps j'me suis rendue compte [...] que je côtoie quasiment exclusivement de personnes avec qui j'me sens à l'aise. Des hommes avec qui j'suis en confiance, des groupes de femmes avec qui on partage des idées, etcetera. Et que du coup j'me confrontais assez peu à d'autres (rires) et que c'était clairement de l'évitement pour me protéger en fait. »

Julia

Dans les milieux féministes, l'entre-soi peut également se traduire par des militant·e·s ayant progressivement pris l'habitude de ne rester qu'entre elleux même hors des actions. Certaines des femmes que j'ai rencontrées lors du stage ont d'ailleurs admis s'être progressivement éloignées des hommes de leur entourage²⁸. En effet, le fait de ne s'entourer que de femmes leur permet d'échapper à la relation de domination indissociable du fait de sociabiliser avec des

²⁵Page Instagram @dialogai_geneve (dernière consultation le 24.05.2022).

²⁶ À noter qu'aussi bien à travers son appellation (« *self defense* ») qu'à travers le fait qu'elle soit enseignée par un homme, cette pratique ne correspond pas à l'auto-défense féministe au sens strict (Blézat,2022) dont il est question dans ce travail.

²⁷ Notes du journal de terrain.

²⁸ Notes du journal de terrain.

hommes, et ce quelle que soit la nature de la relation. Dans un tel contexte l'entre-soi peut alors être compris comme un mécanisme défensif parmi d'autres.

En résumé, les personnes subissant des oppressions systémiques peuvent s'émanciper en partageant leurs expériences dans un milieu sécurisant. La non-mixité prend de l'ampleur avec les féministes des années 70 (Talpin, 2018) qui estiment que la présence des hommes peut inhiber la parole des femmes, notamment sur les questions des violences sexuelles ou de harcèlement (*idem.*). Ces thématiques étant largement abordées lors des stages d'auto-défense, il semble alors d'autant plus naturel que la non-mixité en soit constitutive. De plus, Blézat (2022) estime que la spécificité des problématiques qui y sont discutées rendent les stages peu pertinents pour un public composé d'hommes cisgenre - et ce même s'ils sont victimes d'homophobie – car la nature des agressions qui leurs sont faites diffère des agressions anticipées par les stages.

J'ai effectivement pu constater lors de mon terrain, que les différents axes qui composent la pratique ne pourraient être pertinents à un homme ou à une personne socialisée comme tel. Lors des stages d'auto-défense, il s'agit pour les participantes de déconstruire certaines barrières mentales induites par une socialisation en tant que femme (Blézat, 2022). Ainsi, les participantes apprennent qu'elles sont capables de faire preuve de force physique, qu'elles ont le droit d'occuper l'espace aussi bien physiquement que verbalement. Elles apprennent à situer leurs propres limites et à ne pas penser exclusivement au bien-être d'autrui. Or, lorsqu'une personne a été socialisée en tant qu'homme ou en tant que garçon, ces objectifs semblent - la plupart du temps – déjà largement acquis (Rouyer, Mieyaa & le Blanc, 2014). Lorsque la formatrice aborde les questions de socialisation genrée, elle emploie des exemples concrets afin d'illustrer les concepts et ainsi se faire comprendre par toutes²⁹.

Lors de l'observation participante j'ai pu confirmer plus avant la pertinence de la mixité choisie. Au moment de l'enseignement des ripostes face aux attaques physiques, il était question de se préparer aux éventuelles attaques découlant là encore directement d'un système de domination masculine. Ainsi, contrairement aux attaques que pourrait subir un homme tel qu'un coup de poing, une bousculade ou autres, il s'agissait de se préparer à d'éventuelles étreintes non-consenties, étranglements, et autres contraintes physiques de proximité. Là encore, au vu de la proximité au sein du binôme lors de l'entraînement des techniques, la présence d'hommes cisgenres aurait pu sembler gênante, voire aurait pu réveiller certains traumatismes selon le vécu des personnes présentes. De plus, certains récits partagés lors du stage sont parfois intimes et douloureux et les traumatismes liés directement à la domination masculine semblent compris (si ce n'est partagés) par toutes les participantes qui acquiescent en silence les différents récits.

²⁹ Notes du journal de terrain : *Afin d'aborder la socialisation, la formatrice nous demande de nous asseoir « comme des hommes » puis « comme de femmes ». Toutes les participantes s'assoient d'abord jambes écartées pour la première consigne puis croisent les jambes pour la position dite « féminine ».*

Lors des entretiens que j'ai menés, j'ai posé la question de savoir si et comment la présence d'hommes cisgenres aurait modifié la dynamique du stage³⁰ :

« En tout cas pour moi oui. Pour les autres je n'en sais rien mais pour moi clairement [ça aurait eu un impact.] Bon j'ai un rapport avec les hommes qui est assez compliqué. (4) Euh (3) Où y'a toujours une forme de crainte, de peur, (3) une sorte de menace comme ça. C'est très personnel hein ! Et du coup y'a une sorte de mécanisme qui s'met en place mais c'est vraiment pour me protéger en fait. [C]omme ça je contrôle la situation. »

Sylvie

Sylvie par exemple estime qu'elle aurait été moins à l'aise en présence d'hommes. Pourtant, bien que la mixité choisie fasse partie de la philosophie de la pratique, elle m'a semblé éprouver une certaine culpabilité quant à son ressenti qu'elle estime « personnel ». Sa réponse était ponctuée de longs silences hésitants. Elle n'est pourtant pas la seule pour qui l'expérience aurait été altérée en présence d'hommes cisgenres.

Que ce soit lors de mes lectures (Blézat, 2022) ou lors du stage auquel j'ai participé, une distinction revenait de manière récurrente ; il était souvent rappelé que l'auto-défense n'était pas un art martial. En effet, les techniques apprises ne requièrent pas une force particulière ou un entraînement quotidien. Elles semblent réalistes en ce qui concerne une agression de la part d'une personne que l'on connaît. Là aussi le fait de considérer que l'agresseur·euse·s soit une personne connue est bien plus proche de la réalité statistique des violences sexuelles et sexistes et diffère des enseignements que l'on trouve dans les cours de « self-défense pour femmes » enseignés par des professionnels des arts martiaux (souvent des hommes) (Blézat, 2022). L'une des participantes au stage auquel j'ai assisté a tenu à souligner la pertinence et l'efficacité des techniques apprises et a estimé qu'elles lui seraient sûrement très utiles en cas d'agression et malgré ses années de pratique du judo.³¹ Or, la « *self défense* » ou autre « auto-défense féminine » (Zeilinger, 2018) est selon Blézat (2022) peu adaptée ou adaptable aux personnes ayant un handicap et ne s'inquiète pas des potentiels vécus traumatiques. De plus, elle est également plus culpabilisante et laisse entendre qu'il est de la responsabilité de la victime de savoir se défendre pour ne pas se faire agresser. Cette idée est largement déconstruite lors de la pratique de l'auto-défense au cours de laquelle il est régulièrement rappelé qu'il ne faut pas s'en vouloir de notre inaction (voire qu'elle peut constituer une forme d'auto-défense dans certains cas et à dessein de ne pas graver la situation)³². Aussi, il est souligné que quelle que soit la nature de l'agression subie, les raisons de cette dernière appartiennent seulement à l'agresseur.³³

³⁰ Dans grille d'entretien : « Est-ce que la présence d'hommes cisgenres aurait modifié la dynamique du stage d'après toi ? »

³¹ Notes du journal de terrain.

³² Notes du journal de terrain.

³³ Notes du journal de terrain.

À noter que lors de l'introduction du stage d'auto-défense auquel j'ai participé, la formatrice a expliqué que c'est après qu'une championne de judo soit restée en état de sidération lors d'un viol, que l'auto-défense féministe aurait été créé. Ainsi, bien que je n'aie pu vérifier cette information lors de mes lectures, ce serait donc directement en réponse au manque d'efficacité des arts martiaux que l'auto-défense féministe serait née selon ce récit.³⁴

Donc, si l'auto-défense se distingue des arts martiaux, pour Blézat (2022) le stage permet de changer le rapport que les participantes ont à leur corps et leur donne envie de continuer une activité physique ou de prendre du temps pour elles. Ainsi pour l'autrice (*idem.*), cela est lié au fait qu'en apprenant à se défendre, les femmes consacraient moins d'énergie à leur sécurité et s'autoriseraient plus de mobilité. J'ai effectivement pu constater ce phénomène à travers le témoignage de Lena :

« Suite à ce stage, je prends des cours de karaté mais [c'est un homme qui donne les cours]. Bon ça s'est fait comme ça [...] mais j=trouve ça très bien. [Q]uelque part là où j'ai subi de la violence par des hommes quelque part je reprends confiance en moi et je répare cette violence à travers un homme ou des hommes. »

Lena

En somme, le fait d'adapter les techniques d'auto-défense au vécu spécifique des femmes permet d'élever les réflexions sur les violences qu'elles subissent à un niveau systémique et vient confirmer que la pratique s'inscrit dans une perspective féministe. De plus, la mixité choisie permet de limiter la diffusion des techniques de riposte. En effet, l'efficacité de ces techniques reposant en partie sur l'idée de casser le schéma attendu par l'agresseur et donc de le surprendre, les méthodes enseignées lors du stage seront d'autant plus efficaces si elles ne sont pas connues des agresseurs potentiels (Blézat, 2022). Lors du stage, la formatrice nous avait d'ailleurs demandé de garder confidentielles les techniques et d'éviter d'en parler à notre entourage masculin³⁵ ce qui fait écho au débuts « semi-clandestins » de la pratique (Blézat, 2022, p.33).

Nous avons vu que la pratique était pensée par et pour les femmes et les minorités de genre et s'inscrit dans une réflexion féministe. Néanmoins et malgré des vécus similaires en termes d'oppression de genre, les personnes appartenant à ces groupes ne forment pas un groupe monolithique. Comme nous le verrons dans la prochaine section, il est essentiel pour la pratique d'intégrer les différents vécus et besoins propre à chacun-e tout en s'assurant que les personnes qui participent aux stages bénéficient de conseils propres à leurs situations respectives.

³⁴ Notes du journal de terrain.

³⁵ Notes du journal de terrain.

6.2 Diversité des profils pour une expérience au pluri-elles

La co-construction est un autre aspect fondamental de l'auto-défense féministe. Les formatrices créent un lieu d'échange et de dialogue afin d'adapter le stage aux besoins particuliers des personnes qui y participent (Blézat, 2022). Cet aspect va de pair avec la volonté d'atteindre toutes les victimes d'oppressions liées au genre et donc de diversifier un maximum les profils des participant-e-s aux stages afin que les témoignages soient multiples (*idem.*). De plus, plus les profils sont variés, plus il y a de possibilités de faire évoluer les techniques en les rendant plus inclusives et en les adaptant à toutes les formes d'oppression pouvant s'ajouter au sexisme (par ex. : racisme, transphobie, validisme). Il s'agit également d'intégrer les personnes se trouvant dans une relation abusive tout en leur garantissant protection et discrétion.

En partageant leurs histoires, les personnes participant aux stages contribuent à enrichir la palette des techniques enseignées et prennent part à l'évolution constante de la pratique (Blézat, 2022). C'est dans une optique intersectionnelle donc, que l'auto-défense féministe souhaite s'inscrire. Ainsi - comme susmentionné, les associations proposant ces stages visent à adapter les tarifs et les méthodes enseignées afin qu'elles puissent être utilisées par toutes, quelles que soient leurs capacités physiques ou mentales. Il est cependant important de souligner que toutes les personnes que j'ai pu interroger ainsi que celles présentes lors de mon observation participante sont des femmes cisgenres et physiquement valides ce qui limite l'évaluation quant à l'aspect adaptatif des méthodes d'auto-défense (physiques) pour ces personnes. Toutefois, il est possible de supposer qu'étant donné que la pratique est encore peu répandue en Suisse, la diversité des profils n'est pas optimale.

Pourtant, si le groupe du stage auquel j'ai pu participer était plutôt homogène excepté en termes d'âge, les personnes avec qui j'ai pu faire des entretiens étaient unanimes sur la diversité des personnes ayant participé à leurs stages :

« [Il y avait] tous les âges, toutes les couleurs de peau ce qui était vraiment très touchant et [cet] esprit de sororité j'ai trouvé vraiment très touchant. »

Sylvie

Lorsque je demande à Julia (formatrice) si elle voit défiler beaucoup de profils divers à ses stages elle me répond :

« Carrément ouais ! [D'] ailleurs tant mieux quoi parce que ça s'adresse vraiment à toutes. [...] Toute personne qui s'identifie comme femme est susceptible de vivre des violences [...] qu'on soit vieilles, jeunes ... [J'] élève une fille qui a 13 ans maintenant, je l'ai inscrite à un stage quoi. [J'] pense qu'on devrait toutes faire ça adolescentes quoi. »

Julia

Bien que l'association ARAPA propose des stages réservés aux femmes en situation de handicap³⁶, ils doivent – contrairement au stage lambda – faire l'objet d'une demande. L'inscription à ces stages plus spécifiques étant plus contraignante, il faut imaginer la possibilité qu'une femme dans cette situation puisse opter pour l'option du stage plus traditionnel et ainsi examiner l'accessibilité à ce dernier en ce sens.

S'il est probable que la formatrice du stage auquel j'ai participé aurait su s'adapter à la présence de personnes handicapées³⁷, il est plus difficile d'imaginer comment l'accès à la salle où avait lieu le stage aurait pu être facilité. En effet, l'immeuble se situait dans une rue pavée et irrégulière et son entrée comportait une dizaine de marches avant de pouvoir accéder un ascenseur certainement trop étroit pour certains fauteuils. Sachant que les femmes avec un handicap sont jusqu'à dix fois plus susceptibles d'être victimes de violences sexuelles³⁸, cette situation interroge. Le mail qui précédait le stage auquel j'ai pu participer et qui contenait les informations concernant l'accessibilité au lieu ne faisait pas mention de ce qui aurait pu être une limite pour une personne à mobilité réduite. Bien que la formatrice précise être disponible en cas de question, la responsabilité d'annoncer un besoin particulier incombe alors à la personne concernée.

Néanmoins, nous pouvons aisément imaginer que les locaux qui sont mis à disposition afin d'accueillir ces stages non-lucratifs et non-financés par l'État sont limités. Ainsi, il est fort probable que ce problème d'accessibilité soit davantage dû au désintérêt des pouvoirs publics souligné par Blézat (2022) qu'à un manque de volonté des personnes qui les organisent et qui sont elles-mêmes condamnées à travailler (quasi-)bénévolement - voire à perte si on prend en compte les frais médicaux liés à la fatigue, ainsi que la charge émotionnelle qu'implique l'exposition constante à des témoignages souvent lourds (*idem.*).

Malgré tout, il est intéressant de noter que certains gymnases et hautes écoles sont citées en tant que collaborateurs sur le site de Fem do chi Vaud ainsi que certaines municipalités³⁹. Cependant les conditions de leurs collaborations n'étant pas spécifiées, il est difficile de les considérer comme étant le signe d'un intérêt marqué de la part des politiques publiques. En revanche, certaines institutions d'aide aux victimes de violences prennent en charge le coût des stages pour les femmes qu'elles accompagnent⁴⁰.

Aucune des personnes que j'ai pu rencontrer dans le cadre de ce travail n'était passée par une structure d'aide aux victimes de violences. Lors de mon appel à entretiens, j'ai contacté directement les associations qui organisent ces stages et elles ont elles-mêmes relayé ma demande aux anciennes participantes figurant

³⁶ Site officiel riposte : www.riposte.ch

³⁷ Terme privilégié par les militant·e·s et chercheur·euse·s en la question. (Blézat, 2022)

³⁸ Site officiel d'Handicap International : www.handicap-international.ch/fr/actualites/les-femmes-handicapees-sont-pres-de-dix-fois-plus-exposees-aux-violences-sexuelles (Dernière consultation le 31.05.2022).

³⁹ Site officiel Fem do chi et Riposte : www.femdochi.ch et www.riposte.ch

⁴⁰ Extrait d'entretien avec Julia : « Parce que nous on collabore avec des institutions qui nous envoient des femmes qui remboursent leur stages. »

dans leur base de données. Or, si les associations d'aide aux femmes victimes de violences ont servi d'intermédiaire entre ces dernières et les formatrices d'auto-défense, il est possible que le relai n'ait pas été maintenu concernant ma demande ce qui expliquerait alors leur absence parmi mes enquêtées. Une autre explication possible serait que la situation de ces personnes soit encore délicate et qu'elle rende compliquée la participation à un entretien sur le sujet de l'auto-défense. Que ce soit car elles se trouvent encore dans une relation d'emprise avec la personne ayant commis les abus ou parce qu'elles éprouvent encore de la difficulté à s'exprimer sur leurs vécus traumatiques. Afin de protéger les femmes dont le ou la conjoint·e serait violent·e, une section explicative du site Riposte est d'ailleurs consacrée à expliquer la marche à suivre afin d'effacer un historique de recherche.⁴¹

Dans le but de renforcer davantage la pertinence du contenu des stages, certains sont donnés en « mixité choisies additionnelles » (Blézat 2022, p.80) (comme mentionné précédemment concernant les stages pour femmes en situation de handicap). Cela signifie que la non-mixité s'opère en quelque sorte à deux niveaux. À ma connaissance, il n'existe en Suisse pour le moment qu'une seule déclinaison de ce type qui soit donnée de manière régulière : les stages réservés aux adolescentes⁴². (Il existe des stages pour hommes transgenres et femmes en situation de handicap physique mais ils sont organisés sur demande.⁴³)

Ce filtre supplémentaire permet de prendre en compte le statut des mineur·e·s moins libres au niveau des ressources d'action et ayant un rapport différent aux émotions et aux gestes violents (Blézat, 2022). Aussi, nous pouvons imaginer que – selon leur âge ou la génération à laquelle elles appartiennent – certaines problématiques soient particulièrement présentes dans la vie des personnes. Chez les adolescentes, il pourrait par exemple s'agir de traiter des questions de cyberharcèlement, d'abus de la part d'un adulte, ou autres.

D'un autre côté - concernant ma propre observation participante – la seule personne qui avait exprimé des doutes concernant l'efficacité des techniques abordées lors du stage était la doyenne du groupe qui devait être âgée d'environ 80 ans. De plus, elle avait exprimé une réticence à un moment plus théorique du stage notamment concernant la notion de socialisation genrée. Enfin, à la fin du deuxième jour, lorsqu'il s'agissait pour celles qui le souhaitaient de débriefer sur leur expérience du stage, elle a exprimé ne pas avoir l'impression de vivre les mêmes oppressions que le reste des participantes et a notamment cité les agressions sexuelles et le harcèlement de rue avant d'ajouter sur un ton amusé qu'elle utiliserait sans doute ces techniques si quelqu'un tenait de lui voler son sac⁴⁴. S'il est vrai qu'aucun âge ne nous permet d'être immunisé·e·s contre les violences sexistes, les thématiques qui étaient le plus souvent abordées touchaient

⁴¹ Site officiel Riposte ! : www.riposte.ch/effacer-ces-traces/ (Dernière consultation le 31.05.2022)

⁴² Sites officiels Fem do chi et Riposte : www.femdochi.ch et www.riposte.ch (Dernières consultations le 31.05.2022)

⁴³ Site officiel Riposte : www.riposte.ch/les-stages/ (Dernière consultation le 25. 05. 2022)

⁴⁴ Notes du journal de terrain.

certainement plus les personnes plus jeunes. Amenées à être plus sexualisées et à fréquenter davantage l'espace public, ces dernières sont plus exposées au harcèlement.

En effet, selon Raibaud (2015) les femmes plus âgées passent moins de temps dans l'espace public. Il serait donc intéressant de questionner la perspective de stages dédiée aux séniors. Comme ceux déjà existant en France (Blézat, 2022), ces stages pourraient se diviser en davantage de séances plus courtes afin d'éviter l'épuisement, se dérouler dans des lieux facilement accessibles et adapter les sujets abordés. Les femmes plus âgées sont par exemple particulièrement vulnérables aux arnaques ou abus dans la sphère familiale.

En attendant la création de stage plus spécifiques, l'intégration des séniors pourrait être facilitée par une diversification des canaux de communication concernant les stages. En effet, l'inscription aux stages ne se fait actuellement qu'à travers internet et il est difficile d'accéder à ces sites sans avoir spécifiquement formulé la recherche (ce qui suppose un intérêt préalable). L'octogénaire présente au stage avait effectivement précisé qu'elle avait pris connaissance du stage grâce à sa fille et il paraît peu risqué de supposer que c'est également sa fille qui l'y a inscrite.

Toujours dans l'attente d'une diffusion et/ou un financement de la pratique, nous pourrions imaginer que les stages pour séniors et pour les personnes en situation de handicap soient couplés. En effet, bien que les deux groupes aient des besoins particuliers – certaines problématiques telles que les questions de mobilité, d'abus /maltraitance de la part du personnel de soin (Blézat, 2022) ou de handicap peuvent être commune aux deux.

Lors de mon travail de recherche je n'ai pas eu connaissance de l'existence (en Suisse romande) de stages destinés aux femmes racisées. En France, la création de ces stages a été envisagée mais les associations redoutent un « scandale médiatique » (Blézat, p.106). Ces stages permettraient pourtant d'aborder non seulement les questions concernant le sexisme mais également les questions au regard des agressions à caractère raciste. Pour Blézat (2022), cette appréhension de la part des associations est révélatrice du fait que les pouvoirs publics craignent la dimension politique que peut prendre la non-mixité. Or pour Talpin (2018), ces lieux d'échanges sont essentiels à l'émancipation d'un groupe habituellement stigmatisé et permettent de créer une solidarité à l'interne.

En plus de ne pas (encore) spécifiquement prendre en compte les problématiques liées au racisme, tous les stages ainsi que la communication autour d'eux sont exclusivement en français ce qui peut être un aspect exclusif pour les personnes issues de la migration. Aussi, il faut souligner que les différents sites d'auto-défense sont exclusivement en français ce qui limite là encore l'inclusivité à laquelle tendent les stages. Mais encore une fois, une traduction serait couteuse.

Concernant la création de solidarités soulignées par Talpin (2018), j'ai effectivement pu constater que les personnes au sein du stage auquel j'ai participé ont petit à petit crée un lien au de-là des heures de stage. Les participantes pique-

niquaient ensemble durant la pause de midi, restaient à discuter à la fin de la journée, s'ajoutaient sur les réseaux sociaux ou s'échangeaient leurs numéros. Lors du débriefing, plusieurs ont manifesté une envie de maintenir le contact et – pour répondre à cette demande - la formatrice a envoyé à l'issue du stage un courriel regroupant les adresses électroniques des participantes ayant souhaité maintenir un lien.

En somme, si en théorie l'auto-défense est pensée de manière inclusive et intersectionnelle, la concrétisation de ces intentions paraît compliquée que ce soit pour des raisons pratiques, logistiques ou encore financières. Aussi, concernant les groupes en mixité choisie additionnelle, Blézat (2022) précise l'importance que la formatrice soit issue du ou des mêmes groupes stigmatisés que ceux avec lesquelles elle travaille afin d'être pleinement consciente des enjeux quotidiens ou systémiques auxquels sont confrontées les participantes. Ainsi, ces dernières pourraient se sentir pleinement comprises.

6.3 Lutter contre le sentiment d'impuissance

Comme nous l'avons vu, en raison de leur socialisation notamment – les femmes peinent à prendre conscience de leurs capacités en termes de performances physiques. Les comportements considérés comme violents ou la pratique de la bagarre ayant été réprimée dès leur plus jeune âge, elles n'ont pas appris à situer leurs propres forces (Millepied, 2017). Mathilde Blézat (2022) souligne alors la double croyance dont sont victimes les femmes ; elles sont à la fois convaincues de ne pas avoir le droit de se défendre par la violence et de ne pas arriver à leurs fins si elles décidaient toutefois de l'employer.

« [S]i je suis en danger, la dernière chose que je pensais que je pouvais faire c'est me défendre physiquement. (rire) La dernière chose. Par défaut je pense qu'il va me tuer ou il va me violer ou il va faire ce qu'il veut avec moi parce que je ne suis pas capable de (.) me défendre''. »

Isabel

« C'est ça que j'ai appris avec ce stage : en fait c'est une question de programmation. De se programmer pour se dire `` Je peux [me défendre]. J'ai le potentiel en moi et je peux. »

Lena

« Comme pas mal de femmes, j'ai jamais usé de la violence physique délibérément pour me défendre. [C]'est vraiment un truc que je déconstruis encore maintenant même si je pratique l'auto-défense quoi. C'est-à-dire libérer le corps et puis se sentir légitime d'user de la violence physique pour se défendre. [C]'est pas un truc réservé aux hommes. »

Julia

Le but de la pratique de l'auto-défense est non seulement d'apprendre aux femmes qu'elles sont capables de se défendre et qu'elles ont des outils à disposition, mais

également de les éclairer sur les situations où – sans le savoir – elles avaient déjà mis en place des mécanismes défensifs (Blézat, 2022). Ainsi, réexaminant ces moments où elles ont su se défendre, les participantes s’opposent à ce que Blézat appelle le « déni de riposte ». (*Ibid.*, p. 138)

« En fait j’ai réalisé que c’était moi qui avais dû mettre en place des stratégies de défense. J’ai eu le réflexe à huit ans de dire non à mon violeur et là en effet j’suis d’accord – J’avais dit que j’aimais pas la violence mais ce jour-là – après une première série d’agressions– j’avais un crayon pointu dans la main et en effet j’mesuis dit “s’il approche j=le plante”. Voilà donc j’avais une arme. [M]ais il m’a fallu beaucoup d’années (même encore maintenant je réalise pas) pour reprendre confiance en moi et me dire “T’as su dire non, t’as su te défendre [...] t’étais prête à planter dans l’œil s’il fallait pour défendre ton intégrité” mais j’arrive pas encore à me dire que j’dois être fière de ça. »

Lena

« Une fois j’ai failli me faire violer et j’avais pas fait le cours de fem do chi, j’avais 25 ans et j’ai juste hurlé. Le mec est parti en courant donc j’ai eu le bon réflexe ça m’a pas posé de problème j’étais fière de moi tout de suite. »

Sylvie

« [O]n commence à développer des tactiques. Malheureusement – ou peut-être heureusement je sais pas comment tu le prend (rires) - je ne suis plus une femme qui sort avec le sourire dehors. Avant moi je voulais rencontrer tout le monde. [...] Je suis une personne qui parle avec la serveuse qui te sert le café. D’habitude, ça c’est moi. Mais maintenant – quelles sont les stratégies que j’ai développé avec les années ? : Je sors. Je ne fais pas de eye contact par exemple. Jamais. Presque jamais. Et je ne souris pas au gens que je croise dans la rue. »

Isabel

« C’est clairement lié à des agressions que j’ai vécues du coup je fais un travail thérapeutique là-dessus. [D]’un coup réaliser qu’en fait dans sa vie on a mis en place tellement de trucs pour éviter [les agressions] qu’en fait ben c’est un peu chiant quoi. [O]n aimerait bien dépasser cet évitement perpétuel (rires) et parfois aller dans des endroits, faire des trucs sans se sentir en danger. »

Lena

Qu'il s'agisse d'événement ponctuels ou d'habitudes prises au quotidien, ces mécanismes viennent ponctuer la vie des personnes soumises à l'oppression patriarcale. Selon Elsa Dorlin (2017), ces dernières « pratique[nt] continûment une auto-défense qui n'en n'a pas le label » (*ibid.*, p. 16).

Pour Blézat (2022), une bonne partie des participantes aux stages ont déjà subi de graves violences et se sont déjà défendues. Or, en revenant sur d'anciens souvenirs, les participantes aux stages peuvent se défaire du sentiment d'échec qu'elles y associaient et se focalisent sur ce qu'elles ont réussi à faire plutôt que sur ce qu'elles n'ont pas fait. La pratique « diminue le sentiment de vulnérabilité, la gravité des symptômes de stress post-traumatique, de dépression et de comportements d'évitement chez les victimes » (Blézat, 2022, p.62) et peut s'inscrire dans une perspective de reconstruction en parallèle à un suivi psychologique selon Zeilinger (2017). Ainsi, le fait de revenir sur des moments difficiles peut s'avérer thérapeutique.

Précisons que - comme le souligne Blézat (2022) - il arrive qu'en fonction de la situation, la meilleure riposte soit ce qui peut sembler d'un point de vue extérieur un choix de passivité. En effet, le but de l'auto-défense étant de stopper ou contenir l'agression, il arrive parfois que ne rien faire (du moins dans l'immédiat) constitue la meilleure option (*idem.*). C'est en effet ce que nous a rappelé la formatrice lors du stage. Il n'est donc pas ici question d'ajouter une injonction à l'action frontale pour les personnes vivant déjà des situations difficiles.

S'il n'est pas d'impératif à se défendre activement, l'auto-défense vise toutefois à lutter contre le phénomène de sidération⁴⁵. Ce phénomène peut être interprété comme de l'inaction tant au niveau légal – si le cas est porté devant la justice (Guéry, 2020) – comme au niveau du propre ressenti de la victime qui peut culpabiliser de ne pas s'être défendue activement (Beloucif, 2021). Ainsi, en familiarisant les participantes aux outils et techniques de l'auto-défense, il est possible de neutraliser les effets de la sidération (Blézat, 2022).

6.4 La riposte comme preuve d'amour envers soi-même⁴⁶

L'un des aspects les plus marquants lors de mon observation participante s'est fait dès le premier jour alors que nous apprenions à repérer les parties sensibles du corps humain afin de les cibler en cas d'agression. Lorsque la formatrice nous a enseigné le premier coup qui visait la tempe, plusieurs femmes ont immédiatement montré leur inquiétude quant à la possibilité de tuer l'agresseur. La formatrice a alors dû admettre cette possibilité tout en rappelant qu'elle était infime. Pour illustrer son propos elle a dû évoquer la violence des bagarres entre hommes et la rareté des décès qui s'en suivent⁴⁷.

⁴⁵ Le phénomène de sidération est un mécanisme de protection qui consiste à figer les muscles et à se distancier psychologiquement d'un abus lors qu'il est en train de se produire. (Beloucif, 2021).

⁴⁶ Blézat, 2022.

⁴⁷ Notes du journal de terrain.

À travers ces réactions, j'ai pu constater la rapidité avec laquelle ces femmes étaient passées d'une impression d'impuissance à une peur de tuer. D'une dévalorisation totale de leurs capacités physiques à une sur-empathie envers l'agresseur sans passer par une phase intermédiaire. Il ne semble pas trop risqué d'analyser ce paradoxe à travers le prisme du genre. À travers leur socialisation, les femmes n'ont pas appris à croire en leurs capacités physiques ni en leur droit de les employer. En parallèle, elles ont toutes appris à « vivre dans la tête des autres »⁴⁸ afin d'apporter confort et bienveillance et d'anticiper les besoins des autres au détriment des leurs. Ainsi, leur empathie semble dirigée vers autrui plutôt qu'envers elles-mêmes.

Lors de la conversation qui suivit ce constat, la formatrice aborda l'importance de « se considérer soi-même comme la personne la plus importante de sa propre vie »⁴⁹. Plusieurs participantes ont alors évoqué la difficulté de faire cette assertion sans passer pour une mauvaise mère, épouse ou simplement pour une femme égoïste⁵⁰. Encore une fois, c'est au travers du prisme du genre qu'il est selon moi pertinent d'analyser cela. Il semble difficile pour les femmes - continuellement définies à travers leur apport aux autres (mère, épouse, etc.) - d'affirmer une identité indépendante et de se considérer elles-mêmes comme une priorité. Afin de convaincre son audience d'adopter cette posture, la formatrice appuya son propos en expliquant que c'est en étant bien avec soi-même qu'on peut entretenir de bonnes relations avec autrui. Ainsi, le choix de cet argument a d'intéressant qu'il replace à nouveau les autres en tant que bénéficiaires principaux d'une telle prise de conscience.

S'ajoute à cela un autre aspect marquant ; parmi l'expression de leurs doutes concernant leur capacité à se défendre, certains récits de victoire illustraient comment elles trouvaient les ressources lorsqu'il s'agissait de défendre quelqu'un d'autre. L'une des participantes qui avait vécu diverses agressions a raconté que la seule fois où elle s'est sentie victorieuse, c'était à l'issue d'une agression dans un métro. En pleine grossesse, elle avait ce jour-là trouvé les mots pour faire arrêter les attouchements de la part d'un inconnu et par la même occasion porté l'attention des autres passager-e-s sur ses gestes déplacés. Lors des échanges qui ont suivi son récit, le lien a rapidement été fait entre sa grossesse et sa répartition. En effet, il ne s'agissait pas alors de se défendre elle-même mais avant de protéger tout son bébé. D'autres femmes présentes ont alors évoqué qu'elles n'hésiteraient pas à en venir aux mains pour défendre un-e proche alors que ces mêmes femmes craignaient de blesser un agresseur hypothétique lorsqu'il s'agissait de défendre leur propre intégrité.

Durant les jeux de rôle reproduisant des situations de harcèlement de rue, la difficulté d'opposer un « non » ferme sans sourire, se justifier, s'excuser ou avoir peur de blesser l'autre était également évoquée. Ainsi, certains exercices étaient

⁴⁸ Mots employés par la formatrice lors de mon observation participante.

⁴⁹ Notes du journal de terrain.

⁵⁰ Notes du journal de terrain.

explicitement consacrés au fait d'apprendre à connaître ses propres limites ainsi qu'à les poser fermement. Au de-là de verbaliser les limites, les intervenantes apprennent également à simplement les situer. Il est intéressant de constater que ces atouts, qui peuvent sembler élémentaires, ont dû être enseignés à des femmes adultes et dont certaines ont plus de cinquante ans. En s'exerçant à être fermes et à ne plus s'excuser elles luttent contre l'injonction à la gentillesse et apprennent qu'elles ne doivent pas toujours être à la disposition des autres en dépit de leurs propres besoins.

Enfin, l'un des exemples les plus parlant lors du stage auquel j'ai participé, était celui d'une femme qui pour échapper à une agression de la part d'un guide touristique, avait préféré partir seule au milieu du désert à des kilomètres du village le plus proche et sans savoir où elle se trouvait. Elle avait expliqué qu'à ce moment-là elle était certaine qu'elle allait trouver la mort, mais qu'elle s'accrochait à l'espoir que sa disparition impliquerait une enquête poussée et des répercussions pénales pour son agresseur. Ne se pensant pas capable de se défendre, la victime de l'agression envisage la mort comme étant l'option la plus accessible et ayant de plus grandes chances d'impliquer une forme de responsabilisation de son assaillant.

6.5 Le privé est politique : préjugés et coût social d'une posture féministe

Nous l'avons compris, la pratique de l'auto-défense s'inscrit incontestablement dans une logique féministe. Il s'agit dans cette partie de l'analyse de comprendre les différentes manières qu'ont les intervenantes de se positionner en rapport avec cette idéologie. Si la plupart des personnes avec lesquelles j'ai pu m'entretenir se considéraient féministes, d'autres ne s'identifiaient pas aux mouvements féministes. À travers l'analyse des différents discours sur le sujet, il sera question d'examiner quelle relation ces femmes entretiennent avec ces mouvements militants afin de déconstruire certains préjugés qui peuvent avoir la peau dure et qui – comme nous le verrons – compromettent parfois la diffusion de la pratique de l'auto-défense.

« J'ai un frère de deux ans de plus qui me traitait de féministe. Alors dans sa bouche c'était pas une qualité apparemment (rire). Mais limite j'ai découvert ce mot par sa bouche à lui. »

Sylvie

« Pour mon père, une féministe c'était une femme en colère. »

Lena

« [J]e peux te dire que quand [j'ai] rencontrée [ma compagne] – [elle disait] ``Non, non, non, non ! Je suis pas féministe et ces féministes sont ces folles-là qui sont les seins à l'air bla bla bla'' »

Isabel

« ``Féministe'' résonnait en moi comme des femmes qui étaient hyper énervées quoi. Vraiment en colère et tout le temps dans la revendication. Ça c'était peut-être un peu l'image que j'avais avant vraiment de prendre conscience de ce que c'était réellement. [...] J'imaginai que c'était [...] quelque chose de très spécifique alors qu'en fait ça s'applique à beaucoup de choses dans la vie sans forcément que ce soit une question d'être en colère tout le temps quoi. »

Morgane

Qu'il s'agisse des discours des interviewées ou de ceux de leurs proches, nous pouvons constater que les féministes sont souvent mal perçues. Parmi les critiques qui sont faites à ces militantes, les champs lexicaux de la colère et de la démesure sont très présents et le terme « féministe » est négativement connoté. Ces stéréotypes – nous l'avons vu – sont largement diffusés à travers les discours des opposant·e·s aux mouvements féministes et dans les médias de manière générale (cf. Chapitre 3). La mise à distance sociale entre les femmes et le féminisme se fait donc à deux niveaux : d'un côté, le féminisme est associé à des comportements colériques, violents ou délirants. De l'autre, la socialisation des femmes s'appuie sur un éloignement voire une opposition aux comportements de ce type qui sont perçus comme indésirables. Il semble alors peu surprenant de constater que toutes les femmes ayant participé aux entretiens ont exprimé – plus ou moins directement – que le fait d'adopter une posture féministe représente(ra)it pour elles un coût social (Ahmed & Bonis, 2012 ; Bard, 2014).

En effet, si toutefois elles décident d'endosser ce rôle, les femmes devront également se confronter aux stéréotypes qui s'y rattachent. Ainsi, il est probable qu'elles doivent régulièrement rassurer leur entourage en leur expliquant comment et pourquoi elles ne correspondent pas à l'image négative qu'ils se font de ces mouvements. J'émet alors la supposition qu'à force de devoir constamment justifier leurs positions, elles prennent l'habitude d'accentuer cette distance d'avec les attitudes ou les actions perçues comme violentes, ce qui pourrait renforcer des aspects déjà largement présents à travers leurs socialisations⁵¹. Ainsi, afin de mettre un terme aux négociations sur leur propre radicalité, les féministes revendiquées doivent faire un compromis et invalider une posture considérée comme violente. Par extension, ce compromis les condamne à adopter par défaut une forme non-violente de militantisme ce qui renforce leur difficulté à penser leur propre violence.

⁵¹ Concerne ici les femmes cisgenre.

« J’pourrais pas me dire que je suis féministe. [...] J’pense que le féminisme est emprisonné dans quelque chose de stéréotypé, [...] après j’me réjouis bien sûr des mouvements comme Metoo [...] mais j’peux pas me résoudre à ce côté “les femmes, les femmes d’abord” . »

Sylvie

Toutes les participantes que j’ai rencontrées ne se disent pas féministes. Néanmoins, lors des entretiens que j’ai pu mener, l’intégralité des intervenantes a fait référence à un ou plusieurs événements prenant place dans le domaine familial et à travers lesquels elles ont pris conscience des mécanismes sexistes qui les entourent.

« [M]on partenaire s’est toujours dit du bon côté de la barrière parce qu’il est avec une meuf féministe mais disons qu’il s’est jamais trop posé de questions quoi. [...] [À] un moment donné j’ai dû lui demander de [...] se cultiver dans ce sens-là parce qu’en fait on [...] parlait plus la même langue quoi. [C]’était une condition sine qua none à ce que notre relation elle puisse continuer. »

Julia

« [Q]uand ma fille est née, j’ai vraiment réalisé plein de choses. Alors au début c’était autour de l’éducation essentiellement. [A]u fur et à mesure de chercher un peu les informations, de comprendre des choses, d’analyser ce qu’on a vécu soi aussi, ça a été une sacrée claque. [...] Je me suis rendu compte que je vivais des violences au sein de mon foyer. »

Morgane

« [Mon frère] reproduisant les mêmes schémas un peu macho de mon père et j’trouvais ça absurde et j’osais pas m’attaquer directement à mon père par contre je lui disais à mon frère du coup j’me faisais taper dessus parce que je me soumettais pas. »

Sylvie

Que ce soit au travers des différences d’éducation entre elles et leurs frères ou au sein d’une relation de couple hétérosexuelle, la sphère privée semble particulièrement propice à entamer des réflexions qui font échos à celles des luttes féministes.

De plus, j’ai pu constater lors des entretiens que la sphère privée se présente aussi comme un terrain au sein duquel les participantes se laissent plus facilement aller à l’expression de leur colère et / ou se sentent plus légitimes à exprimer leur

désaccord. L'une des participantes au stage évoquait notamment – par contraste avec sa difficulté de crier lors du stage – la facilité qu'elle avait de crier sur ses enfants ou son mari. Ce constat a alors été acquiescé par les autres mères de famille qui étaient présentes et l'une d'elles a également émis la crainte que ses enfants « ramassent » aussi pour les frustrations dont ils n'étaient pas responsables⁵².

Nous pouvons alors imaginer que cette expression facilitée de la colère dans un contexte familial puisse être expliquée par le fait que la sphère privée soit depuis toujours attribuée aux femmes (Federici, 2014). Contrairement aux autres domaines (politique, public, etc.), elles s'y sentent impliquées à un niveau décisionnel ce qui leur permettrait ainsi de légitimer plus facilement leurs avis ou ressentis. Si ce constat semble intéressant à une analyse plus globale de la pratique de l'auto-défense c'est parce que - comme nous le rappelle Harmange (2020, p.52) - « [I]es féministes font depuis toujours le lien entre la colère privée, qui appartient à l'espace domestique, et la colère publique : ``le privé est politique'' ».

Parmi les cinq intervenantes que j'ai pu rencontrer lors des entretiens, trois se disent clairement féministes, une hésite à employer ce terme, et la dernière ne s'identifie pas du tout aux mouvements féministes. Néanmoins, parmi les trois premières, aucune ne semble attribuer au stage d'auto-défense son intérêt pour ces luttes. Or, selon Blézat (2022, p.162) « cette expérience corporelle collective constitue une porte d'entrée vers le féminisme pour une partie des participantes qui ne s'en revendiquaient pas au préalable ». Si mes propres observations ne permettent pas de confirmer ce constat, elles ne s'y opposent pas totalement. Ainsi, si les personnes que j'ai rencontrées inscrivent le stage dans la continuité – plutôt qu'à l'origine – de leurs réflexions féministes.

« Dans certaines communications, on met [le terme féministe] en grand et dans d'autres pas. Parfois on parle d'auto-défense pour femmes, et parfois on parle d'auto-défense féministe pour femmes et ça c'est clairement stratégique [...] parce qu'on sait aussi qu'il y a certaines institutions qui sont plus ou moins sensibles et que du coup de mettre ça trop en avant ça peut faire peur. [...] Mais j pense que c'est de moins en moins nécessaire [d'être stratégiques]. »

Julia

Au moment de réfléchir à la communication auprès des institutions publiques, Julia soulève un point important. Si nous avons vu le coût que peut représenter une prise de position féministe au niveau individuel, ce phénomène semble s'étendre au niveau institutionnel. Ainsi, la diffusion de la pratique de l'auto-défense doit s'articuler en prenant en compte ces facteurs. Le fait d'adopter une posture féministe élève le débat à un niveau global et donc politique ce qui responsabilise

⁵² Notes du journal de terrain.

l'État et les institutions et met en lumière l'implication (ou non-implication) des pouvoirs publics dans les luttes contre les violences sexuelles (Blézat, 2022).

Blézat (2022) estime que les pouvoirs publics font preuve d'indifférence concernant la pratique de l'auto-défense. Elle illustre ses propos à travers la difficulté pour les formatrices de trouver des subventions. Or, la philosophie de la pratique voulant que les stages soient rendus accessibles à tous les budgets, cette dernière aurait besoin d'aides extérieures. Sans ces aides, ce sont les formatrices qui sont alors condamnées à travailler bénévolement (*idem.*). Cette limite que rencontre la pratique fait écho à une problématique transversale des luttes féministes : le travail non-rémunéré des femmes. De plus, le travail de formatrice est difficile aussi bien au niveau physique qu'émotionnel ou psychique et la non-professionnalisation de cette pratique ne permet pas de mettre en place un quelconque accompagnement ou de séances de soutien (*idem.*). Les formatrices doivent alors elles-mêmes mettre en place des mécanismes de distanciation afin de ne pas être trop affectées par les témoignages parfois lourds⁵³ des participantes aux stages.

Malgré cela, les témoignages des formatrices recueillis par Blézat (2022) font état de l'aspect gratifiant du « métier », un aspect que j'ai également pu retrouver lors de mon échange avec Julia.

« [C]'est un peu ce qui nous nourrit quoi. De les voir repartir un peu gonflées à bloc. Un vrai truc d'empowerment. Prendre conscience qu'on a de la force, qu'on peut se défendre, qu'on est capables. [T]outes disent à quel point ça leur a apporté des outils et ça fait du bien quelque part quoi. [O]n ressort plutôt boostées, gonflées à bloc, ça ouvre un peu des possibles et puis toutes le disent un peu quand même. »

Julia

Comme nous l'explique Julia, les institutions qui prennent en charge le coût des stages sont celles s'occupant des femmes victimes de violences⁵⁴ ce qui rejoint une autre critique que Blézat (2022) oppose aux politiques publiques. Pour l'autrice (*idem.*), ces dernières privilégient les actions prenant place lorsque l'agression a déjà eu lieu et elle souligne l'inefficacité de la logique punitive adoptée par les systèmes actuels. Cette logique s'effectue selon elle au détriment d'une remise en question radicale du système patriarcal dans lequel les agressions prennent place. Enfin, Blézat (*idem.*) estime que pour être plus efficaces, les méthodes devraient se baser sur une prise en compte sérieuse des témoignages des victimes de violences afin que les mécanismes des agressions puissent être clairement identifiés.

⁵³ Notes du journal de terrain.

⁵⁴ Extrait d'entretien avec Julia : « Parce que nous on collabore avec des institutions qui nous envoient des femmes qui remboursent leur stages. »

6.6 L'auto-défense féministe : une introduction à la violence militante

« Fondamentalement je suis quelqu'un de très paisible [...] qui aime pas les conflits en fait. [J]e trouve pas ça très intéressant. »

Sylvie

« Je vais pas aller à l'affrontement, je vais pas aller me mettre en danger mais quand j'suis témoin d'une injustice j'me dis ``qu'est-ce que je pourrais faire moi à ma hauteur ?'' »

Morgane

« Moi je suis pacifiste à cent pour cent parce que pour moi la violence amène la violence. »

Lena

À l'exception de Julia la formatrice, toutes les participantes aux entretiens se considèrent comme des personnes calmes ou peu à l'aise avec le conflit. Toutefois, elles légitiment une forme défensive de violence – sans quoi nous pourrions imaginer qu'elles n'auraient pas participé au stage d'auto-défense. Cependant, cette violence doit être « proportionnelle » à l'agression subie.

« Pendant le stage, on nous dit bien qu'il faut que notre défense soit proportionnelle à l'attaque qu'on a eue. C'est -à-dire que si un mec nous traite se sale pute c'est pas là qu'il faut lui crever les deux yeux [...] ça n'aurait aucun sens et puis ça nous mettrai plus dans la merde. »

Morgane

De plus, il est important que l'intention reste celle de se défendre et non de blesser.

« Le but ce n'est pas d'attaquer pour faire mal quoi, c'est vraiment de se sortir d'un danger. »

Morgane

En plus de ces deux aspects, les techniques enseignées correspondent à une logique de réaction immédiate. Ainsi, les conditions de cette violence permettent de plaider la légitime défense en cas de besoin car cette logique correspond en tout point à la définition légale de celle-ci (Art. 15 du Code Pénal suisse).

Sous prétexte de ne pas se mettre davantage en danger (face à la loi par exemple) ou parce qu'elles estiment que « la violence amène la violence »⁵⁵ les intervenantes préfèrent renoncer à celle-ci. Pour Elsa Dorlin (2017, p.21), ces croyances renforcent ce qu'elle appelle la « fabrique des corps désarmés ». Ainsi, la peur inculquée d'aggraver la situation en usant de la violence participe selon elle à la difficulté de penser l'auto-défense. De plus, cette crainte inhibe les réflexions sur la violence des groupes dominés – ici, les femmes – en dehors des situations critiques ou d'urgence. Or, si l'on admet que la violence défensive peut prendre plusieurs formes et dépasser les critères inscrits dans la loi, alors les frontières de ce qui est acceptable en résultent brouillées⁵⁶.

« Le féminisme ira trop loin le jour où on aura l'égalité salariale. Le jour où ça sera une papesse et pas un pape. Le jour où il y aura autant de professeuses d'université féminines que masculins. Bah là on verra, on pourra réévaluer le féminisme. »

Lena

« J pense que le niveau de violence du féminisme est juste ridicule par rapport au niveau de violence du patriarcat. »

Morgane

« Pour moi la plus grande violence que j'ai vécue personnellement c'est des violences de genre qui ont façonné ma vie du début à la fin quoi (rires). [C]'est une très grande violence perpétuelle, d'où toutes ces mesures d'évitement et tout mon parcours en fait. [Ç]a fait déjà quinze ans que je fais de la thérapie et j'en suis toujours pas sortie quoi (rires). Du coup euh j passe ma vie à essayer de [fonctionner] de façon apaisée quoi. »

Julia

Les intervenantes semblent toutes pleinement conscientes des inégalités auxquelles elles font face à un niveau systémique et de la difficulté pour les victimes d'abus de se faire entendre par les forces de l'ordre. De plus, aucune n'estime que les mouvements féministes actuels soient trop violents ou radicaux. Cependant, lorsque je leur demande si une approche plus directe – et donc s'inscrivant dans une logique de violence politique (Bugnon, 2009) ou du moins en dehors de la non-violence (Gelderloos, 2018) – serait envisageable, elles répondent de manière générale par la négative. La plupart estimant que la violence est contre-productive ou peu pertinente.

« [L]'inaction des politiques, de la police et de la justice, je pourrais comprendre que ça puisse donner envie d'aller faire justice soi-même. Mais malheureusement c'est pas constructif en fait. [...] après ça dépend ce qu'on

⁵⁵ Citation de Lena.

⁵⁶ Afin de faire correspondre les lois aux réalités des violences conjugales notamment le Canada a adopté depuis 1990 « la légitime défense différée » (Blézat, 2022).

entend derrière `` violence'' ... c'est difficile. Mais la violence elle va forcément impacter quelqu'un. »

Morgane

Nous voyons ici d'une part un questionnement quant à ce qui peut être considéré comme violent, et d'autres part une remise en question de l'efficacité même des actions considérées violentes. Ces deux aspects semblent expliquer la réticence des intervenantes quant à un militantisme plus direct.

Le premier aspect fait écho à l'ouvrage de Gelderloos (2018) dans lequel il est question de la diversité des tactiques. Comme nous l'avons vu, la diversité des tactiques permet de sortir d'une vision binaire entre violence et non-violence et de penser des actions plus directes sans pour autant qu'elles ne soient utilisées en tout temps. Il s'agit de sortir du « dogme » de la non-violence (*Ibid.*, p.24) sans créer une injonction à la violence systématique. De plus, si la diversité des tactiques permet de penser les actions de violence politiques, elle permet également d'en élargir la définition pour y intégrer des actions ne nuisant pas à l'intégrité physique de quelqu'un (par ex. : destruction de biens) ce qui semble être – comme nous le verrons – la limite commune à toutes les intervenantes.

Le deuxième aspect révélé par le discours des participantes, est une remise en question de l'efficacité réelle des actions violentes. Pour Dupuis-Déri (2019) c'est une critique récurrente qui est faite aux partisan·e·s d'actions plus frontales. Selon l'auteur, ces critiques émises aussi bien à l'externe qu'à l'interne des mouvements militants progressistes représentent un ralentissement au sein du mouvement. Face à ces critiques, il rappelle que ni l'histoire ni la sociologie ne sont en mesure d'affirmer l'efficacité d'un quelconque mouvement social, qu'il soit ou non violent. Pour lui (*Idem.*), il s'agit alors de définir les critères même de cette efficacité. Ainsi, cette dernière serait selon l'auteur souvent pensée en termes de « gains institutionnels » (*ibid.* p.111) ce qui condamne les mouvements à être tributaires – encore une fois – du bon vouloir étatique.

Julia est la seule des intervenantes n'adhérant pas au militantisme non-violent :

« J'trouve ça très bien comme idéal. Après je pense que quand on fait face à une violence d'État puissante, manifeste et tous les jours c'est un peu illusoire la non-violence. Ça a jamais très bien marché. [...] Moi en tout cas je soutiens l'action directe et pas forcément la violence en tant que telle mais en tout cas l'action directe. Et si y'a besoin de l'usage de la violence pour se défendre parce que c'est souvent le cas en fait, pour moi elle est légitime. En fait je vais pas tendre l'autre joue. »

Julia

S'il est important de définir ce qu'on entend par « violence politique » pour faire correspondre cette définition à la logique de la diversité des tactiques, c'est parce qu'en tentant de situer les limites concernant ce que les intervenantes pourraient considérer comme une violence légitime, je me suis aperçue qu'une majorité d'entre elles avait une limite commune ; celle de nuire à l'intégrité physique d'une personne.

« [E]n tout cas je comprends des mouvements [...] qui ont fait des actions dites violentes. Voilà moi j' pense que ma limite c'est que quand il y a des gens qui meurent là-dedans pour rien parce qu'en fait ils étaient sur place [au mauvais] moment c'est quand même pas ok. [A]près faire péter un endroit si y'a personne dedans [...] pour moi c'est des actions qui sont ok quoi. Même qui sont assez légitimes. »

Julia

« Je ne serais jamais d'accord avec [...] une violence qui affecte physiquement les autres. Les femmes attaquent les hommes avec des coups de feu ... ça je ne suis pas d'accord, bien sûr. Mais une protest avec des chansons, avec des foulards verts, avec des corps nus, mais bien sûr qu'il faut le faire. »

Isabel

Il est intéressant de constater que cette limite est indépendante de leur positionnement concernant une posture militante non-violente. Pourtant, dans des situations d'urgence extrême, Morgane admet que cette limite puisse être franchie :

« Le cas de personnes qui ont tué leur mari ou leur conjoint pour se défendre. Ce qui est juste ridiculement faible par rapport au nombre de féminicides aujourd'hui. Chaque année. Je peux pas malheureusement j'peux pas cautionner ça pour autant je pourrais pas les condamner ces femmes. »

Morgane

Selon Dupuis-Déri (2019), les militant-e-s considèrent que la non-violence est de manière générale plus légitime que le recours à la force bien que ce dernier puisse être justifié à de rares exceptions et sous certaines conditions. Souvent ces conditions semblent être la menace d'un danger imminent tel qu'un mari violent sur le point de commettre un féminicide. Ainsi, comme le souligne Gelderloos (2018) il semble que le choix de la non-violence soit ici encore une question de privilège.

Conclusion générale

Si les mouvements féministes sont des mouvements révolutionnaires (Irene, 2021) et qu'aucune révolution ne peut se faire dans la non-violence totale (Gelderloos, 2018), il semble alors pertinent de reconsidérer l'état actuel de la violence politique féministe. Car si les mouvements militants de gauche pâtissent du dogme de la non-violence (*idem.*), lorsque ces mouvements sont portés par des femmes, l'injonction à la passivité dont font l'objet ces dernières vient s'ajouter à ce dogme.

Le but de ce travail était de comprendre en quoi la pratique de l'auto-défense pour femmes s'inscrivait dans une logique de lutte politique féministe mais également si elle pouvait ouvrir les réflexions sur une forme nouvelle de féminisme s'inscrivant dans la logique de la diversité des tactiques (Dupuis-Déri, 2019 ; Gelderloos, 2018).

Du fait des valeurs qu'elle diffuse (intersectionnalité, mixité choisie, déconstruction des normes de genre, ...), la pratique s'inscrit dans la continuité des réflexions féministes et des luttes militantes. Elle est par nature, une pratique hautement politique. Or, nous l'avons vu, les stéréotypes sur les féministes ont la peau dure et sont souvent révélateurs d'une certaine crainte concernant la remise en cause des normes de genre. Ainsi, les critiques opposées aux mouvements féministes sont souvent liées à la colère et à la violence – ces dernières étant intrinsèquement monopole du masculin.

Les mouvements féministes sont donc continuellement amenés à rendre des comptes sur leurs prétendues radicalités. Ainsi, pour quiconque adoptera une posture féministe, cela impliquera un coût social (Bard, 2014). Cette personne sera amenée à se justifier en garantissant continuellement sa propre modération. Peu à peu, ces mises à l'épreuve de la part de l'entourage feront de ces justifications, un réflexe, puis une réalité. Cette prise de distance envers les mouvements radicaux renforcera alors la dimension impensable d'une violence au féminin.

Si pour Dorlin (2017, p. 21) « la fabrique des corps désarmés » se fait notamment à travers le fait de convaincre les groupes dominés que se défendre aggravera leur situation, alors les injonctions à la non-violence s'inscrivent parfaitement dans cette industrie. Ainsi, l'auto-défense féministe semble effectivement être un bon outil afin d'amorcer les réflexions sur les violences féministes et militantes de manière plus générale.

Bien qu'ils n'aient pas accès à la violence légitime déjà monopolisée par l'État, les mouvements révolutionnaires ont su s'armer (cocktail molotov, auto-défense, ...). La pratique d'auto-défense enseigne aux personnes socialisées en tant que femmes qu'elles peuvent se défendre et comment. À faire de leur corps, de leurs voix et de leur posture des outils afin de désarmer leurs opposant·e·s et ainsi déconstruire l'idée selon laquelle elles n'ont pas accès à la violence en tant que recours. À travers cette philosophie, elles prennent confiance en elles et en leur puissance. La pratique leur rend la capacité d'agir qui leur avait été confisquée à travers la mise en place de normes et discours sexistes. Les participantes accèdent à des tactiques aussi bien verbales que physiques pour réagir face aux oppresseurs issus des classes

dominantes. En armant les femmes, et en leur apprenant que la violence peut être un recours, la pratique s'inscrit dans une logique de diversité des tactiques.

Pourtant, nous l'avons vu, les intervenantes ayant participé à un entretien ne souhaitent pas un féminisme plus frontal ou violent. De manière générale, elles associent (direct ou indirectement) souvent la violence militante au fait de nuire à l'intégrité physique d'une personne. Ce constat confirme l'importance de clarifier ce qu'est la diversité des tactiques (Gelderloos, 2018 ; Dupuis-Déri, 2019) afin que les militant·e·s puissent avoir une vision plus spectrale de la question et ainsi se positionner plus justement qu'en ayant une vision dichotomique du sujet.

En effet, j'ai pu constater que la participante adhérant à l'idée de tactiques plus directes et les autres verbalisaient en réalité les mêmes limites quant à leur tolérance de la violence militante : celle de l'atteinte à la personne. Ce qui les différenciait réellement était simplement leur manière de se positionner selon une appréhension binaire entre violence et non-violence. Ainsi, une vision plus spectrale permettrait d'envisager la violence en tant qu'outil militant varié et légitime, de l'adapter aux situations et de mesurer son efficacité (Gelderloos, 2018).

L'auto-défense permet donc – dans un premier temps – de tolérer une forme de violence défensive et de neutraliser en partie la dimension impensable d'une violence de la part des femmes. Or, en prenant en compte le système de domination patriarcal en place impliquant qu'il n'existe pas de symétrie entre une violence masculine et une violence féminine (Lebas, 2012), alors la violence féministe peut apparaître comme constamment défensive (Irene, 2021) et donc légitime.

« Je n'ai pas à subir d'agressions, j'ai le droit de me défendre, de vivre sans violence »

Mantra de l'auto-défense féministe (Blézat, 2022, p.132)

Avant de questionner l'efficacité d'une stratégie violente, Dupuis-Déri (2019) souligne l'importance de définir les objectifs visés. Par exemple, si l'efficacité de l'auto-défense se mesure à travers la réduction des risques de subir une agression, alors nous savons qu'elle a un impact réel (Blézat, 2022 ; Gelderloos, 2018). Le choix d'une violence militante peut donc être considéré comme efficace et la violence féministe peut paradoxalement agir dans le but de vivre sans violences.

L'intérêt récent des sciences sociales pour ces thématiques, ainsi que l'essor actuel de la pratique de l'auto-défense (Zeilinger, 2018) ont rendu difficile le cadrage de ce travail. En effet, encore peu explorée, la pratique ouvre plusieurs portes de réflexions.

Par exemple, nous avons vu que la pratique gagnerait à être mieux diffusée et que l'obtention d'aides financières de l'État permettrait de garantir une meilleure inclusivité (en ayant par exemple des locaux accessibles pour les personnes à mobilité réduite). Cependant, le fait de dépendre d'une aide étatique condamnerait

la pratique à rester uniquement le point de départ d'une réflexion relative à l'émancipation face aux dominations patriarcales, tout en permettant au pouvoir en place d'avoir une main mise sur une pratique qui est pourtant née de sa propre violence et de son inaction (Blézat, 2022).

Passer par une demande d'aide aux institutions signifierait encore une fois adopter une méthode exclusivement pacifiste. Or pour Dorlin (2017, p.64) «*la revendication d'une égalité civile et civique ne peut être adressée pacifiquement à l'État puisque ce dernier est le principal instigateur des inégalités [et qu'il] est précisément celui qui arme ceux qui nous frappent* ». Dans la même logique, Gelderloos (2018, p.203) estime que « [t]ant que nous dépendrons de l'État, nous ne pourrons jamais le renverser. »

En d'autres termes, attendre que l'État ou d'autres institutions en lien avec ce dernier portent de l'intérêt à la pratique semble être – comme nous l'avons vu à travers les résultats – un facteur limitant pour l'expansion de la cette discipline. De plus, les formatrices qui donnent déjà en temps et en énergie pour partager leurs techniques doivent également se lancer dans diverses démarches administratives afin d'obtenir des subventions.

Il serait intéressant d'explorer les alternatives qu'aurait la pratique dans le but de s'émanciper du besoin d'aides étatiques ou des compromis qu'elles imposent. Comme en témoigne la formatrice interrogée, les associations d'auto-défense doivent parfois se montrer stratégiques et/ ou s'auto-censurer en fonction des institutions auxquelles s'adresse leur communication. Cependant, mon travail n'étant pas orienté sur ces questions-là, il semble que mon matériau ne suffise qu'à poser les prémices de ces réflexions.

Si le recours à la violence semble toléré lorsqu'elle répond à une situation critique, il faudrait alors se demander si – comme le propose Gelderloos (2018) – il ne faudrait pas commencer à comprendre que la guerre a déjà commencé. Le patriarcat s'en prend quotidiennement aux femmes et aux personnes sexisées. Ces dernières s'exposent quotidiennement au risque d'être harcelées, humiliées, violées ou tuées. Les institutions juridiques ou policières tardent à être réellement efficaces et elles sont parfois même directement responsables de ces violences.

Références bibliographiques

Ahmed, S. & Bonis, O. (2012). Les rabat-joie féministes (et autres sujets obstinés). *Cahiers du Genre*, 53, pp. 77-98.

Baraduc, V. (2012). Chapitre 8. La politique du singe au Rwanda. Les femmes génocidaires et la parole. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes* (pp. 169-184). Paris : La Découverte.

Bard, C., Blais, M. & Dupuis-Déri, F. (2019). *Antiféminismes et masculinismes d'hier et d'aujourd'hui*. Paris : Presses Universitaires de France.

Bard, C. (2014). « Mon corps est une arme », des suffragettes aux Femen. *Les Temps Modernes*, 678, pp. 213-240.

Baudino, C. (2018). *Le sexe des mots : un chemin vers l'égalité*. Paris : Belin.

Beloucif, A. (2021). Prise en charge psychomotrice des femmes victimes d'abus sexuels. *L'information psychiatrique*, 97, pp. 883-886.

Bijon, B., & Delahaye, C. (2017). Le poids et le choix des mots. Dans *Suffragistes et suffragettes : La conquête du droit de vote des femmes au Royaume-Uni et aux États-Unis*. Lyon : ENS Éditions.

Blanc, A. (2018). *Tu seras un homme féministe mon fils*. Paris : Éditions Marabout.

Blézat, M. (2022). *Pour l'auto-défense féministe*. Montreuil : Éditions de la dernière lettre.

Bouju, J., & De Bruijn, M. (2008). Violences structurelles et violences systémiques. La violence ordinaire des rapports sociaux en Afrique. *Bulletin de l'APAD [Online]*, pp. 27-28.

Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction: Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Les Éditions de minuit.

Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*, Paris ; Éditions du Seuil.

Bourge, J. (2012). Chapitre 10. La violence pédophile au féminin : une figure sociale impensable. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 211-219.

Brasillach, R. (1946). *Les Frères ennemis*. Paris : Le Pavillon noir.

Boutron, C. (2012). Chapitre 6. La « terroriste », la « milicienne » et la « policière » : implication des femmes dans la violence armée au Pérou. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 138-154

Bugnon, F. (2009). Quand le militantisme fait le choix des armes : les femmes d'Action directe et les médias. *Sens public*.

Bugnon, F. (2012). Chapitre 20. La médiatisation. Le cas des militantes d'Action directe. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 361-374.

Bugnon, F. (2015). *Les « Amazones de la terreur ». Sur la violence politique des femmes, de la Fraction Armée rouge à Action directe*. Paris : Payot.

Burnet-Vigniel, M.-C. (1990) Femmes russes dans le combat révolutionnaire : l'image et son modèle à la fin du XIXe siècle. *Cultures et sociétés de l'Est*, 12.

Cardi, C. & Pruvost, G. (2015). Les mises en récit de la violence des femmes : Ordre social et ordre du genre. *Idées économiques et sociales*, 181, pp. 22-31.

Cardi, C. & Pruvost, G. (2012). *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte.

Chaperon, S., Le Pennec, A. & Pons, S. (2017). Introduction au dossier « Genre, crime et châtement », *Les Cahiers de Framespa*, 25.

Chevalier, C. (2012). Chapitre 2. Des émeutières passées sous silence ? L'invisibilisation de la violence des femmes au prisme du genre (Paris, 1775). Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 85-184.

Code pénal suisse, Article 15. « Légitime défense ». Récupéré sur https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/54/757_781_799/fr#book_1/part_1/tit_2/lvl_3/lvl_u5

- Collectif Georgette Sand, (2019). *Ni vues, ni connues*. Paris : Pocket.
- Colliot-Thélène, C. (2021). Violence policière, violence d'État. *Savoir/Agir*, 55, pp. 33-39.
- Cusset, F. (2018). *Le Déchaînement du monde : Logique nouvelle de la violence*. Paris : La Découverte.
- Dayan-Herzbrun, S. (2012). Chapitre 5. Femmes du Liban et de la Palestine dans la lutte armée. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 120-137.
- Diter, K. (2015). « Je l'aime, un peu, beaucoup, à la folie... pas du tout ! » : La socialisation des garçons aux sentiments amoureux. *Terrains & travaux*, 27, pp. 21-40.
- Dorlin, E. (2017). *Se défendre : Une philosophie de la violence*. Paris : La Découverte.
- Dufournaud, N. (2012). Chapitre 1. Femmes en armes au XVI^e siècle. Dans : éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 75-84.
- Dupuis-Déri, F. (2017). Les femmes noires face à la police : Entretien avec Andrea Ritchie. *Mouvements*, 92, pp. 11-20.
- Dupuis-Déri, F. (2019). *Les black blocs : la liberté et l'égalité se manifestent*. Montréal : Lux Éditeur.
- Elias, N. (1973). *La Civilisation des mœurs*. Paris : Calmann-Lévy.
- Elias, N. (1975). *La Dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Lévy.
- Fassin, É. (2012). Représenter la violence des femmes : performance et fantasme : Introduction. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 343-349.
- Federici, S. (2014). *Caliban et la sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*. Paris : Entremonde.
- Gazalé, O. (2017). *Le mythe de la virilité : un piège pour les deux sexes*. Paris : Éditions Robert Laffont.
- Gelderloos, P. (2018). *Comment la non-violence protège l'État : essai sur l'inefficacité des mouvements sociaux*. Herblay : Editions Libre.

Godineau, D. (2012). Introduction. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 65-74.

Guéry, C. (2020). On crée le crime en le nommant : pour une redéfinition du viol. *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 2(2), pp. 255-268.

Harmange, P. (2020). *Moi les hommes, je les déteste*. Paris : Éditions du Seuil.

Irene (2021). *La terreur féministe : petite éloge du féminisme extrémiste*. Paris : Éditions Divergences.

Lagorgette, D. (2012). Chapitre 21. La violence des femmes saisie par les mots. « Sorcière », « Tricoteuse », « Vésuvienne », « Pétroleuse » : un continuum toujours vivace ? Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 375-387.

Lebas, C. (2012). Chapitre 13. La violence des femmes, entre démesure et ruptures. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 245-256.

Lieber, M. (2002). Femmes, violences et espace public : une réflexion sur les politiques de sécurité. *Lien social et Politiques*, 47, pp. 29-42.

Masclat C. (2009). « Normes scolaires et normes de genre : la construction des déviations féminines dans la discipline scolaire », *Interrogations. Revue pluridisciplinaire en sciences de l'homme et de la société*, 8.

Mauss, M. (1936). Les techniques du corps. *Journal de psychologie*, 32.

Millepied, A. (2017). L'autodéfense féministe : entre travail sur soi et transformation collective. *Nouvelles Questions Féministes*, 36, pp. 50- 65.

Molinier, P. (2015). Des différences dans les voix différentes : entre l'inexpressivité et la surexpressivité, trouver le ton. *Recherches féministes*, 28(1), pp. 45-60.

Parent, C. (2012). La criminologie féministe et la question de la violence des femmes. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp. 273 - 285.

Préparez-vous pour la bagarre (2022). « Amber Heard et le remake du mythe de la Méduse ». Récupéré le 7 juin 2022 sur <https://blogs.mediapart.fr/preparez-vous-pour-la-bagarre/blog/250522/amber-heard-et-le-remake-du-mythe-de-la-meduse>.

Pruvost, G. (2008). De la « sergote » à la femme flic : Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005). Paris : La Découverte.

Raibaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes*. Paris : Éditions Belin.

Regina, C. (2011). *La violence des femmes : histoire d'un tabou social*. Paris : Éditions Max Milo.

Rouyer, V., Miéyaa, Y. & Blanc (le), A. (2014). Socialisation de genre et construction des identités sexuées. *Revue française de pédagogie*, 187, pp. 97-137.

Steinberg S. (2010), « Hiérarchies dans l'ancien régime », Dans : RIOT-SARCEY M. (dir.), *De la différence des sexes. Le genre en en histoire*, Paris : Larousse, pp. 135-162.

Tabet, P. (1998). *La construction sociale de l'inégalité des sexes : des outils et des corps*. Paris : L'Harmattan.

Talpin, J. (2018). *La non-mixité : une étape sur le chemin de l'émancipation des femmes. Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 68, pp. 30-31.

Watremez, V. (2012). Chapitre 11. La violence dans les relations lesbiennes : recension des écrits. Dans : Coline Cardi éd., *Penser la violence des femmes*. Paris : La Découverte, pp.220-230.

Weber, M. (1971). *Économie et Société*. Paris : Plon.

Zeilinger, I. (2018). *Une brève histoire de l'auto-défense pour femmes*. Bruxelles ; Garance.